Année 1991. - N° 93 [2] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-6765 Jeudi 14 novembre 1991

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(67e SÉANCE)

LuraTech

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du mercredi 13 novembre 1991

www.luratech.com

JOURNAL OFFICIEL

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire d'Autriche** (p. 5886).

2. **Souhaits de bienvenue à M. Armand Dupuis** (p. 5886).

3. **Questions au Gouvernement** (p. 5886).

ACCORD SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE (p. 5886)

MM. Jean Auroux, Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

FICHIER DES JUIFS (p. 5887)

MM. Julien Dray, Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ (p. 5887)

MM. Jean-Claude Boulard, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT (p. 5888)

M. Jacques Chirac, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

AFFAIRE DU DC 10 (p. 5890)

MM. Eric Doligé, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

4. **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire de l'Equateur** (p. 5891).

5. **Questions au Gouvernement** *(suite)* (p. 5891).

REVALORISATION DU RÔLE DU PARLEMENT (p. 5891)

MM. Jacques Brunhes, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

GRÈVE DES ÉLECTRONICIENS DE L'AVIATION CIVILE (p. 5893)

MM. Pascal Clément, Paul Quilès, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

RÉFORME DE LA MANUTENTION PORTUAIRE (p. 5894)

MM. Aimé Kerguéris, Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer.

PROPOS TENUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LE RÔLE DU PARLEMENT (p. 5894)

MM. Jean-Jacques Hyest, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

YOUGOSLAVIE (p. 5896)

Mmes Marie-Noëlle Lienemann, Catherine Tasca, ministre délégué à la francophonie.

SITUATION DE LA VITICULTURE (p. 5897)

MM. Alain Barrau, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

CRISE DE LA VITICULTURE (p. 5898)

MM. René Couveinhes, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

ÉGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL (p. 5898)

Mmes Muguette Jacquaint, Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la vie quotidienne.

FONCTIONNEMENT DE FRAMATOME (p. 5899)

MM. François d'Aubert, Dominique Strauss-Kahn, ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

CONTRÔLE DES IMPORTATIONS DE VIANDE (p. 5900)

MM. Jean Briane, Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Suspension et reprise de la séance (p. 5900)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

6. **Rappels au règlement** (p. 5900).

MM. Arthur Paecht, Guy Lengagne, le président.

7. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5901).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET ESPACE *(suite)*

Mer *(suite)*

Réponses de M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, aux questions de : Mme Nicole Ameline, MM. Jean Brocard, Dominique Gambier, Guy Lengagne, Pierre Hiard, Pierre Victoria, Albert Denvers.

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET ESPACE

Etat B

Titres III et IV (p. 5906)

Etat C

Titres V et VI (p. 5906)

M. Paul Quilès, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

Réserve du vote sur les crédits des ministères inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et espace » des états B et C.

DÉFENSE

M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances.

LuraTech www.luratech.com

M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les personnels de la défense.

M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour les forces terrestres.

MM. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la marine ; Pierre Joxe, ministre de la défense.

M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'air.

M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la gendarmerie.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. **Ordre du jour** (p. 5916).

LuraTech
www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE D'AUTRICHE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires autrichiens conduite par le Dr Andréas Khol, président du groupe d'amitié « Autriche-France » du Parlement de la République d'Autriche.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

2

SOUHAITS DE BIENVENUE A M. ARMAND DUPUIS

M. le président. Je tiens à saluer la présence dans les tribunes de M. Armand Dupuis qui, après s'être illustré au cours de la Première Guerre mondiale, fut député de l'Oise et présida l'une des commissions de la Chambre des députés.

Saluons notre ancien collègue, que des membres de sa famille accompagnent, et qui est désormais centenaire. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

En votre nom, j'adresse à M. Armand Dupuis toutes nos félicitations et je vous souhaite à tous la même vitalité. *(Sourires.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe socialiste.

ACCORD SALARIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. le président Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

Monsieur le ministre, vous connaissez l'attachement et le soutien que les socialistes et les radicaux de gauche portent aux services publics, qui sont indissociables de notre conception républicaine de l'Etat. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Depuis hier, nous savons que le protocole d'accord salarial du 22 octobre 1991 dans la fonction publique a été confirmé par les quatre organisations syndicales signataires. Nous nous réjouissons vivement de cette relance de la politique contractuelle et je crois pouvoir ajouter que l'augmentation décidée constitue, compte tenu du contexte économique, un effort très important en faveur des six millions de fonctionnaires en activité ou à la retraite.

Nous apprécions également le coup de pouce indiciaire en faveur des bas salaires.

Enfin, je tiens à rendre hommage aux organisations syndicales signataires. Elles ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités en acceptant que la revalorisation des traitements reste cohérente avec la maîtrise de la hausse des prix.

Monsieur le ministre, je voudrais que nous soient confirmés le niveau des diverses revalorisations et le calendrier prévu pour leur mise en œuvre. En particulier, y aura-t-il un effet concret sur les feuilles de paie d'ici à la fin de l'année ?

Au-delà de ce progrès social significatif de la volonté d'agir du Gouvernement animé par Mme Edith Cresson, pouvez-vous nous confirmer qu'au niveau communautaire également, les services publics feront l'objet de l'attention qu'ils méritent, au moment où le libéralisme de certains tente de réduire toutes les activités humaines à la seule loi inégalitaire de l'argent ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

M. Jean-Pierre Soisson, *ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.* Monsieur le président Auroux, hier soir, un accord salarial a effectivement été conclu dans la fonction publique avec quatre organisations syndicales. Celles-ci avaient voulu procéder, avant la signature, à une consultation de leurs instances et de leurs membres. Le représentant de la C.F.D.T., par exemple, a indiqué que plus de 200 000 fonctionnaires avaient été consultés par son organisation et que près des trois quarts avaient voté en faveur de l'accord.

Dès ce matin, au conseil des ministres, à la demande de Mme Cresson, j'ai présenté le projet de décret qui marque la première étape de revalorisation : 2 p. 100 au 1er novembre, dont 1 p. 100 rétroactif au 1er août. Le décret pris ce matin permettra aux fonctionnaires de voir cette revalorisation figurer sur leur feuille de paie de novembre. C'est donc un résultat immédiat.

Je vous confirme un taux de revalorisation de 6,5 p. 100 au titre des années 1991 et 1992. Au terme de l'application de l'accord, l'augmentation globale du traitement mensuel à l'indice moyen, c'est-à-dire à l'indice 400, atteindra 630 francs. Elle sera beaucoup plus forte en pourcentage – et vous vous en êtes félicité – pour les bas traitements de la fonction publique. Ainsi, le fonctionnaire percevant le minimum de traitement verra sa rémunération augmenter de près de 400 francs par mois.

En outre, c'est tout un champ de négociation qui est désormais ouvert, conformément aux souhaits des organisations syndicales : conditions de travail, formation professionnelle, mobilité, introduction des technologies nouvelles dans l'administration.

Toutes les organisations syndicales m'ont donné en particulier leur accord pour l'ouverture, avant la fin de cette année, d'une négociation sur l'amélioration des conditions de travail, qui permettra de renforcer le rôle des instances de concertation et le développement du dialogue social. J'agis ainsi en accord avec la majorité, et je tiens à remercier le groupe parlementaire socialiste de son soutien. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Quant à ceux qui ont crié l'autre jour, les fonctionnaires reconnaîtront ce qu'ils doivent à certains et pas à d'autres ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, et vous avez fait la dernière fois, messieurs de l'opposition, certaines réflexions que j'ai parfaitement notées, de même que les syndicats.

Ces négociations vont s'engager sur une nouvelle conception de la fonction publique, fondée sur une relation conventionnelle et non plus sur des décisions unilatérales. Que tous ceux qui veulent bien soutenir mon budget et cette conception nouvelle le manifestent à l'Assemblée ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

FICHIER DES JUIFS

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion, qui, je l'espère, sera partagée sur tous les bancs de cette assemblée, que j'adresse ma question à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

Concluant une de ses interventions, M. le garde des sceaux rappelait ici même, la semaine dernière, que l'homme était « capable du meilleur et du pire ». Le meilleur, ce fut, pendant la dernière guerre mondiale, ces femmes et ces hommes qui, refusant la défaite de la capitulation, osèrent défier l'occupant nazi. Nous en sommes fiers, ils font partie de notre histoire. Le pire, ce fut, hélas ! ceux qui acceptèrent de pactiser avec les troupes hitlériennes, anticipant leurs sombres demandes et allant même parfois au-delà.

M. Eric Raoult. Et la francisque !

M. Julien Dray. Trop souvent, les victimes ou leurs familles ont eu l'impression qu'au nom de la recherche du pardon, on se dépêchait d'oublier ou de cacher la réalité. Depuis plus de quarante ans, des familles, des associations, des avocats comme Me Klarsfeld recherchaient un fichier constitué par les autorités françaises pétainistes entre le 3 et le 29 octobre 1940. Ce fichier recensait l'ensemble des citoyens français et étrangers d'origine juive demeurant dans le département de la Seine. Il avait servi de base à toutes les rafles, notamment à celle plus connue sous le nom de rafle du « Vel' d'Hiv ».

Depuis quelques jours, ces efforts incessants ont abouti. Un fichier comportant plus de 70 000 noms a été retrouvé au service des archives de Fontenay-sous-Bois.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mes questions seront simples.

Comment se fait-il que, pendant près de quarante ans, l'administration française, soumise à de multiples interrogations, se soit trouvée dans l'incapacité de répondre ?

Le fichier aujourd'hui retrouvé constitue peut-être la source d'éléments nouveaux dans les procédures d'instruction en cours, concernant notamment l'extradition du tortionnaire Aloïs Brunner, responsable du camp de Drancy, ou le collaborateur Paul Touvier. Quelle coopération, comptez-vous établir avec la justice ?

Enfin, pour plus de 40 000 personnes disparues dans les camps, la seule trace de leur existence, leur seule sépulture, c'est ce petit bout de carton, jauni par le temps, avec leur nom écrit. Que comptez-vous faire à l'égard des familles et des associations ? Quelles garanties d'accès à ce fichier pouvez-vous leur donner ?

Je ne doute pas que vous aurez à cœur d'apporter des réponses à ces questions, car vous savez comme moi que le devoir de vérité, même si celle-ci est parfois difficile, est une des bases d'une société libre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Louis Mexandeau, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, cet épisode du fichier dit de la préfecture de police...

M. Pierre Mazeaud. C'est un secret de polichinelle !

M. Louis Mexandeau, *secrétaire d'Etat.* ... ne comporte qu'un élément d'obscurité : c'est la réponse faite, il y a douze ans, à la Commission nationale de l'informatique et des libertés quand elle a enquêté sur son existence et qu'il lui a été répondu, en effet, par la négative.

Je suis en mesure, bien entendu, de confirmer que ce fichier existe, qu'il n'y a pas eu de disparition et qu'il a servi depuis longtemps, non seulement à l'administration pour établir les droits à réparation, mais aussi aux chercheurs quand ils ont demandé à y avoir accès.

La confusion d'il y a douze ans peut s'expliquer par l'existence d'un fichier proche, plus complet, le fichier dit de Drancy, celui-là même qui fut sauvé par les prisonniers juifs qui se sont révoltés pour empêcher qu'on n'efface les traces de leur martyre et de celui de leurs coreligionnaires. S'il y a eu malveillance à cette époque, l'enquête que j'ai diligentée l'établira.

Je comprends et je partage l'émotion des familles, que vous avez soulignée. Tout à l'heure, je rencontrerai à ce propos M. Jean Kahn, président du Conseil représentatif des institutions juives de France.

J'ajoute que la politique de mémoire est désormais un des axes majeurs de la politique du Gouvernement et du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

J'ai connu la guerre. J'ai vu la Gestapo entrer dans ma maison natale, arrêter et déporter le chef de famille. J'ai vu cependant ma famille continuer à abriter des dizaines de représentants traqués de l'Europe enchaînée. C'est dire que je suis sensible à cette affaire. Ce n'est que bien après que j'ai compris que ce geste de résistance, qui était d'abord un geste de solidarité,...

M. Jacques Baumel. D'abord de patriotisme !

M. Louis Mexandeau, *secrétaire d'Etat.* ... était aussi, en quelque sorte, un rachat de l'honneur perdu de ceux qui, entre 1940 et 1944, n'ont pas fait leur devoir, et de l'honneur, plus perdu encore, de ceux qui ont prêté la main aux abominations et aux ignominies de la déportation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe de l'Union du centre.)*

Alors, aujourd'hui plus que jamais, nous devons rester attentifs. Les tentatives révisionnistes ou négationnistes persistantes qui cherchent à nier la réalité des chambres à gaz et de l'Holocauste, comme le résultat de telles élections dans un pays étranger sont là pour nous rappeler, selon le mot du poète, combien « le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde ».

Pour combattre la faculté d'oubli, pour que les valeurs qui étaient celles de la Résistance et celles des déportés ne soient pas perverties, vous pouvez compter sur notre indéracinable vigilance ! *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe de l'Union du centre.)*

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Boulard.

M. Jean-Claude Boulard. Ma question, qui s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration, concerne le problème de l'évolution des dépenses de santé.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, les dépenses de santé ont progressé, en France, de 10 p. 100 en 1989 et de 7 p. 100 en 1990, soit à un rythme plus rapide que dans la plupart des pays européens, sans que cette progression ait assuré la pleine efficacité de notre système de soins.

Dans ces conditions, la maîtrise contractuelle des dépenses de santé, dans la ligne de ce que viennent de décider courageusement, par un accord du 16 octobre, l'Etat et les partenaires sociaux des caisses d'assurance maladie, constitue la seule voie permettant d'éviter le cycle infernal des déremboursements et des hausses de cotisations.

Dans ce débat, il nous faut également tenir compte des inquiétudes d'un certain nombre de professions de santé, qui devraient s'exprimer dans les jours qui viennent, au milieu d'autres revendications, plus corporatistes celles-là et souvent incompatibles avec une maîtrise contractuelle de ces dépenses. Du reste, certaines de ces revendications, mes chers collègues, devront être appréciées à la lumière de l'étude récemment publiée par la Caisse nationale d'assurance maladie sur l'évolution de certains revenus et notamment ceux des médecins spécialistes, qui ont progressé de 15,9 p. 100 en pouvoir d'achat en dix ans, alors que, à l'inverse, de jeunes médecins sont aujourd'hui en difficulté.

Dans ces conditions, je vous demande, monsieur le ministre, quelles initiatives vous entendez prendre pour répondre à celles des revendications qui présentent un caractère légitime, et poursuivre rapidement les négociations en vue de mettre au point les mécanismes contractuels qu'exige la bonne maîtrise des dépenses de santé. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

(A ce moment, des manifestants lancent des tracts en criant et déploient des banderoles de plusieurs tribunes du public. – Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Dominique Dupilet et M. Christian Bataille. Factieux !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

M. Jean-Louis Bianco, *ministre des affaires sociales et de l'intégration.* Mesdames, messieurs, les professions de santé connaissent à l'évidence de vrais problèmes et de vrais corporatismes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Le Gouvernement entend traiter les problèmes et surmonter, avec vous, les corporatismes. *(« Hou ! Hou ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Traiter les problèmes : il le fait par la négociation et non pas par les hurlements. C'est ce qu'a fait Bruno Durieux qui a conclu un accord avec les infirmières. La majorité des organisations représentatives des infirmières ont accepté de signer un protocole d'accord qui comporte des avancées considérables : la réduction du travail de nuit de trente-neuf heures à trente-cinq heures, l'augmentation des rémunérations permettant de porter le salaire net pour une infirmière débutante, primes comprises, à 9 600 francs par mois, des contrats locaux d'amélioration des conditions de travail, le développement des bourses. Bref, cet ensemble de mesures représente un coût supérieur à 2 milliards de francs.

S'agissant de la maîtrise des dépenses de santé, vous avez, monsieur le député, fort justement rappelé que la France constitue une exception par rapport à tous les pays développés.

M. Patrick Balkany. Allons ! Arrêtez !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. En effet, c'est chez nous que les dépenses de santé croissent au rythme le plus rapide, sans que les Français en soient mieux soignés pour autant.

Le Gouvernement, vous avez bien voulu le rappeler, agit. Il a signé un accord avec les caisses d'assurance-maladie représentatives des travailleurs salariés, de la Mutualité sociale agricole et des autres professions. Cet accord a été voté au conseil d'administration de la caisse d'assurance-maladie des travailleurs salariés, par l'ensemble des organisations syndicales, y compris le conseil national du patronat français, avec la seule abstention de la C.G.T. Cet accord prévoit une maîtrise négociée des dépenses de santé et la fixation d'un objectif chiffré annuel des dépenses fondé sur l'état des besoins médicaux et des progrès techniques, mais en tenant également compte des ressources disponibles.

Hier après-midi, j'ai réuni avec Bruno Durieux les présidents des trois caisses nationales et de deux des trois principales organisations de médecins. Il a été convenu que nous nous rencontrerions à nouveau après la manifestation du 17. Il a été également convenu, à la demande des organisations de médecins, qu'un accord serait négocié et conclu entre les organisations représentatives des médecins et le Gouvernement, qui complétera l'accord passé entre le Gouvernement et les caisses d'assurance maladie.

J'ai bien entendu les cris et les vociférations. Mais comment peut-on parler de rationnement lorsque la France se situe au troisième rang mondial pour les dépenses de santé par rapport à la richesse nationale ? Comment peut-on parler de rationnement, lorsque chaque Français consomme en moyenne 9 000 francs par an – et c'est un bien – pour ses dépenses de santé ? Comment peut-on parler de rationnement, lorsque le nombre des médecins ne cesse d'augmenter depuis quinze ans ? En vérité, mesdames et messieurs, les bruits que nous entendons et la manifestation qui s'annonce, c'est le mariage de la carpe et du lapin ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Qu'y a-t-il de commun entre ceux qui veulent améliorer notre système de santé et ceux qui veulent le privatiser ? *(Mêmes mouvements.)*

Qu'y a-t-il de commun entre la C.G.T. et le R.P.R. ? *(Mêmes mouvements.)*

Qu'y a-t-il de commun entre les défenseurs de l'hôpital public et les porte-parole de puissants intérêts privés ? *(Mêmes mouvements.)*

Qui finance cette manifestation ? On ne fera croire à personne que ce sont les *pin's* ou les épinglettes qui suffisent à financer une manifestation qui coûte 50 millions de francs ! *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Alors, mesdames et messieurs les parlementaires, je pose trois questions aux organisateurs de la manifestation et à ceux qui vocifèrent sur ces bancs. *(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Patrick Balkany. Ceux qui vocifèrent ne sont pas sur ces bancs, mais dans les hôpitaux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Voulez-vous diminuer les remboursements ? Nous répondons : non ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voulez-vous augmenter les cotisations ? Nous répondons : non ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Alors, que proposez-vous, mesdames, messieurs ? Rien ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Dans cette affaire comme dans les autres, le Gouvernement n'a qu'un mot d'ordre : négocier, négocier avec tous pour mettre en place un système de maîtrise négociée de dépenses de santé.

M. Arnaud Lepercq. Ce n'est pas vrai ! N'importe quoi !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. Mesdames, messieurs, l'alternative est très simple : ou on diminue les remboursements, ou on augmente les cotisations – ce que certains sans doute veulent faire – et ils l'ont déjà fait –...

Mme Elisabeth Hubert. C'est vous qui l'avez fait !

M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration. ... ou l'on maîtrise ensemble les dépenses de santé pour offrir à tous nos compatriotes une médecine de qualité et le maintien de notre système de protection sociale. *(Mmes et MM. les députés du groupe socialiste se lèvent et applaudissent longuement. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Chirac.

M. Jacques Chirac. Madame le Premier ministre, lors de son intervention télévisée, dimanche dernier, le Président de la République a fait état de son désir de modifier nos institutions.

M. Raymond Forni. Comme Chirac !

M. Jacques Chirac. Ce n'est ni l'heure ni le lieu d'évoquer ce problème au fond, mais il est au moins un point sur lequel je me trouve tout à fait d'accord avec lui...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Jacques Chirac. ... Même si je ne partage pas tout à fait son analyse des causes et des conséquences du phénomène : c'est lorsqu'il parle de l'étouffement du Parlement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre).*

Il y a là un véritable problème. En faisant un usage systématique, madame le Premier ministre, des moyens de contrainte que la Constitution donne à l'exécutif pour faire face à des circonstances exceptionnelles...

M. François Loncle. C'est ce que vous faisiez !

M. Marc Dolez. Vous ne les avez pas utilisés ?

M. Jacques Chirac. ... le Gouvernement aujourd'hui prive la représentation nationale de toute responsabilité, et dirai-je, de toute dignité *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, ce qui met en cause profondément la démocratie. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je voudrais prendre un premier exemple, l'article 49-3 de la Constitution, par lequel le Gouvernement impose à l'Assemblée, qui n'a plus le droit de discuter, sa volonté. Naturellement, cet article peut être nécessaire dans des circonstances exceptionnelles. Moi-même, lorsque j'étais Premier ministre *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste)*, j'ai eu recours à l'article 49-3 huit fois ; et si l'on enlève les trois qui correspondaient aux ordonnances, on peut dire que mon gouvernement a utilisé cette mesure de contrainte à cinq reprises en deux ans et trois mois.

M. Raymond Douyère. Et les ordonnances ?

M. Jacques Chirac. Avez-vous conscience, madame le Premier ministre, que depuis trois ans le gouvernement de M. Rocard et le vôtre ont utilisé l'article 49-3 de la Constitution trente-trois fois ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Pour vous donner un élément de référence démocratique, je rappellerai que, de 1958 à 1981, c'est-à-dire en vingt-trois ans, sous les septennats du général de Gaulle, de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, l'article 49-3, n'a été utilisé que dix-huit fois.

M. Jean Beaufils. Contre les majorités de l'époque !

M. Jacques Chirac. Et par vous, trente fois en moins de trois ans ! Permettez-moi donc de vous demander, madame le Premier ministre, si vous avez véritablement l'intention de rendre à cette assemblée sa dignité et les droits qui sont les siens.

Je voudrais également vous demander si, dans le même esprit, vous auriez envisagé, non pas une réforme institutionnelle, non pas, bien entendu, une réforme qui demanderait du temps pour être appliquée, mais simplement l'application correcte des usages de la démocratie, en permettant au Parlement d'user du droit d'amendement que la Constitution lui reconnaît et dont vous le privez en recourant systématiquement et hors de propos à la réserve. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Enfin, je voudrais vous rappeler, madame le Premier ministre, que la Constitution reconnaît aux parlementaires un droit d'initiative. Hélas ! ce droit d'initiative nous est en réalité dénié aujourd'hui par le Gouvernement qui fait peser une poigne de fer sur l'ordre du jour de l'Assemblée. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean-Pierre Kucheida. Combien de propositions de loi ont été discutées entre 1958 et 1981 ?

M. Jacques Chirac. Je pense, par exemple, au texte portant réforme du code de la nationalité, voté en première lecture par le Sénat et que le Gouvernement refuse d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

M. Jean-Pierre Kucheida. De qui est la Constitution ? De qui faites-vous le procès ?

M. Jacques Chirac. Madame le Premier ministre, il ne s'agit pas là de grandes réformes institutionnelles, il s'agit simplement de savoir si vous avez l'intention, si le Président de la République a l'intention...

Un député du groupe socialiste. Jésuite !

M. Jacques Chirac. ... de rendre plus sérieuse notre démocratie, ou si, au contraire, nous allons assister à la poursuite de la dérive monarchique et autoritaire qui aura caractérisé la période socialiste de gouvernement *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie et de l'Union du centre. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste)*...

M. Jean Beaufils. C'est scandaleux !

M. Jacques Chirac. ... Madame le Premier ministre, c'est en réalité de la démocratie qu'il s'agit, de nos libertés. Elles sont mises en cause. *(Protestations et huées sur les bancs du groupe socialiste.)* Je vous demande de bien vouloir nous dire ce que vous entendez faire pour trouver une solution à ce problème. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le Premier ministre.

Mme Edith Cresson, *Premier ministre.* Monsieur le Premier ministre, j'ai été surprise en vous écoutant : j'avais le sentiment que ce n'était pas votre famille politique qui avait établi cette Constitution *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste)* dans laquelle existe l'article 49, alinéa 3. *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Eric Raoult. C'est ce que vous dites tout le temps !

M. Michel Cointat. C'est une question de dose !

Mme le Premier ministre. Vous l'avez faite ! Il se trouve que, depuis de longues années, nous avons souhaité certaines modifications constitutionnelles.

M. Richard Cazenave. Vous n'avez pas écouté ce qu'on vous a dit !

Mme le Premier ministre. Le Président de la République, en s'exprimant, comme vous l'avez rappelé, a pris soin de rappeler qu'il n'avait pas voté, lui, cette Constitution. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Alain Juppé. Mais il s'en sert !

Mme le Premier ministre. Alors que des modifications constitutionnelles seront proposées aux Français pendant l'année 1992, je trouve tout de même assez surprenant que vous sembliez aujourd'hui les critiquer alors que vous dites les attendre depuis longtemps. Ces modifications, le Président les présentera le moment venu...

M. Patrick Balkany. C'est la monarchie !

Mme Martine Daugreilh. C'est le bon plaisir du Prince !

Mme le Premier ministre. Mais je voudrais tout d'abord répondre à vos questions et à vos interrogations. Il est vrai que le Parlement, le Président l'a lui-même rappelé, est d'une certaine façon, étouffé. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Robert-André Vivien. Démission !

Mme le Premier ministre. Pourtant, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour tenter de lui donner toute l'importance qui est la sienne.

Dès le 27 août de cette année, le ministre des relations avec le Parlement, écrit aux présidents des deux assemblées pour leur faire connaître la liste des textes qui, semaine après semaine devaient être examinés.

M. Richard Cazenave. On vous juge à ce que vous faites !

Mme le Premier ministre. En moyenne, cinq semaines s'écoulent entre le moment où un texte est déposé et celui où l'Assemblée en débat.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Et combien de temps avant le 49-3 ?

Mme le Premier ministre. Vous avez regretté que le nombre des propositions de loi retenues soit trop peu important. Elles représentent 15 p. 100 des textes définitivement adoptés.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas vrai !

www.luratech.com

M. Patrick Ollier. C'est faux !

Mme le Premier ministre. ... Cela me semble certes insuffisant, mais c'est un début. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)*

A chaque session, depuis 1988, a été organisé un débat de caractère général sur des sujets qui intéressent tous les Français, comme l'aménagement du territoire, la politique européenne, la politique de l'eau, l'agriculture...

M. Robert-André Vivien. Et le travail ? Et l'emploi ?

Mme le Premier ministre. ... l'avenir des retraites ou la politique de défense, autant de sujets fondamentaux qui ont ainsi pu être débattus au sein du Parlement.

M. le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, avec le soutien du Gouvernement...

M. Richard Cazenave. Et avec quel succès !

Mme le Premier ministre. ... a mis en œuvre une procédure d'adoption simplifiée et le recours au vote personnel qui engage les parlementaires – et qui est d'ailleurs, je le souligne, très apprécié par l'opinion publique...

M. Pierre Mazeaud. C'est dans la Constitution ! Il n'a rien inventé !

Mme le Premier ministre. ... qui se rend compte ainsi que les parlementaires sont présents. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Quant à l'article 49-3, il a été appliqué depuis 1988 sur 7 p. 100 seulement des textes adoptés par le Parlement. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Cette proportion n'a pas varié.

M. Xavier Deniau. Vous n'avez pas remarqué que vous avez réservé tous les budgets ?

Mme le Premier ministre. Monsieur le Premier ministre, vous avez cité des époques où le 49-3 était moins appliqué qu'aujourd'hui ; c'est vrai. *(Ah ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Mais en 1980, quand M. Barre était Premier ministre et alors que vous étiez dans une famille politique alliée, il a fallu recourir huit fois au 49-3... *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Il a fallu que M. Barre s'y reprenne à quatre fois pour faire voter son budget. Autrement dit, à l'intérieur même de la majorité,...

M. Franck Borotra. Parlez-nous de la vôtre !

Mme le Premier ministre. ... vous vous demandiez s'il ne fallait pas renverser votre propre gouvernement. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – M. Raymond Barre applaudit.)*

C'est vrai ! Je vois M. Barre qui applaudit !

M. Pierre Mazeaud. Vous n'êtes pas convaincue vous-même !

Mme le Premier ministre. Cessons ces incohérences. Essayons, dans la sérénité retrouvée, de mettre à plat l'ensemble des dispositions contenues dans la Constitution, de manière à aboutir à un meilleur fonctionnement démocratique du Parlement. Nous améliorerons ainsi considérablement les affaires de la France tout en garantissant le respect dont le Parlement doit faire l'objet de la part de la population. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Voilà un bon débat !

AFFAIRE DU DC 10

M. le président. La parole est à M. Eric Doligé.

M. Eric Doligé. Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

En novembre 1988, le juge Boulouque, tragiquement disparu depuis, est inculpé de violation du secret de l'instruction, sur plainte d'un terroriste, Fouad Ali Saleh, organisateur présumé d'attentats ayant provoqué la mort de treize innocents et blessé deux cent cinquante personnes.

Récemment, le juge Jean-Pierre était dessaisi d'un dossier que vous avez dû, à juste titre, considérer comme brûlant, celui d'Urba.

Le 19 septembre 1989, un DC 10 explose au-dessus du désert, faisant à nouveau cent soixante victimes innocentes.

En août 1991, Chapour Bakhtiar, que vous protégiez, est assassiné et l'on sait qui a commandité cet assassinat.

La police et la justice, ont su, par leur acharnement et leur compétence, arrêter de nombreux terroristes, principalement en 1986 et 1987, mais ceux-ci ont été, un à un, blanchis et libérés.

Cette triste réalité nous permet de nous poser de légitimes questions. Où est le respect des victimes ? Où est le respect des familles et de leur douleur ? Où est le courage du pouvoir politique ? Où sont les sanctions diplomatiques et économiques ? Devons-nous penser que l'on est plus en sécurité en France lorsque l'on est terroriste et assassin que lorsque l'on est juge ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Faut-il tourner la page, selon l'expression de notre ministre des affaires étrangères, M. Dumas ?

Heureusement, un magistrat déterminé et courageux, le juge Bruguière, pense, lui, à contre-courant de votre attitude, qu'il ne faut pas tourner la page. Avec persévérance et opiniâtreté, il a réuni tous les éléments concordants qui lui ont permis de lancer des mandats. Nous devons , ici, lui rendre hommage, car il nous redonne notre fierté après deux ans de silence de votre part. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* Nous devons l'aider dans son combat. Il a le soutien des Français, mais a-t-il celui du Gouvernement ?

Madame le Premier ministre, nous aimerions savoir si, à la suite des menaces transmises il y a quelques heures par un cabinet d'avocats, vous allez faire droit à la demande du juge de bénéficier d'une protection renforcée ? Vous devenez comptable, aux yeux des Français, de la sécurité de notre juge.

Madame le Premier ministre, nous aimerions que vous nous confirmiez les dispositions prises pour rendre effectifs les mandats d'arrêt lancés par le juge Bruguière contre plusieurs Libyens.

Madame le Premier ministre, devant la loi du silence de votre gouvernement, notre police est en état de choc, à tel point que, le 16 novembre, la Fédération nationale autonome de la police, F.O., la C.F.D.T., la C.F.T.C., la C.G.T. n'avaient prévu une manifestation de la République à la Bastille. Le préfet de police de Paris a interdit de fait cette manifestation.

Madame le Premier ministre, pouvez-vous nous indiquer officiellement si cette manifestation légale, organisée par des syndicats républicains et responsables, sera interdite et, en cas d'interdiction, pourquoi ? Les policiers sont-ils des citoyens à part entière dans un Etat démocratique ?

Avant de répondre, madame le Premier ministre, pensez à l'honneur de la France comme vous l'a demandé Mme Catala il y a quinze jours. Pensez aux familles des personnes assassinées et aux innocents qui périront encore si rien n'est clairement engagé. Pensez à l'honneur de notre police et de notre justice. Ne les abandonnez pas et soutenez clairement le juge Bruguière. Ne cédez pas à la facilité. La France ne doit pas être lâche aujourd'hui. Les terroristes vous observent et sauront tirer des conclusions de vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean Poperen, *ministre des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, sur un sujet grave et, en effet, par beaucoup de côtés, dramatique, nous avons à faire effort pour ne pas confondre plusieurs questions différentes. L'essentiel de votre interrogation porte en effet sur la disparition, le 19 septembre 1989, du vol U.T.A. par DC 10, Brazzaville-N'Djamena–Paris.

L'épave de l'avion a été découverte le 20 septembre au Niger, ainsi que les corps de cent soixante-dix victimes, passagers et membres de l'équipage.

Dès le 23 septembre 1989, le parquet de Paris a ouvert une information, confiée à M. Jean-Louis Bruguière, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, pour assassinats et destruction par explosifs, toutes infractions liées à une entreprise terroriste.

Ce magistrat a ainsi été en mesure de conduire ses investigations comme il l'entendait, ce qu'il a fait avec efficacité. Il a disposé pour ce faire de tous les moyens juridiques et matériels qui lui ont paru utiles, effectuant dans l'exécution de sa mission plusieurs déplacements sur les continents africain et américain.

A ce sujet, il n'est pas utile de rappeler que, dans une déclaration reprise par une dépêche de l'A.F.P. du 20 septembre 1991, le juge Bruguière précisait : « Je tiens à aller au terme de mon enquête, les perspectives sont bonnes. J'espère conclure dans un avenir proche », soulignant qu'il n'avait subi aucune pression.

Dans l'état de ses investigations, le juge a été conduit à diriger ses recherches contre différents ressortissants libyens. Le parquet de Paris, qu'il a consulté pour avis, a pris des réquisitions favorables à la délivrance de quatre mandats d'arrêt internationaux.

Le ministère de la justice a alors été effectivement avisé de l'émoi manifesté par les autorités libyennes à Paris, plus particulièrement du communiqué de presse qu'elles ont cru bon de diffuser, ainsi que de la lettre transmise au juge d'instruction par les avocats de la République populaire de Libye.

Comme tous ces collègues qui ont en charge les dossiers du terrorisme, et répondant en cela à la préoccupation tout à fait légitime que vous avez exprimée et qui est aussi celle du Gouvernement et des autorités de la République, le juge Bruguière est habituellement protégé. Il est bien évident – et cela répond à votre souci précis – que les mesures de protection dont bénéficient ces magistrats sont systématiquement adaptées à la nature des menaces susceptibles de peser sur eux. Cela a été fait à l'égard du juge Bruguière, afin de garantir, dans les meilleures conditions possibles, sa sécurité. Vous comprendrez, j'en suis sûr, qu'il ne soit pas souhaitable de détailler la nature des mesures prises, précisément au nom des impératifs de sécurité.

M. Bernard Pons. On ne vous le demande pas !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je puis vous assurer en tout cas, s'agissant de cette affaire et d'autres que vous avez brièvement évoquées, de la détermination du Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que les conditions soient réunies d'une information efficace, afin que soient identifiés et recherchés les auteurs du plus grave attentat dirigé, ces dernières années, contre les intérêts français, et, surtout, pour répondre au devoir absolu de vérité et de justice qui s'impose à la France à l'égard des familles des cent soixante-dix victimes.

Je tiens à ajouter, pour répondre à l'une de vos affirmations, que la manifestation de fonctionnaires de police à laquelle vous avez fait allusion n'est pas interdite. Il est convenu qu'elle se déroulera dans une enceinte fermée *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)*, ce qui ne signifie pas nécessairement en salle – et en accord avec les organisations syndicales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

4

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE DE L'ÉQUATEUR

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires équatoriens conduite par M. Edison Camino, membre de la commission de rationalisation administrative du Congrès. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

5

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT *(suite)*

REVALORISATION DU RÔLE DU PARLEMENT

M. le président. Nous en venons au groupe communiste. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Dans sa récente intervention télévisée, le Président de la République a dit : « Le Parlement est étouffé. » Il a ajouté : « C'est le résultat du système adopté il y a trente-trois ans. »

M. Christian Bataille. Il a raison !

M. Jacques Brunhes. Tel est bien aussi le constat que nous dressons : le fonctionnement des institutions de la Ve République, auquel nous nous sommes toujours opposés, a conduit à la domestication du Parlement.

M. Christian Bataille. Tout à fait !

M. Jacques Brunhes. Nous sommes partisans d'une démocratisation audacieuse de nos institutions, d'une République qui établisse la primauté du Parlement élu à la représentation proportionnelle. Les propositions constitutionnelles du Président de la République qui accentuent de fait le caractère personnel de ces institutions ne vont pas dans ce sens.

Néanmoins, madame le Premier ministre, pour cesser d'étouffer le Parlement, pour concrétiser immédiatement la démocratie parlementaire point n'est besoin de réforme constitutionnelle. Cela ne dépend que de vous.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Le Gouvernement est, en effet, maître de l'ordre du jour de l'Assemblée.

M. Pascal Clément. Très juste !

M. Jacques Brunhes. Or les initiatives législatives des députés sont systématiquement censurées.

M. Bernard Pons. Très juste !

M. Jacques Brunhes. Le Gouvernement leur oppose abusivement l'article 40 de la Constitution.

M. Francisque Perrut. Censurez le Gouvernement !

M. Jacques Brunhes. Quasiment aucune proposition de loi, ou de résolution, donc d'origine parlementaire, même si elle est déposée par tous les groupes de l'Assemblée, vient en discussion. Il dépend de vous et uniquement de vous qu'il en soit autrement. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Madame le Premier ministre, dans les années 1978-1980, j'ai entendu M. Laurent Fabius, alors député de l'opposition *(« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)*, expliquer au ministre du budget de l'époque que, si l'on comparait le budget de la nation à un véhicule automobile, on pourrait dire que le Parlement pouvait en changer à peine la valeur d'un enjoliveur. Il relevait ainsi, dans un raccourci imagé, une des tares de nos institutions.

Or, madame le Premier ministre, force est de constater qu'onze ans après, nous pouvons changer à peine la valeur du boulon qui maintient l'enjoliveur ! *(Applaudissements sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Il ne dépend que de vous qu'il en aille autrement.

M. Pascal Clément. Eh oui !

M. Jacques Brunhes. Quand cesserez-vous, madame le Premier ministre, d'employer l'arme du 49-3 dont l'usage répétitif sur des textes décisifs comme la loi de finances étouffe le Parlement d'une manière quasiment caricaturale ?

M. Patrick Balkany. C'est sans doute pourquoi vous ne votez pas la censure !

M. Jacques Brunhes. Madame le Premier ministre, quatre textes sur cinq concernant les affaires économiques et sociales, c'est-à-dire les problèmes vitaux des Français – l'emploi, par exemple – sont bloqués à Bruxelles par les autorités communautaires non élues, sans que le Parlement français ait à les connaître. Or il ne dépend que de vous que les projets de la Commission européenne soient soumis au Parlement. Il ne dépend que de vous qu'avant de se rendre dans les conseils européens, les ministres français exposent devant l'Assemblée nationale les orientations qu'ils souhaitent défendre afin de recevoir de la représentation nationale un mandat précis.

Ma question, madame le Premier ministre, est donc simple. Même dans le cadre des institutions actuelles que nous avons toujours combattues, il est possible, immédiatement, de redresser l'image du Parlement, de lui redonner vigueur, de mieux faire vivre la démocratie parlementaire. Y êtes-vous prête ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Baumel et M. Jean-Pierre Philibert. Censure !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean Poperen, *ministre des relations avec le Parlement.* Monsieur le député, vous avez, d'entrée de jeu, marqué votre accord, même si cela n'a pas été explicite, avec les propos tenus récemment par le Président de la République. *(Rires sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est un sophisme !

M. Patrick Balkany. N'importe quoi !

M. le ministre des relations avec le Parlement. M. le Président de la République a en effet constaté un déséquilibre entre l'exécutif et le législatif et M. Brunhes a confirmé la pertinence de cette analyse *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Balkany. Continuez comme cela et les communistes vont peut-être voter la censure !

M. Jean-Pierre Brard. Le Président de la République, c'est le médecin qui tue son malade !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Attendez la suite, monsieur Brard !

En conséquence, il a annoncé une série d'initiatives pour remédier à ce déséquilibre.

J'ai d'ailleurs été fort étonné, monsieur Brunhes, car cela m'a paru curieux de la part d'un membre de votre groupe, de vous entendre dire qu'il n'y avait pas besoin de changer la Constitution...

M. André Lajoinie. Il n'a jamais dit cela !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... et que l'on pouvait modifier les choses dans le cadre des institutions actuelles.

M. Eric Raoult. Il faut changer les socialistes !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Monsieur Bruhnes, ce Gouvernement pense qu'en effet on peut faire évoluer les choses.

M. Patrick Balkany. Dans le mauvais sens, comme vous le faites actuellement !

M. Arthur Dehaine. Il faut changer le Gouvernement !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Cela est si vrai qu'il a déjà largement contribué à le faire ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Patrick Balkany. Pour les aggraver !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je pense que Mme le Premier ministre voudra bien m'excuser si je répète ce qu'elle vient de dire très pertinemment, mais je dois rappeler, au nom du Gouvernement, la lettre que, dès le 27 août, fait sans précédent, j'ai adressée aux assemblées pour leur indiquer les grandes lignes des travaux parlementaires de la première partie de cette session d'automne. Cela a permis aux commissions de préparer dans les meilleures conditions l'examen des textes. C'est un changement appréciable qui a permis aux parlementaires de ne pas être pris de court au dernier moment.

M. Jean-Pierre Brard. Cela n'a pas réduit le recours au 49-3 !

M. le ministre des relations avec le Parlement. En ce qui concerne le droit d'initiative parlementaire, je vous accorde que, malgré les extensions, l'ampleur du domaine qui lui est laissé est insuffisante. Néanmoins, les progrès sont réels au regard de ce que l'on a vécu pendant les législatures où la majorité était autre.

M. Richard Cazenave. C'est faux !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Aucune proposition d'initiative parlementaire n'était alors retenue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Arnaud Lepercq. C'est inexact ! Regardez les statistiques !

M. le ministre des relations avec le Parlement. En ce qui concerne la coopération entre le Gouvernement et les deux assemblées, dois-je indiquer ici qu'elle ne doit pas se passer aussi mal que vous le laissez entendre puisque deux tiers des textes définitivement adoptés le sont soit après accord en C.M.P., soit même par vote conforme. Cela signifie qu'il est fréquent que ce soit par coopération entre l'exécutif et le législatif que nous aboutissons au vote des textes.

Le nombre de textes examinés est infiniment moins élevé qu'avant car, dès le début de cette législature, M. Michel Rocard avait indiqué qu'il fallait légiférer moins, pour légiférer dans de meilleures conditions. Mme Edith Cresson souhaite que l'on continue à travailler dans le même esprit. Selon le rythme actuel, les assemblées auront adopté, au cours de cette législature, environ deux fois moins de textes par session que lors des précédentes. Elles légifèrent donc moins, mais elles travaillent beaucoup. Cela signifie qu'elles accomplissent un travail d'approfondissement plus complet sur les textes.

Enfin, il est une remarque de fond que je veux formuler à la suite de votre intervention.

Au cours de ces dernières semaines, nous avions entendu un véritable concert sur la nécessité de modifier les institutions et les parlementaires de tous les groupes y participaient largement. On n'entendait presque parler que de cela ! Et tout d'un coup, quand le Président de la République dit « d'accord, tope là, on va les modifier ! », on a l'impression que cela ne plaît pas trop. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Balkany. Que veut-il faire ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je suis tout de même surpris de vous voir tellement désappointés alors que l'on répond à vos demandes ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Richard Cazenave. Qu'il dise précisément ce qu'il veut faire ! Il n'a pas dit ce qu'il ferait, c'est incroyable !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Nous sommes en train de vérifier, vous parlementaires et nous Gouvernement, que, dans le cadre de cette Constitution telle qu'elle est - je vous rappelle que les membres de l'actuelle majorité ne l'ont pas votée.

M. Philippe Séguin. Pas tous !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... non plus que la formation à laquelle vous appartenez, monsieur Brunhes, on ne peut faire beaucoup plus pour le rééquilibrage.

M. Richard Cazenave. C'est faux !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Dans ces conditions, il faut envisager une modification des institutions afin d'assurer rééquilibrage et démocratisation.

M. Richard Cazenave. Pas du tout !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Telle est l'intention du Président de la République. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Je serais vraiment très surpris que, de votre côté en tout cas, monsieur Brunhes, on n'ait pas un préjugé favorable pour cette initiative. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Patrick Balkany. On ne sait toujours pas quelles seront les modifications !

M. le président. Nous passons au groupe Union pour la démocratie française.

GRÈVE DES ÉLECTRONICIENS DE L'AVIATION CIVILE

M. le président. La parole est à M. Pascal Clément.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre des transports, depuis dix ans, des conflits incessants perturbent l'aviation civile et portent un tort considérable tant aux usagers des transports aériens qu'à l'économie de notre pays, conflits surtout dans l'administration, je veux parler d'un monstre de puissance, un monstre typiquement français, sans équivalent dans le monde : la direction générale de l'aviation civile.

Ces conflits se traduisent, sur le plan social, par un échec permanent. Cinq grévistes ont semé la pagaille parmi 750 électroniciens.

Vous-même, monsieur le ministre, semblez avoir compris la cause de ces pannes subites. Votre enquête est-elle terminée ?

Comprenez-vous enfin que le D.G.A.C. gère et réglemente tout dans un contexte où tout change et où le temps qu'il faut pour prendre la décision rend inopérantes les adaptations ? Sa lenteur a du reste été stigmatisée par la Cour des comptes cette année même.

Le dialogue social dans l'aviation civile n'a que très peu progressé depuis dix ans parce qu'il y a un dialogue de sourds entre l'administration et ses agents. Quand accepterez-vous que l'usager, en particulier l'Association des usagers des transports aériens que je préside, puisse être le troisième homme à la table des négociations afin que ce dialogue de sourds prenne fin ?

Quand entamerez-vous la réforme de la direction générale de l'aviation civile pour que, par exemple, la formation et le recrutement puissent être décidés par les compagnies elles-mêmes et pour que cesse le *stop and go* du système ô combien français ? *(Applaudissement sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

M. Paul Quilès, *ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.* Monsieur Clément, je ne vous suivrai pas sur la voie de la polémique contre une administration, ou, d'une façon générale, contre l'administration.

M. Pascal Clément. Je n'ai pas dit : l'administration !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. J'imagine que vous posez cette question à la suite des événements qu'un certain nombre d'usagers ont malheureusement connus au cours du dernier week-end, je veux parler de la grève des électroniciens de l'aviation civile.

Cette grève, vous le savez peut-être, a été lancée par deux organisations syndicales qui ne sont pas signataires du protocole de juillet 1991. Car il n'y a pas de dialogue de sourds ; il y a dialogue ; il y a même des résultats puisque ce protocole a été signé au mois de juillet dernier.

M. Philippe Séguin. Quels résultats ? Il est content de lui !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Cette grève a été lancée à partir de revendications des ingénieurs électroniciens des systèmes de sécurité aérienne. Les conséquences ont été importantes, comme on le sait, pour les usagers en raison du nombre exceptionnellement élevé de pannes constatées aux centres d'Athis-Mons et de Brest. J'ai fait immédiatement prendre des dispositions pour réduire la gêne causée aux usagers. Des électroniciens ont été mis sous astreinte dans chaque centre pour assurer la maintenance opérationnelle nécessaire à la sécurité du trafic qui doit être notre premier souci. Malgré cela, Athis-Mons et Brest ont connu une activité très réduite dès vendredi matin. Il semble – je l'ai dit et je le répète devant l'Assemblée – que des actes inadmissibles, totalement étrangers à la pratique du droit de grève, aient entraîné une désorganisation grave. En effet, j'ai demandé qu'une enquête soit effectuée dans les plus brefs délais par l'inspection générale de façon à identifier les responsabilités et à prendre, si nécessaire, des sanctions. Je ne manquerai pas de rendre publics les résultats de l'enquête dès qu'ils seront connus, c'est-à-dire dans les tout prochains jours.

J'ai aussi décidé de mettre en place deux cellules d'urgence : l'une concernant l'information et l'accueil des passagers, l'autre la régulation des vols.

Ces dispositions ont permis d'éviter une détérioration de la situation vendredi. Dans les trois jours qui ont suivi, le trafic a pu être assuré avec des retards ponctuels, mais avec peu d'annulations de vols.

J'en viens à votre réflexion générale sur cette administration trop grosse, trop puissante, qui veut tout faire et qui est incapable de dialoguer.

La direction générale de l'aviation civile a entrepris de rénover sa politique, notamment dans le domaine social, rénovation qui s'est précisément traduite par une démarche contractuelle.

M. Pascal Clément. Cela ne suffit pas.

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. A l'opposé de ce que vous avez dit, monsieur le député, le protocole, signé le 10 juillet pour trois ans avec huit organisations syndicales représentant la majorité des personnels, doit permettre un apaisement sur le plan social.

M. Pascal Clément. Qu'est-ce que ce serait sans le protocole !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Sur le plan technique – ces questions sont peut-être difficiles à suivre, mais elles sont importantes –, je rappelle que la France est au cœur de l'Europe et qu'elle assure le service du contrôle aérien de près de la moitié des vols aériens. Cette situation s'est aggravée depuis quelques années, vous le savez très bien, en raison d'une déréglementation qui a été menée au plan européen dans des conditions pour le moins discutables. Je sais que certains sur vos bancs appellent à une déréglementation encore plus forte, encore plus rapide.

M. Pascal Clément. Vous avez trouvé le bouc émissaire ! Ce n'est pas moi, c'est l'autre !

M. Emmanuel Aubert. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Il est évident que c'est dans le cadre européen que des solutions techniques peuvent être apportées à la saturation croissante des infrastructures et de l'espace aérien. *(Protestations sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Philippe Séguin. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Si cette question ne vous intéresse pas, monsieur Séguin, qui criez très fort, je peux ne pas en parler !

M. Philippe Séguin. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Il s'agit de l'avenir de notre pays.

Dans ce cadre européen essentiel pour la qualité des services rendus aux passagers et pour la santé financière des compagnies aériennes, j'ai demandé à l'un des hauts fonctionnaires de mon ministère de conduire une mission pour présenter très prochainement des propositions concrètes en matière d'harmonisation des systèmes de contrôle aérien. Je pourrai donc prendre des initiatives auprès de mes collègues européens dès le début de 1992.

M. Philippe Séguin. Ce n'est pas possible !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. C'est ainsi, monsieur le député, que pourra se mettre en place un système européen harmonisé qui est la seule réponse aux difficultés rencontrées dans tous les pays d'Europe et pas simplement en France, contrairement à ce que vous suggériez.

M. Emmanuel Aubert. Tout ce que vous dites est faux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Un tel système fonctionnera dans le cadre de services publics et non pas, comme certains le souhaitent ici, dans le cadre de sociétés privées, ce qui n'existe dans aucun autre pays au monde.

C'est la preuve qu'une réflexion calme et sereine sur des sujets aussi importants vaut mieux que la polémique et les vociférations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

RÉFORME DE LA MANUTENTION PORTUAIRE

M. le président. La parole est à M. Aimé Kerguéris.

M. Aimé Kerguéris. Monsieur le secrétaire d'Etat à la mer, vous avez déclaré le 17 septembre dernier au Havre, au sujet de la manutention portuaire : « Il est clair que la productivité des ports français n'est pas aujourd'hui à la hauteur des défis qui les attendent. »

Partant de ce constat, vous avez mis en chantier un projet de réforme sur le statut des dockers.

Au sein de la Communauté, trois pays, qui avaient un dispositif équivalent à notre loi de 1947 régissant le statut des dockers, ont procédé à des réformes : la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne.

Le taux important d'inemploi dans certains ports obère très fortement leur activité et entraîne des détournements de trafic : il atteint parfois 50 p. 100.

Vous menez depuis plusieurs mois une concertation avec les différents partenaires économiques et sociaux. Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous annoncer à la représentation nationale les mesures que vous comptez prendre pour permettre aux gestionnaires des différents ports de gérer, au mieux des besoins des ports, le nombre de dockers strictement nécessaires ? En un mot, quelles mesures entendez-vous prendre pour rendre plus de souplesse à un système dont la rigidité a porté gravement atteinte à la compétitivité de notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, c'est une question grave et difficile.

M. Patrick Balkany. Et je vous remercie de l'avoir posée ! *(Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Nos ports sont essentiels à l'acheminement de notre commerce extérieur. Ils sont essentiels à la compétitivité de nos produits à l'étranger. Ils sont essentiels à la localisation des entreprises dans nos zones industrielles littorales.

Les ports sont aussi, vous le savez, un outil important d'aménagement du territoire avec 50 000 emplois directs et 200 000 emplois indirects.

Mais les ports souffrent aujourd'hui d'une concurrence internationale croissante. Les parts de marché stagnent, voire régressent. La compétitivité s'effrite. Les passages de nos marchandises par des ports étrangers s'accentuent. Bref, il y a une réelle perte de confiance dans la filière portuaire française. En conséquence, il faut agir maintenant.

M. Francis Delattre. C'est une bonne nouvelle !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Je n'ai aucune leçon à recevoir sur un sujet aussi difficile des représentants de l'opposition !

M. Patrick Balkany. Vous en avez surtout à donner !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Il faut agir maintenant et sans esprit de polémique politique. Comme vous l'avez dit, monsieur Kerguéris – même si vous n'êtes pas entendu sur vos bancs –, il s'agit d'une question d'intérêt national qui doit dépasser tous les affrontements secondaires.

M. Jacques Baumel. Si elle est d'intérêt national, elle n'est pas pour vous !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* C'est une question d'ampleur nationale. C'est la raison pour laquelle, à la demande de Mme le Premier ministre, M. Quilès et moi-même préparons un plan global de modernisation, que nous proposerons dans quelques jours au Gouvernement. Il reposera sur quatre principes.

Premier principe : le plan de modernisation doit être global.

M. Charles Fèvre. Ah !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* La modernisation des ports ne se limite pas à un problème de manutention, même s'il existe, mais concerne la filière portuaire dans son ensemble. Tous les députés qui connaissent les problèmes maritimes le savent et partagent mon avis.

M. Gérard Grignon. Très bien !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Deuxième principe : il faudra accentuer l'autonomie portuaire, faire en sorte que les décisions sur l'avenir des ports soient totalement décentralisées.

Troisième principe : il faudra responsabiliser les partenaires sociaux pour que les acteurs des décisions les prennent en toute connaissance de cause, sur place.

Quatrième principe : entre partenaires, port par port, sur la base des principes que le Gouvernement définira dans quelques jours, il faudra une négociation.

A ce propos, je regrette, monsieur le député, après avoir reçu à cinq reprises les représentants syndicaux des ouvriers dockers, qu'un mouvement social affecte, une fois de plus, la fiabilité de nos ports alors que les décisions du Gouvernement ne sont pas encore arrêtées, mais prévoient une négociation sérieuse.

M. Jacques Baumel. Supprimez le monopole !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Le Gouvernement entreprendra la modernisation de la filière portuaire avec détermination, et dans un esprit d'ouverture, en évitant les deux écueils sur lesquels certains veulent nous faire achopper. Le premier consisterait à dire : « Tous se passe bien ; il ne faut rien changer ; continuons comme nous le faisons depuis la fin de la guerre. » Le second serait de dire : « Rien ne va bien ; il faut abroger, dès demain matin, la loi de 1947 ».

Le Gouvernement propose la responsabilisation et la négociation. A l'évidence, il y aura obligatoirement des adaptations législatives, mais elles n'interviendront qu'au terme de la négociation que le Gouvernement ouvrira dans quelques jours.

Voilà dans quel esprit, monsieur le député, cette réforme difficile va s'ouvrir. Chacun en perçoit bien l'enjeu stratégique et économique, et l'importance sociale pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union du centre.

PROPOS TENUS PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR LE RÔLE DU PARLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, en décembre 1989, je vous avais posé une question d'actualité sur la façon dont votre gouvernement se comportait à l'égard du Parlement. Cela ne servit à rien !

M. Alain Griotteray. Evidemment !

M. Jean-Jacques Hyest. C'est même bien pire aujourd'hui.

Vous comprendrez dès lors toute mon indignation – je dis bien « indignation » – à la suite des propos récents du Président de la République concernant le Parlement.

Je veux que nos compatriotes sachent que le Président de la République a dépassé l'acceptable, en tenant des propos à la fois désinvoltes et méprisants. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Oui, le Président de la République a raison de dire que le Parlement « étouffe », mais il a oublié de préciser qu'il en est grandement responsable. Je vais le démontrer.

L'auteur du *Coup d'Etat permanent* pourrait relire ses propres œuvres ! *(« Très bien ! » sur quelques bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

Le Président nous annonce qu'« un projet de révision constitutionnelle est déjà arrêté. » Si tel devait être le cas, il serait intolérable que l'on ne dise pas à la représentation nationale ce que contient précisément ce projet et que, *a fortiori*, on n'en débatte pas dans les meilleurs délais. De qui se

moque-t-on ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Dans quelques jours, nous devons légiférer, dans cet hémicycle, sur un texte portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature.

M. Pierre Mazeaud. On se moque de nous !

M. Jean-Jacques Hyest. Dans le même temps, le chef de l'Etat annonce de grandes réformes constitutionnelles sur le même sujet. Notre travail ne sert-il vraiment à rien ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

De même avec quelle légéreté – je pèse mes mots – le Président a-t-il pu répondre à la question touchant aux peines incompressibles de prison ! « Il faut que j'en discute avec le garde des sceaux » déclare-t-il, pour ajouter ensuite : « Il faudrait être plus sévère sur la durée des peines de sûreté. » Je croyais jusqu'à ce jour que les deux assemblées parlementaires travaillaient sérieusement depuis deux ans sur la réforme du code pénal et que, sur la question des peines incompressibles, il avait été trouvé des solutions appropriées et justes. On oublie de le dire ! A quoi sert le travail du Parlement ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

J'en déduis que le garant de la Constitution ignore tout de nos travaux législatifs sur des sujets pourtant si graves. Les Français jugeront, monsieur le ministre !

Face à cet état de fait faut-il changer la Constitution ? Non, il suffit d'avoir à la tête du pouvoir exécutif des responsables politiques soucieux de la démocratie et respectueux des institutions. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Cela rend d'autant plus inacceptables les insinuations du Président lorsqu'il a mis en doute les vertus démocratiques de ses successeurs.

Je vous pose donc les questions suivantes.

Pouvez-vous vous engager à tenir informé le Président de la République des travaux de notre assemblée, qu'il semble tant méconnaître ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

Pouvez-vous lui rappeler qu'il n'a pas fallu attendre son arrivée au pouvoir pour que la France vive en démocratie ?

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Jean-Jacques Hyest. Pouvez-vous lui suggérer, respectueusement, de ne plus continuer à saper nos institutions qu'il prétend vouloir améliorer ? *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

Pouvez-vous, enfin, vous engager à communiquer à la représentation nationale, avant la fin de la session parlementaire, l'ensemble des révisions qui sont envisagées ou décidées ?

En un mot, êtes-vous prêt, vous et votre gouvernement, à changer d'attitude pour revenir à plus de démocratie ? *(Mmes et MM. les députés des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent longuement.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Arthur Dehaine. Mission impossible !

M. Jean Poperen, *ministre des relations avec le Parlement.* Monsieur le député,...

M. Charles Ehrmann. Il n'est pas mauvais !

M. le ministre des relations avec le Parlement. C'est un parlementaire de qualité, assidu, actif...

M. Charles Ehrmann. La maison en est pleine !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... c'est pourquoi je suis un peu...

M. Charles Ehrmann. Gêné !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Embarrassé !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Non, pas vraiment !

... surpris de la teneur de ses propos et du ton sur lequel il les a formulés.

M. Robert-André Vivien. Cela vous a réveillé !

M. le ministre des relations avec le Parlement. J'avais cru entendre comme tout le monde depuis des mois que des choses n'allaient pas très bien...

M. Arnaud Lepercq. Le chômage !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... dans nos institutions.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. A qui la faute ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Laissez-moi répondre à la question qui m'est posée. Sur le chômage, on a répondu et on agit. Les résultats commencent à apparaître. Prenez patience !

M. Richard Cazenave. Cela va mal à cause de vous !

M. le ministre des relations avec le Parlement. J'avais cru comprendre qu'il y avait une grande aspiration...

M. Richard Cazenave. A ce que vous quittiez le pouvoir !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... sur tous ces bancs et un peu dans tous les secteurs de l'opinion publique à ce que j'appellerai une modernisation de nos institutions. Certains parlent de « toilettage », mais un toilettage peut être plus ou moins complet.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Donc modernisation, rééquilibrage, démocratisation.

M. Pierre Mazeaud. Nos institutions sont démocratiques !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Dès qu'une initiative est annoncée...

M. Arnaud Lepercq. Laquelle ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... par celui qui a particulièrement responsabilité de le faire...

M. Richard Cazenave. Qu'est-ce qu'il propose ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... j'ai l'impression de me trouver en face non seulement d'un grand trouble, mais encore d'une feinte indignation pour essayer de cacher ce trouble ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

C'est ainsi que j'ai ressenti votre propos, monsieur Hyest !

Je ne veux pas distribuer des bons points mais je suis assez bien placé pour savoir que vous êtes un parlementaire particulièrement assidu et actif. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Eric Raoult et M. Richard Cazenave. Il y en a d'autres !

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. La question n'est pas là, monsieur le ministre ! Cela n'a rien à voir !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Si, justement !

Comme moi-même, comme le Gouvernement, vous avez constaté, monsieur Hyest, qu'il fallait faire évoluer les institutions. Le Président de la République a annoncé une série d'initiatives.

M. Arnaud Lepercq. Floues !

M. François Grussenmeyer. Il a noyé le poisson !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Rien de plus, mais rien de moins. A l'heure qu'il est, le signal est donné et les principaux repères de la chronologie de cette importante opération constitutionnelle ont été annoncés. Voilà ce qui s'est fait dimanche soir. Rien de plus, je le répète, mais c'est déjà considérable.

M. Pierre Mazeaud. On demande au Gouvernement ce qu'il veut faire !

M. Franck Borotra. Qu'il fasse ce qui dépend de lui !

M. Pierre Mazeaud. On demande à Mme Cresson ce qu'elle veut faire !

Lura Tech www.lura-tech.com

M. le ministre des relations avec le Parlement. Alors, monsieur le député, très franchement, pour la qualité justement des travaux parlementaires...

M. Patrick Ollier. Répondez à la question !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Mais je suis en train d'y répondre !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Si, vous souhaitez que je m'exprime, monsieur Hyest, avec le concours du président de cette assemblée...

M. Patrick Ollier. Vous êtes embarrassé !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... faites un petit signe à vos collègues ! Les braillements ne changeront rien !

Je comprends que vous soyez mal à l'aise depuis trois jours mesdames, messieurs de l'opposition...

M. Pierre Mazeaud. Pas du tout !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... mais je n'y peux rien ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)* Il n'y a qu'à vous regarder à la télévision, et partout ! Ça ne va pas ! Vous avez pris un coup ! Alors, encaissez ! Soyez plus beaux joueurs ! *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Pierre Mazeaud. Regardez les sondages !

M. Albert Facon. Perturbateur, Mazeaud !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme, s'il vous plaît ! M. Poperen va achever sa réponse dans le silence.

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je ne peux pas répondre, monsieur le président ! C'est ça le problème !

M. Patrick Ollier. Il est gêné !

M. Robert-André Vivien. C'est un provocateur !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Croyez-vous franchement que ce soit améliorer le travail parlementaire que de se laisser aller de la sorte ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'en reviens donc à votre très intéressante question, monsieur Hyest. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Arnaud Lepercq. Il n'y a pas eu de réponse !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Croyez-vous que ce soit de bonne méthode de reprocher au Président de la République tout et son contraire,...

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas la question !

M. le ministre des relations avec le Parlement. ... à la fois que les choses n'aillent pas comme vous le souhaitez et qu'il veuille essayer de les corriger. C'est justement ce qui va être fait.

M. Arthur Dehaine. Il a fallu onze ans !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Alors comment ? J'ai tout de même noté des choses étonnantes dans votre propos. Vous avez parlé de décisions déjà arrêtées. Le Président de la République a indiqué que des propositions seraient faites. Vous demandez si vous allez en discuter. Mais la question ne se pose même pas !

M. Robert-André Vivien. Mais si !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Cela va de soi ! Il ne peut pas y avoir de modifications institutionnelles sans que les propositions du Président de la République soient discutées...

M. Jean Beaufils. Ils le savent !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Bien sûr qu'ils le savent ! Mais, puisqu'ils posent la question, il faut bien que je réponde. Il faut bien que je remplisse mon office, le mieux possible !

M. Pierre Mazeaud. La révision se fera sur la base de quel article ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre des relations avec le Parlement. Pas d'impatience, monsieur Mazeaud. Ce rythme impatient et vociférant va vous user, vraiment.

M. Pierre Mazeaud. Je ne suis pas usé. Ça va bien ! C'est lui qui est totalement usé !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Il va de soi que l'on en discutera. Pourquoi poser cette question, monsieur Hyest ?

Réforme du conseil supérieur de la magistrature ?

M. Pierre Mazeaud. Il ne sait même pas ce que c'est ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre des relations avec le Parlement. Pourquoi vous montrez-vous désobligeant, monsieur Mazeaud ? Cela n'ajoute rien à la qualité de votre propos !

M. Yves Dollo. On ne peut pas expulser ce type ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Monsieur Hyest, nous voulons mener les choses avec le plus de sérieux possible.

M. Patrick Ollier. Cela fait douze minutes que vous ne repondez pas !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Je demanderai à la conférence des présidents que le projet concernant le C.S.M. soit retiré, en l'état, de l'ordre du jour.

M. Pascal Clément. Je l'ai demandé avant vous. Rendez-moi cet hommage !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Mais très volontiers, monsieur Clément. Je n'ai aucune difficulté à vous rendre hommage. Nous avons une conférence des présidents dans une semaine et c'est la demande que je ferai au nom du Gouvernement. Je vois qu'il y a déjà un consensus sur ce point !

Ainsi que vous l'avez bien senti au travers de son propos, le Président de la République a été très attentif à tout ce qui s'est dit ces derniers mois sur le sujet et il va donc de soi que les propositions qu'il avancera en tiendront le plus grand compte ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Charles Ehrmann. Cela s'appelle de l'humour !

M. Pierre Mazeaud. Il nous prend pour qui ?

M. le ministre des relations avec le Parlement. Cela me permet d'espérer, et, je suis sûr, vous avec moi, que nous irons dans cette affaire vers un large accord.

M. Emmanuel Aubert. Bras dessus, bras dessous !

M. le ministre des relations avec le Parlement. Il n'y aurait aucune raison sérieuse – je dis bien sérieuse – pour qu'il en aille autrement. C'est en tout cas mon espoir et, pour ce qui dépend de moi, je travaillerai à ce qu'il en soit ainsi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste pour deux questions qui devront être brèves ainsi que les réponses.

YOUGOSLAVIE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Monsieur le président, il nous faut une fois de plus parler de la Yougoslavie et je voulais interroger M. le ministre des affaires étrangères.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les atrocités, les morts, les souffrances que connaissent l'ensemble des Yougoslaves et, singulièrement aujourd'hui, les Croates à Dubrovnik, Vukovar ou Osijek. Bref, chacun connaît désormais l'horreur, sur notre continent, à nos portes.

Le Gouvernement français et le ministre des affaires étrangères lui-même ont pris des initiatives au sein de la C.E.E. et dans les organismes internationaux, mais les Croates sont

www.luratech.com

menacés d'écrasement et les sanctions prises par l'Europe ou les Etats-Unis arrivent tardivement et risquent de ne pas suffire à la résolution politique du conflit ni à l'arrêt des combats.

M. le Président de la République a fait des propositions le 11 novembre. Quel accueil a été réservé par les acteurs de ce drame ? La France, terre des droits de l'homme et du citoyen, ne doit-elle pas désormais non seulement condamner vigoureusement les atrocités et la barbarie, agir sur le terrain humanitaire mais aussi et surtout prendre une initiative politique majeure comme l'envoi d'une force d'interposition ou la reconnaissance de l'autonomie des différentes Républiques ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué à la francophonie.

Mme Catherine Tasca, *ministre délégué à la francophonie.* Madame le député, M. Dumas, appelé d'urgence dans une réunion internationale, m'a demandé de vous répondre.

En effet, les combats se sont intensifiés en Slavonie autour de Vukovar et d'Osijek ainsi qu'à Dubrovnik depuis le 8 novembre. Le siège de Dubrovnik est d'une rare violence. Devant l'aggravation des combats, les initiatives françaises et européennes se sont multipliées dans diverses directions.

En premier lieu, des sanctions économiques ont été décidées. Les Douze ont ainsi adopté, en marge du sommet de l'O.T.A.N. à Rome, des sanctions économiques à l'encontre de la Yougoslavie le 8 novembre : ...

M. Arnaud Lepercq. Cela n'a pas eu d'effet !

Mme le ministre délégué à la francophonie. ... suspension de l'accord de coopération et de commerce, retrait du plan Phare notamment.

Parallèlement, il est envisagé des mesures positives en faveur des républiques qui coopèrent en vue d'un règlement politique global à La Haye.

En second lieu, le Conseil de sécurité a été saisi à diverses reprises par les Douze. Au sujet de l'embargo sur les armes, la Communauté demande au Conseil de sécurité de contrôler l'application effective de la résolution n° 713 du 25 septembre dernier.

M. Arnaud Lepercq. Il faut exiger, pas demander !

Mme le ministre délégué à la francophonie. Une demande d'embargo pétrolier a été également transmise.

Enfin, à propos d'une force d'interposition des Nations Unies, lord Carrington se trouve de nouveau en Yougoslavie, à la demande des ministres des Douze, afin de connaître les intentions des parties qui préconisent cette solution : le bloc serbe et la Croatie.

Il incombe maintenant au Conseil de sécurité d'adopter une résolution dans ce sens.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, l'aide humanitaire demeure une préoccupation permanente. Ainsi, la France tente d'obtenir des Croates, des Serbes et des Fédéraux qu'ils permettent la création de couloirs humanitaires visant à évacuer les blessés et à ravitailler la population civile. M. le Président de la République a avancé cette proposition lors de l'émission télévisée du 10 novembre.

M. Kouchner est parti à Belgrade le 13 novembre afin de mettre en œuvre une opération permettant d'évacuer les enfants croates et serbes, victimes de la violence des affrontements à Dubrovnik et ailleurs en Croatie. Des envois de médicaments en Bosnie-Herzégovine sont également en préparation. Les Douze se sont associés à ces efforts.

Qu'il soit permis de saluer, à l'appui des efforts que je viens d'énumérer, et alors que les combats redoublent d'intensité, l'appel à la paix lancé par les cinq représentants des principales confessions françaises qui se sont rendus à Belgrade et à Zagreb les 11 et 12 novembre. Leur proposition d'instauration d'un dialogue entre hommes de bonne volonté a retenu l'attention des présidents Tudjman et Milosevic.

La France n'a pas d'objection de principe à la reconnaissance de l'indépendance de celles des républiques yougoslaves qui le souhaitent. Elle estime cependant que cette reconnaissance ne peut intervenir qu'à l'issue d'un processus négocié réglant des questions fondamentales : le statut des minorités, les frontières et la succession d'Etat.

Je tiens, pour terminer, à réaffirmer l'attachement de la France au respect des droits élémentaires de tout être humain. Le conflit actuel ne saurait justifier les atteintes qui leur sont portées ni les atrocités commises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION DE LA VITICULTURE

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

Monsieur le ministre, à l'heure où je vous pose cette question, une grande manifestation réunit à Montpellier des milliers de viticulteurs languedociens. Je voudrais tirer à nouveau la sonnette d'alarme au sujet de la situation de ces vignerons.

La viticulture languedocienne a fait depuis plusieurs années des progrès qualitatifs considérables. Elle s'adapte progressivement à l'évolution de la consommation, c'est-à-dire au passage d'une demande quantitative forte d'un « vin source d'énergie » à une demande beaucoup plus qualitative, mais moins importante, de « vin plaisir ».

Or, cette année, alors que la récolte 1991 est l'une des plus faibles que nous ayons connues depuis longtemps, alors que, dans certaines zones, le gel tardif du mois d'avril a entraîné jusqu'à 50, voire 80 p. 100 de baisse, alors que l'endettement d'un grand nombre d'exploitants, en particulier de jeunes, reste très important, les cours du vin restent très bas de manière durable et très préoccupante.

Le désespoir gagne un très grand nombre de viticulteurs, en particulier parmi ceux qui ont pris le risque d'investir pour atteindre la qualité. Au-delà du désespoir des viticulteurs, c'est toute une région, déjà fortement frappée par le chômage, qui est touchée car la viticulture, même si sa part baisse dans le produit intérieur brut, y demeure une donnée fondamentale, aussi bien économique que sociale et culturelle.

Je voudrais, monsieur le ministre, en mon nom, mais aussi, je crois, au nom de mes collègues, vous poser quatre questions.

Quelles sont les mesures immédiates que vous avez déjà prises et celles qui vont l'être prochainement pour faciliter le relèvement des cours en s'appuyant sur le plan de sauvegarde proposé par les professionnels eux-mêmes ?

Deuxièmement, les pouvoirs publics ne peuvent-ils amplifier les contrôles et les sanctions sur des produits importés, en particulier d'Italie, qui ne sont pas toujours conformes aux règles communautaires et pour lesquels de nombreuses irrégularités ont été relevées par les services de la répression des fraudes ? Les règles communautaires doivent être les mêmes pour tous et nous ne comprenons pas qu'à quelques mois de l'échéance décisive du 1er janvier 1993, elles ne s'appliquent pas de la même façon dans l'ensemble des pays de la Communauté.

Troisièmement, ne pourrait-on pas interdire la « fabrication », en France ou ailleurs, de vins de table composés de vins venant de différents pays de la Communauté, alors que l'objectif de tous est de former à la qualité le goût de l'ensemble des consommateurs, y compris des catégories les plus pauvres ?

Quatrièmement, comment entendez-vous préparer dans le domaine viti-vinicole la réforme de la politique agricole commune qui sera l'un des sujets importants de ces prochains mois ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, *ministre de l'agriculture et de la forêt.* Monsieur le député, j'ai déjà répondu longuement la semaine dernière à M. Millet. Je vais donc éviter de trop me répéter !

M. Eric Raoult. D'autant que M. Couveinhes posera une question sur le même sujet !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je lui répondrai !

Vous connaissez les mesures décidées ces dernières semaines : 45 millions de crédits affectés à la modernisation et à la restructuration des caves coopératives et particulières ; aide exceptionnelle de 10 millions de francs pour les viticulteurs en difficulté ; dotation de 15 millions de francs pour soutenir les coopératives confrontées à des problèmes cir-

constanciels graves ; engagement de la procédure des calamités agricoles, y compris celle du Fonds de solidarité viticole ; et, surtout, aide exceptionnelle à la trésorerie des caves coopératives et particulières qui leur permettra de contracter plus d'un milliard de francs de prêts à court terme, 40 millions de francs d'intérêts étant pris en charge par l'Etat.

Concernant le contrôle des produits importés, il a été demandé aux services compétents, et en particulier à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, une vigilance accrue. C'est ainsi que 10 000 hectolitres de vins en provenance de l'étranger, qui n'étaient pas conformes, ont été interceptés voici quelque temps.

Mme Martine Daugreilh. C'est insuffisant !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Des suites contentieuses sont engagées.

Enfin, nous entendons poursuivre avec les viticulteurs et les caves coopératives et particulières une politique de la qualité.

C'est dans cet esprit que la France négociera la réforme des règlements viti-vinicoles prévue pour 1992.

C'est dans ce cadre que sera étudiée l'éventuelle évolution des règlements concernant l'avenir des « vins venant des différents pays de la Communauté ».

Je vous assure donc, monsieur le député, que le Gouvernement sera particulièrement vigilant pour que les efforts de maîtrise de la production et de développement de la qualité engagés par les producteurs français reçoivent une juste récompense lors des délibérations sur les règlements de la Communauté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République pour un échange très bref.

CRISE DE LA VITICULTURE

M. le président. La parole est à M. René Couveinhes.

M. René Couveinhes. Ma question s'adressait à Mme le Premier ministre, mais sans doute était-elle gênée puisqu'elle s'est absentée. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est nul !

M. René Couveinhes. Aujourd'hui, comme l'a signalé mon collègue de Béziers, des milliers de viticulteurs manifestent pour exprimer leur désespoir et leur détresse.

La baisse des cours est spectaculaire. La perte de revenu pour les producteurs est considérable. La concurrence avec les vins et les moûts importés d'Espagne et d'Italie est totalement déloyale et contraire aux intérêts non seulement des producteurs mais aussi des consommateurs.

Pourtant, les viticulteurs français ont répondu largement aux orientations communautaires.

Cette année, la récolte est l'une des plus faibles que la France ait connues depuis longtemps.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'immobilisme du gouvernement auquel vous appartenez provoque la colère des viticulteurs.

M. Robert-André Vivien et Mme Martine Daugreilh. Très juste !

M. René Couveinhes. Car, au fond, leur problème est de pouvoir faire face aux investissements en cours et aux amortissements.

Ce sont des chefs d'entreprise. Mais ce sont aussi des hommes, qui veulent au moins faire vivre décemment leur famille. C'est une question de dignité.

Les viticulteurs méridionaux ont longtemps fait confiance aux socialistes, mais ils ont été trompés et ils en ont conscience. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Eric Raoult. Ils ont eu tort d'avoir confiance : on est toujours trompé par les socialistes !

M. René Couveinhes. Ils n'attendent de vous ni des discours ni des aumônes, mais des mesures concrètes. Il est urgent d'agir avant qu'il ne soit trop tard. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, pour une réponse très courte.

M. Louis Mermaz, *ministre de l'agriculture et de la forêt.* Monsieur le député, permettez-moi de vous renvoyer à la réponse que je viens de faire à votre collègue M. Barrau et à celle que j'ai faite la semaine dernière à M. Millet.

Mme Martine Daugreilh. Elles sont insuffisantes !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ajouterai seulement que des instructions ont été données aux services de l'ONIVINS pour que soient mises en place, très rapidement, les mesures que j'ai indiquées.

Il est important que, dans ce domaine, nous accélérions la relance du dialogue interprofessionnel, dialogue dont les viticulteurs attendent beaucoup.

Mme Martine Daugreilh. Ils attendent surtout des solutions !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Des instructions ont donc été données pour que ce dialogue s'engage sans tarder.

D'ici à quelques semaines, un fonctionnement rénové de l'interprofession vitivole, l'ANIVIT, devrait être mis en place. Je pense en effet que l'essentiel des problèmes du marché relève bien de la compétence d'une interprofession et qu'il appartient aux opérateurs économiques de gérer ensemble leur marché.

J'ai noté d'ailleurs avec satisfaction – comme vous – qu'en ce qui concerne le vin de table, les acteurs de la filière, y compris ceux de la grande distribution, se sont mis d'accord pour organiser le début de cette campagne 1991-1992. Nous ferons certainement tous le maximum pour que cette démarche se poursuive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe communiste.

ÉGALITÉ DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LE DOMAINE PROFESSIONNEL

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Madame le secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la vie quotidienne, malgré les lois sur l'égalité professionnelle de 1983 et de 1989, la situation des femmes dans notre pays s'est encore aggravée.

Sous prétexte d'égalité, les directives européennes voudraient ramener le droit du travail à des décennies en arrière. Par exemple, il est inacceptable de vouloir imposer le travail de nuit, tant aux femmes qu'aux hommes ; celui-ci ne saurait être admis que pour des raisons précisément justifiées.

Si le Gouvernement est soucieux de faire respecter l'égalité professionnelle, qu'il me dise pourquoi nombre d'entreprises ne sont pas encore aujourd'hui contraintes d'aligner les salaires des femmes sur ceux des hommes.

Par exemple, dans une grande entreprise comme Renault, les femmes sont principalement cantonnées dans des professions d'employées ou d'ouvrières, moins promues que les hommes et touchées à 81,3 p. 100 par la précarité.

En matière de salaires, des écarts importants persistent toujours près de dix ans après la promulgation de la loi. En outre, plus les femmes sont qualifiées, plus l'écart est important : 19 p. 100 en moyenne pour les ingénieurs et cadres ; 14 p. 100 pour les techniciennes ; 10 et 11 p. 100 pour les ouvrières.

La direction de Renault s'attaque également aux droits acquis. Ainsi, les journées pour enfant malade, la journée pour la rentrée scolaire, les pauses journalières sont menacées, voire supprimées, et le congé maternité remis en cause. On voudrait ôter aux femmes le droit d'être des travailleuses et des citoyennes à part entière.

Quand le Gouvernement présentera-t-il le bilan prévu par la loi de juillet 1989 ? Quelles mesures comptez-vous prendre, madame le secrétaire d'Etat, pour que les salariés et leurs organisations représentatives aient le moyen de faire respecter l'égalité professionnelle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la vie quotidienne.

Mme Véronique Neiertz, *secrétaire d'Etat.* Comme vous, madame le député, j'ai voté la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle à laquelle vous avez fait référence, et c'est plutôt un bon souvenir.

M. Eric Raoult. C'était l'époque de l'union de la gauche !

Mme Véronique Neiertz, *secrétaire d'Etat.* L'article 19 de cette loi comportait l'engagement de faire disparaître des contrats de travail, des accords collectifs ou conventions collectives, les clauses relatives à des droits spécifiques pour les femmes, et cela par la négociation collective.

Cet article 19 ne comportait pas de délai. Toutefois, la Cour de justice européenne, constatant que la négociation collective n'avait pas eu lieu, a prononcé l'illégalité de l'article 19. Et c'est pour rentrer dans la légalité que le Gouvernement a fait adopter dans un D.M.O.S. l'article 8 de la loi du 10 juillet 1989 fixant un délai de deux ans pour la négociation collective.

Madame le député, ce délai arrivera à expiration à la fin de cette année. C'est pourquoi je vous assure qu'un bilan global vous sera présenté avant la fin de cette session. Mais je peux d'ores et déjà vous fournir quelques indications – partielles, dans la mesure où nous n'avons pas encore collationné toutes les informations : déjà neuf conventions collectives et onze accords de branche ont étendu aux hommes les autorisations d'absence pour enfant malade et neuf conventions collectives et dix accords de branche ont étendu aux hommes la possibilité de prendre un congé pour élever un enfant.

C'est plutôt une bonne chose. Cela permet de faire évoluer les mentalités et peut-être de rééquilibrer les responsabilités familiales au sein d'un couple de travailleurs.

Vous avez plus particulièrement évoqué la situation de Renault. Je vous en donne acte, la C.G.T. n'a pas signé l'accord qui a été conclu avec toutes les autres organisations syndicales. Quoi qu'il en soit, vous aurez l'occasion d'en parler et de faire le bilan de l'ensemble de cette négociation collective à la fin de cette session. Je suis persuadée que vous y participerez avec votre talent habituel.

M. Eric Raoult. Mme Jacquaint a en effet du talent !

Mme Véronique Neiertz, *secrétaire d'Etat.* En ce qui concerne les femmes enceintes au travail, je suis satisfaite de constater que l'adoption, la semaine dernière, d'une directive européenne sur leur protection permettra de faire progresser non seulement l'ensemble des législations européennes, mais également la législation française qui pourtant était l'une des plus progressistes sur ce point.

M. Jean-Claude Lefort. Non !

Mme Véronique Neiertz, *secrétaire d'Etat.* Mais si, monsieur le député !

Cette directive fera progresser notre législation sur deux points précis : d'une part, les femmes enceintes au travail pourront maintenant faire procéder aux examens prénataux en prenant sur leur temps de travail et sans diminution de leur salaire ; d'autre part, le droit à l'indemnisation sera reconnu au cas où l'entreprise ne pourra pas fournir un poste de substitution ou un aménagement du poste de travail, en cas de risque pour la femme enceinte au travail. Dans les deux cas, il s'agit d'un progrès.

Quant à la durée, vous savez comme moi que le droit national n'est pas tenu de s'aligner sur la directive européenne si les dispositions de cette dernière sont moins avantageuses. Toutefois, nous sommes tenus de respecter le minimum de quatorze semaines, y compris pour les conjoints d'agriculteurs, de commerçants et artisans ou de personnes exerçant une profession libérale. C'est également un progrès.

Enfin, pour ce qui est du travail de nuit, madame Jacquaint, vous m'avez déjà interrogée sur ce point, mais je vous précise bien volontiers à nouveau la problématique dans laquelle nous nous trouvons. Le 25 juillet dernier, la Cour de justice européenne a déclaré l'interdiction, en vigueur chez nous, du travail de nuit des femmes dans l'industrie non conforme à la directive européenne sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes devant le travail. Je rappelle que la France avait approuvé cette directive et que, à l'époque, personne n'avait protesté contre son principe.

Mme Muguette Jacquaint. Dommage qu'elle ne s'applique pas !

Mme Véronique Neiertz, *secrétaire d'Etat.* Aussi, le Gouvernement, constatant que le droit français était en contradiction avec cette décision de la Cour de justice, a voulu susciter un débat sur le travail de nuit dans le cadre de la discussion de la directive sur l'aménagement du temps de travail. Cette discussion devait avoir lieu le 6 novembre dernier dans le cadre du conseil des ministres du travail, mais, comme la discussion sur la directive relative aux femmes enceintes au travail nous a occupés durant une longue période, elle a été reportée au 3 décembre prochain. Mme Aubry a d'ailleurs déposé un amendement qui tend à faire respecter le droit français, tout en permettant à cette directive aménageant le temps de travail de faire progresser le droit du travail au niveau européen.

Le débat va donc s'engager sur le plan européen. De ce débat naîtra une réflexion du Gouvernement, laquelle prendra en compte les décisions des instances européennes, les conventions signées par l'O.I.T. et l'avis des partenaires sociaux. J'en prends l'engagement devant vous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous revenons au groupe U.D.F.

FONCTIONNEMENT DE FRAMATOME

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Ma question s'adresse normalement à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Malheureusement, il n'est pas là !

Pendant que le Président de la République fait diversion en dissertant sur les institutions, le chômage continue d'augmenter et les affaires financières se poursuivent.

Ainsi, la semaine passée – dernier rebondissement dans l'affaire Pechiney –, un juge d'instruction a inculpé pour délit d'initié M. Alain Boublil, ancien collaborateur personnel du Président de la République et ancien directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances. Et voilà pourquoi ma question s'adressait plutôt à ce dernier.

Il est tout de même historiquement remarquable que deux anciens directeurs de cabinet d'un ministre des finances soient en même temps inculpés pour délit d'initié !

M. Eric Raoult. C'est gênant !

M. François Grussenmeyer. C'est un scandale !

M. François d'Aubert. Ce qui est en plus choquant dans le cas de M. Boublil, c'est qu'au printemps dernier le Gouvernement l'a nommé comme représentant de l'Etat dans une grande entreprise publique, je veux parler d'Usinor-Sacilor. De surcroît, le même M. Boublil a été nommé récemment directeur général adjoint de Framatome, société dont 51 p. 100 des capitaux sont publics.

Je sais que tout inculpé a droit à une présomption d'innocence, mais il est tout de même pour le moins curieux que l'Etat fasse confiance pour le représenter dans deux entreprises stratégiques – l'une dans la sidérurgie, l'autre dans le nucléaire – à une personne quelque peu contestée comme M. Alain Boublil.

M. Jeanny Lorgeoux. Un tel propos est minable !

M. François d'Aubert. Le Gouvernement pense-t-il que la situation d'inculpé de M. Boublil reste aujourd'hui compatible avec son mandat de représentant de l'Etat au conseil d'administration d'Usinor-Sacilor ? Ne pourrait-il pas envisager de le suspendre, au moins jusqu'à ce que la justice se soit définitivement prononcée ? Le Gouvernement estime-t-il que la situation de M. Boublil soit compatible avec l'exercice de très hautes responsabilités au sein de cette entreprise particulièrement stratégique qu'est Framatome ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

M. Eric Raoult. Il est gêné !

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.* Monsieur le député, tout à l'heure, M. Hyest a fait une intervention appelant au respect

de la démocratie, qui, me semble-t-il, a été remarquée sur les bancs de l'opposition puisque, à la fin de celle-ci, vous vous êtes levés pour applaudir.

Or, s'il est une règle de base sur le fonctionnement de la démocratie que l'on apprend à l'école, c'est bien celle de la séparation des pouvoirs !

M. Pierre Micaux. Et celle de l'honnêteté !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Si bien que j'ai été surpris en vous écoutant – je croyais d'ailleurs entendre plus un procureur qu'un parlementaire *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République)* –, de constater que, en dépit de votre affirmation à la fin de votre intervention selon laquelle, *a priori*, tout inculpé est présumé innocent – mais c'était plutôt une clause de style –, vous avez interrogé le Gouvernement comme si vous faisiez déjà vôtre la conclusion selon laquelle la personne que vous avez citée serait coupable. *(Exclamations sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

En réalité, ni vous ni moi ne pouvons le dire. Et si vous mélangez les genres entre le judiciaire et le législatif, permettez au Gouvernement de ne pas le faire !

M. Eric Raoult. Il peut prendre des mesures conservatoires !

M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur. Néanmoins, j'entends répondre à votre question sur le principe et non sur le cas d'espèce, qui, comme je viens de l'indiquer, est couvert par l'action qu'a engagée la justice. L'inculpation d'un fonctionnaire, et la personne en question n'est pas fonctionnaire, parce qu'elle ne présume en rien la culpabilité – au contraire, elle présume l'innocence –, ne donne pas lieu, dans notre République, à une suspension.

Aujourd'hui, la personne que vous avez nommée représente l'Etat au conseil d'administration d'Usinor-Sacilor. Rien ne permet de penser, selon le dossier dont dispose aujourd'hui l'Etat actionnaire, que celui-ci puisse lui reprocher quoi que ce soit.

Le problème est encore beaucoup plus simple pour l'autre fonction. En effet, la nomination du directeur général adjoint de Framatome ne dépend pas de l'Etat actionnaire. C'est le président de Framatome qui a proposé cette nomination au conseil d'administration, et ce dernier l'a acceptée sans que personne y trouve à redire. Par ailleurs, vous n'ignorez pas que 41 p. 100 des parts de cette entreprise sont détenues par un grand groupe privé.

Et puisqu'il a été beaucoup question au cours de cet après-midi de la nécessité de redorer le blason du Parlement, vous feriez mieux, monsieur le député, de concentrer votre action et votre vigilance sur ce qui relève du Parlement plutôt que sur ce qui ressortit à l'institution judiciaire !

En tout cas, sachez que le Gouvernement n'a aujourd'hui aucune raison de regretter d'avoir nommé la personne citée au conseil d'administration d'une entreprise publique. Il attend que la justice se soit prononcée sur ce cas – comme sur beaucoup d'autres d'ailleurs – pour savoir si elle considère que la personne en question est coupable ou non.

Dans cette attente, je considère – et je suis sûr qu'il en est de même pour vous : vous ne sauriez être convaincu du contraire puisque vous siégez sur ces bancs – que cette personne est aujourd'hui innocente et ne mérite nullement que vous en fassiez un cas public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. On vire Barreau et on garde Boublil !

M. le président. Nous revenons au groupe de l'U.D.C. pour un échange qui devra être très bref.

CONTRÔLE DES IMPORTATIONS DE VIANDE

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

La semaine dernière à Bressuire, dans les Deux-Sèvres, des agriculteurs ont arraisonné un camion frigorifique en provenance de Roumanie, commandée par une société française et transportant, à destination du marché intérieur, de la viande impropre à la consommation.

Cet exemple, parmi d'autres, prouve que le contrôle sanitaire aux frontières n'est toujours pas assuré. D'ailleurs, comment pourrait-il l'être puisque les effectifs de vétérinaires inspecteurs – une vingtaine – sont très inférieurs au nombre des postes frontières à contrôler : 130 sur l'ensemble du territoire ?

Une fois de plus, monsieur le ministre, les faits montrent le décalage qui existe entre votre discours sur le contrôle aux frontières - contrôle dont nous avons eu l'occasion de parler, notamment lors de l'examen du budget de l'agriculture – et la réalité de votre action.

Quels moyens allez-vous mettre en œuvre, et dans quels délais, pour que soit effectivement assuré aux frontières le contrôle sanitaire des viandes en provenance de pays tiers et pour que les agriculteurs n'aient pas à se substituer à une administration défaillante en ce domaine ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Louis Mermaz, *ministre de l'agriculture et de la forêt.* Monsieur le député, je vous apporterai les éléments d'information suivants.

Au cours du seul mois d'octobre, les services vétérinaires et les services douaniers ont réalisé 5 248 contrôles portant sur 62 000 tonnes de viande et 271 000 animaux vivants. Cela fait un beau troupeau !

Depuis novembre 1990, les contrôles ont d'ailleurs été très largement renforcés.

Les contrôles réalisés en octobre 1991 ont abouti au refoulement de quarante-neuf camions pour les motifs suivants : documents sanitaires irréguliers ; tentative de passage des frontières en des points non gardés mais, bien sûr, surveillés par des brigades volantes de douaniers et de vétérinaires ; température excessive des marchandises ; absence d'estampille sanitaire ; non-conformité des moyens de transport. Ces contrôles accrus ont permis de découvrir récemment deux filières de fraude : l'une portant sur des animaux déclarés en transit vers Andorre, suivis par les douanes, mais se dirigeant en réalité vers l'Italie et interceptés à Menton ; l'autre concernant des chevaux venant d'un pays de l'Est, repérés à Strasbourg et destinés à Marseille. Cette importation clandestine a été arrêtée ; l'enquête se poursuit.

Enfin, comme vous le savez, le nombre d'abattoirs agréés pour recevoir des animaux en provenance de tous les pays extérieurs à la Communauté a été réduit de 200 à 50, ce qui permet de concentrer les contrôles. Dans un domaine un peu différent de celui sur lequel vous m'avez interrogé, les postes de dédouanement du foie gras, qui étaient au nombre de 120, ont été réduits à 7. C'est dire que l'ensemble de ces actions commence à produire des résultats, mais il ne faut surtout pas s'arrêter en chemin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

6

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Arthur Paecht. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Arthur Paecht, pour un rappel au règlement.

www.luratech.com

M. Arthur Paecht. Je me fonde sur l'article 58 de notre règlement et je prie M. Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, de bien vouloir m'excuser d'évoquer la prochaine discussion du budget de la défense.

J'ai eu la stupéfaction d'apprendre en lisant un journal bien connu, le *Journal officiel*, précisément du 9 novembre qu'un arrêté du ministre du budget consent une avance de 8,5 milliards de francs, soit à peu près 10 p. 100 du titre III, au ministère des armées pour terminer l'année.

Eu égard aux discussions qui ont lieu à propos du fonctionnement de notre assemblée, je pense que cela méritait d'être signalé.

M. le président. Mon cher collègue, ne croyez-vous pas qu'il serait préférable de faire cette remarque lorsque M. le ministre de la défense sera parmi nous ?

M. Jean Beaufils. Il faut attendre la discussion de son budget !

M. Arthur Paecht. J'aurai sans aucun doute l'occasion d'évoquer ce problème devant lui, mais mon rappel au règlement concerne la forme, et non le fond.

M. le préaident. Je vous en prie.

M. Arthur Paecht. Je ne suis pas convaincu que la référence à une loi de 1948, votée pendant la guerre d'Indochine, et qui n'est, à mon avis, plus applicable, soit justifiée.

M. Jean Beaufils. Hors sujet !

M. Arthur Paecht. En second lieu, l'importance de l'avance de trésorerie nous prouve qu'il y a une rupture dans le budget et frustre le Parlement, qui n'est pas appelé à débattre de crédits représentant 10 p. 100 du titre III.

M. Jean Lacombe. Vous vous trompez de débat !

M. Arthur Paecht. Troisième et dernière remarque : M. le Président de la République a tout à fait raison de déplorer l'étouffement du Parlement. En voici une nouvelle preuve ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le préaident. Je vous remercie de vos propos, mais je crois qu'il serait préférable que vous évoquiez ce problème lors de l'examen du budget du ministère de la défense.

La parole est à M. Guy Lengagne, pour rappel au règlement.

M. Guy Lengagne. Je ferai moi aussi un rappel au règlement, fondé sur l'article 8, alinéas 3 et 4, de l'instruction générale du Bureau.

Mon intervention est relative à la partie de la séance, réservée aux questions, qui vient de s'achever. Tout à l'heure, un certain nombre de personnes présentes dans les tribunes du public ont distribué des tracts, manifesté oralement et même déployé une banderole

Ce n'est pas la première fois que l'hémicycle est le théâtre de tels incidents, pourtant clairement interdits par l'instruction générale.

Mon rappel au règlement porte sur le fait que certains de nos collègues ont jugé bon d'applaudir ces manifestations. *(« C'est scandaleux ! » sur les bancs du groupe socialiste.)* Je crois très sincèrement, quelle que soit la motivation, que je ne mets pas en cause, des personnes qui sont intervenues dans les tribunes du public, qu'il ne nous appartient pas, par nos applaudissements, de cautionner en quelque sorte cette violation de notre règlement. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Arthur Paecht. Vous avez raison !

M. Alain Griotteray. Le président de séance aurait dû faire cette remarque...

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de votre rappel au règlement.

Il est vrai l'instruction générale du Bureau dispose, dans son article 8, alinéa 3 : « Le public (...) se tient assis, découvert et en silence ». Le président Fabius n'a pas souhaité interrompre les questions au Gouvernement pour apporter cette précision réglementaire à l'encontre de ceux qui troublaient l'ordre de nos débats.

M. Arthur Paecht. Il a eu tort !

M. Alain Griotteray. Il n'a fait aucune observation !

M. le président. Au demeurant, le principe selon lequel des mesures doivent être prises pour que l'Assemblée délibère dans la sérénité est fort ancien puisqu'il figure dans le règlement de l'Assemblée depuis 1791.

Je rapporterai en tout état de cause vos propos, lors de la prochaine réunion de la Conférence des présidents.

M. Guy Lengagne. Je vous en remercie, monsieur le président.

7

LOI DE FINANCES POUR 1992

DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

ÉQUIPEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ET ESPACE

Mer *(suite)*

M. le préaident. Nous poursuivons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat à la mer.

Nous abordons la phase des questions. Vous connaissez, tous mes chers collègues, les règles à respecter en la matière. Je vous invite à la concision car un autre budget important est aujourd'hui inscrit à notre ordre du jour.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Monsieur le secrétaire d'Etat à la mer, permettez-moi tout d'abord de faire une observation sur le désengagement financier de l'Etat vis-à-vis de la S.N.S.M.

Chacun s'accorde à reconnaître la qualité et le caractère indispensable du service rendu par les sauveteurs bénévoles et j'approuve les propos qui ont été tenus à ce sujet ce matin. Aussi vous demandé-je de bien vouloir reconsidérer la baisse des crédits affectés à ce service dans le cadre de votre budget.

Ma question sera plus générale, puisqu'elle concerne le devenir des grands estuaires dans le contexte européen, sujet qui me paraît appeler une réflexion et des mesures nationales.

Comme tous les grands estuaires, celui de la Seine accueille des activités multiples, parfois complémentaires, souvent concurrentes, voire contradictoires. La concurrence sévit entre les techniques de pêche, par exemple, et le récent conflit opposant les trémailleurs aux fileyeurs, sur lequel vous avez bien voulu vous pencher pour nous aider à le résoudre, l'a démontré avec une acuité particulière. Elle sévit aussi entre les activités industrielles et de transports maritimes, compte tenu des risques de pollution qui y sont liés.

M. Guy Lengagne. C'est vrai !

Mme Nicole Ameline. Au moment où nous entrons dans la phase active de la construction européenne, au moment où l'aménagement du territoire devient ou redevient une préoccupation essentielle et où notre compétitivité internationale doit être renforcée, ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il est urgent et opportun d'engager une réflexion nationale nouvelle sur le développement d'espaces qui, comme celui de l'estuaire de la Seine, présentent une cohérence économique et géographique ?

Existe-t-il à cet égard une véritable réflexion d'ensemble sur la compétitivité des estuaires français ?

Quelles mesures comptez-vous prendre, au niveau de l'Etat, pour aider ces pôles de développement économique à favoriser le maintien et le développement harmonieux de leurs

www.lura-tech.com

activités traditionnelles, au premier rang desquelles je situe la pêche, et à développer leurs capacités concurrentielles dans l'Europe de demain ?

M. Jean Brocard. Très bien !

M. Dominique Gambier. Il faudrait déjà que la Haute et la Basse-Normandie travaillent ensemble ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la mer.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Madame le député, je reviendrai tout à l'heure sur la S.N.S.M. puisque d'autres questions me seront posées à son sujet. Il me semble cependant avoir répondu en partie à votre préoccupation ce matin.

S'agissant des estuaires, je vous approuve lorsque vous dites qu'ils sont des lieux privilégiés où doivent s'harmoniser les intérêts économiques, qui peuvent d'ailleurs être divergents, et les nécessités écologiques.

Les estuaires aussi sont l'un des lieux privilégiés où doivent s'harmoniser des pratiques de pêche différentes et des concurrences éventuelles entre les activités de pêche, de tourisme, voire d'urbanisation.

Quoi qu'il en soit, la réponse à votre question ne ressortit pas d'abord à l'Etat. S'il en était autrement, on ferait obstacle à la décentralisation. Il appartient aux élus responsables des collectivités locales concernées – communes, districts, communautés urbaines, départements et même régions – d'assumer les véritables schémas directeurs qui seraient nécessaires dans un certain nombre de zones sensibles, telles que les estuaires – je pense notamment à celui de la Seine où des conflits d'intérêts se manifestent régulièrement.

C'est à ce titre que nous voulons, pour tous les secteurs où des intérêts contradictoires existent et où la nécessité d'harmoniser les choses s'impose, développer l'application d'une méthode, consistant à recourir à des schémas de mise en valeur de la mer. Un projet de ce type concerne votre région, madame le député. C'est à partir de ce principe, qui ne s'applique pas à tout un estuaire, que l'on peut établir, en concertation avec les uns et les autres, des schémas directeurs d'aménagement. Mais, en la matière, la responsabilité première appartient à mon sens aux collectivités locales concernées. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le secrétaire d'Etat, quoique montagnard, je m'occupe également des problèmes de la mer car le sauvetage en mer est un peu comme le sauvetage en montagne : nous avons besoin d'aides financières pour sauver des vies humaines. Par conséquent, l'insuffisance des crédits alloués à la Société nationale de sauvetage en mer, dénoncée ce matin par les différents rapporteurs, est inquiétante.

Déjà en 1991, les crédits ont diminué de 11 p. 100. Dans le budget de 1992, l'aide financière est inférieure de 19 p. 100 à celle du budget de 1991, qui était déjà en diminution. Vous devinez les conséquences de cette situation, monsieur le secrétaire d'Etat : diminution de l'efficacité du sauvetage en mer, diminution de la disponibilité des canots du fait d'un entretien insuffisant, difficulté de renouvellement des bateaux – d'après mes renseignements, dix sont en bois, et ils ont trente ans d'âge, ce qui rend urgent leur remplacement. Au surplus, cette perte d'efficacité, ce manque de renouvellement de matériel finit par entamer la motivation des sauveteurs bénévoles en mer et par nuire à leur moral.

Vous avez dit ce matin que vous essaieriez de dégager des moyens nouveaux. Ma question sera très précise : quels sont les moyens nouveaux que vous allez dégager en faveur du sauvetage en mer en 1992, compte tenu d'une diminution de 19 p. 100 des crédits ?

je vous remercie par avance de votre réponse, que je souhaite positive.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Je me félicite de voir le député du lac d'Annecy se préoccuper autant du sauvetage en montagne que du sauvetage en mer.

La Société nationale de sauvetage en mer mérite tout le respect, l'affection et l'enthousiasme qu'ont exprimés ce matin dans leurs interventions de nombreux parlementaires, et je partage ces sentiments.

Nous reconnaissons tous que le dévouement des bénévoles de la S.N.S.M. est remarquable et qu'il contribue à la protection et à la prévention sur nos côtes.

Avant de revenir sur les aspects budgétaires de la question, qui concerne le Gouvernement et particulièrement le secrétariat d'Etat à la mer, je dirai que nous devrions tous faire le constat que les cotisations versées à la S.N.S.M. sont faibles, de 100 francs par an, me semble-t-il – je cite ce chiffre de mémoire. J'ajoute que le nombre d'adhérents est très limité.

M. Guy Lengagne. Exact !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Or les bénévoles de la S.N.S.M. interviennent le plus souvent pour sauver ou prévenir des plaisanciers ou des véliplanchistes qui, dans la plupart des cas, ont fait des erreurs d'appréciation ou commis des imprudences.

Nous devrions tous souhaiter que l'ensemble des plaisanciers considèrent l'adhésion à la S.N.S.M. comme un acte quasi obligatoire. La loi ne peut pas en décider, mais l'ensemble des élus des communes littorales concernées pourraient faire en sorte que, par des actions de promotion ou d'incitation, l'adhésion à la S.N.S.M. soit obligatoire. Cela permettrait de dégager des moyens importants, ce qui ne serait que logique.

Lorsqu'on fait du ski dans vos montagnes, monsieur le député, on ne demande pas à l'Etat de payer les assurances. Pour ce qui concerne la S.N.S.M., ce devrait être la même chose.

Je constate par ailleurs que, grâce aux efforts de son président et de toute l'équipe qui l'entoure, la S.N.S.M. a diversifié depuis plusieurs années ses moyens de financement. C'est une bonne chose. La S.N.S.M. se porte bien et elle attend de l'Etat une participation importante, en particulier pour l'investissement.

Cela dit, il n'y a pas eu au cours du déjeuner d'opération financière spectaculaire. Je peux simplement vous répéter que j'ai bon espoir d'obtenir que, dans les jours qui viennent, la dotation à la S.N.S.M. retrouve son niveau antérieur. Les discours qu'ont prononcés ce matin des parlementaires de tous bords ne peuvent que m'inciter à agir en ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Brocard. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis le milieu des années 70, la participation de l'Etat aux investissements portuaires montre une tendance à la baisse. Depuis quelques années, il en est de même des dotations liées aux travaux d'entretien. Pour le seul port de Rouen, la réduction annoncée est de 3,5 p. 100 et le gel qui est intervenu en 1991 frappe 10 p. 100 des crédits.

Pour ce qui concerne les investissements, les collectivités locales ont pris leur part, en particulier à travers les contrats de plan. La gestion rigoureuse de ces investissements qui s'est mise en place ne peut que contribuer à éviter les concurrences franco-françaises.

S'agissant des dépenses d'entretien, la situation est quelque peu différente. On peut penser, que si des gains de productivité sont encore possibles, ils deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

A moins d'aggraver la situation financière des ports, on court le risque de jouer sur les droits de port pour faire face, avec, bien sûr, les effets négatifs que ne peuvent manquer d'avoir des augmentations trop fortes sur la compétitivité de nos ports et les détournements de trafic.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous exposer vos orientations sur le rôle de l'Etat dans le financement des ports autonomes ? En particulier pour les dépenses d'entretien, quel type de financement estimez-vous devoir relever des opérateurs privés ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves le Drian, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, vos observations sur la part de l'Etat dans les dépenses d'entretien des ports autonomes sont en partie fondées.

Je voudrais cependant vous rappeler que la dotation de 1992 – 450 millions de francs – accuse globalement, par rapport à la dotation réelle de 1991, une diminution de 2,6 p. 100. La dotation représente une somme importante qui suppose, pour permettre autant d'investissements qu'auparavant, une politique active de réduction des coûts et de modernisation de l'organisation.

Beaucoup a été fait dans ce domaine, qui concerne essentiellement, comme vous le savez, le dragage. En effet, à peu près la moitié de ces 450 millions de francs correspond à des coûts de personnels, dont l'accroissement de productivité a été obtenu au cours des différentes années d'une manière assez significative. Le mouvement doit se poursuivre.

Je comprends qu'à Rouen vous soyez particulièrement sensible à cette affaire : le port de Rouen exige, étant donné sa position, des interventions d'entretien assez importantes.

Je vous rappelle que l'Etat a joué un très grand rôle pour assurer les travaux de dragage nécessaires à l'approfondissement du chenal, sur un plan de dix ans qu'il a financé à 80 p. 100. Ce plan avait été adopté en 1983 et l'Etat a tenu régulièrement ses engagements. Il en sera de même en 1992. Je sais que les responsables du port autonome ont prévu un autre plan d'approfondissement et d'amélioration du chenal, qui est en cours d'examen. Ce plan méritera le même intérêt que celui que nous avons porté au premier plan décennal.

Voilà des informations qui me semblent être de nature à vous rassurer sur la volonté de mon ministère de faciliter le plus possible l'accès au port de Rouen.

Rouen, cinquième port maritime français, a su exploiter sa position géographique pour devenir performant, en particulier dans le trafic des céréales.

En outre, le port de Rouen bénéficie généralement de 20 p. 100 de l'ensemble de la dotation d'entretien de 450 millions. Ce n'est pas négligeable et cela est dû à son positionnement. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas l'intention de diminuer ce pourcentage. Ainsi, les 450 millions de francs annoncés pour l'entretien devraient permettre d'assurer normalement, et avec un minimum d'efforts de productivité, la sécurité et le bon fonctionnement des ports autonomes, particulièrement de celui de Rouen. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole et à M. Guy Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le secrétaire d'Etat à la mer, voilà quelques jours vous participiez à Luxembourg au conseil des ministres des pêches. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ici, en particulier les rapporteurs, ont insisté sur l'importance de ce conseil.

Avant de poser ma question, qui comportera plusieurs volets, je me permettrai de rappeler quelques chiffres.

Nos pêcheurs capturent dans les eaux françaises entre 15 et 20 p. 100 du poisson qui est déchargé dans nos ports. Suivant les années, c'est entre 50 et 60 p. 100 des poissons capturés par nos pêcheurs qui proviennent des eaux européennes non françaises.

On attaque la Communauté économique européenne, et l'on a parfois raison. Mais il faut avoir ces chiffres présents à l'esprit. Il faut être clair : sans Europe, il n'y aurait pratiquement plus de pêche en France !

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Guy Lengagne. Assez curieusement, au lendemain du conseil des pêches auquel j'ai fait illusion au début de mon propos, on dansait de joie à l'île d'Yeu et le port de Boulogne était barré. Cela n'est pas pour me surprendre car vous étiez isolé – je vous félicite d'être sorti de votre isolement – et vous avez dû vous battre pour faire en sorte que le « paquet », comme on dit, soit accepté.

Je sais que vous avez reçu les pêcheurs fortement mécontents. Mais je voudrais que vous nous indiquiez comment, grâce à l'annexe 1 du compromis du 28 octobre, vous allez pouvoir, dans les semaines et les mois qui viennent, faire en sorte que les pêcheurs du Nord ne soient pas pénalisés par ce qui a été décidé ce jour-là.

Je me permettrai d'insister sur un aspect qu'on oublie parfois. Quand on parle des pêcheurs, il faut penser aux patrons-pêcheurs, mais aussi aux marins-pêcheurs, à ceux qui ne sont pas propriétaires d'un bateau, à ceux qui sont employés. Je voudrais donc que vous n'oubliiez pas le volet social des mesures que vous serez conduit à prendre. C'est un point très important car il ne faudrait pas qu'il y ait deux poids, deux mesures.

Par ailleurs, le plan Mellick, du nom de votre prédécesseur, a permis ou va permettre de diminuer de 10 p. 100 les capacités de pêche de la France. Mais, il y a quelques mois, au début de l'été, nous avions été reçus par le président Delors et par le commissaire Marin, et ils ont réitéré leur intention de diminuer de 40 p. 100 les capacités de pêche de la Communauté économique européenne.

La France, qui est le bon élève de l'Europe dans cette affaire, a montré sans doute ce qu'elle pouvait faire. Pouvez-vous nous dire comment vous envisagez les années qui viennent ? Je souscris pleinement aux propos de mon excellent ami Jean Lacombe, selon lesquels il faudrait inclure le plus possible la Méditerranée dans la politique communautaire. C'est une nécessité qui me semble s'affirmer chaque jour davantage.

Ainsi que vous l'avez dit, la pêche, c'est à la fois la production et la transformation. La production est, certes, importante, mais, très souvent, c'est la transformation, c'est-à-dire la valeur ajoutée, qui est créatrice d'emplois. Vous avez même affirmé que cette transformation avait en France besoin d'être réformée.

Je citerai l'exemple de Boulogne, qui est la première place européenne pour la transformation des produits de la mer : 280 000 tonnes transformées pour 70 000 tonnes pêchées.

Je souhaiterais que le ministre Paul Quilès soit aussi votre avocat. Je regrette que la transformation des produits de la mer soit pour partie rattachée au ministère de l'agriculture. Je souhaite très vivement que l'ensemble de cette activité revienne à la place Fontenoy. Ce serait beaucoup plus simple quand nous avons des demandes globales à présenter, ce qui est le cas.

Au passage, monsieur le secrétaire d'Etat, puis-je vous demander votre sentiment sur l'avenir de Capécure, le quartier de la pêche à Boulogne ?

Une dernière question, un peu technique, sur laquelle les professionnels m'ont alerté hier. Vous savez que la France est le premier pays consommateur de saumon en Europe, avec 50 000 tonnes en gros par an. C'est de l'importation ; on peut le regretter, car cela accroît le déficit de la balance commerciale, mais les choses sont ainsi. Or une décision toute récente de la Communauté va accroître ce déficit. Dans le cadre d'une clause de sauvegarde prise en application de l'article 24, la commission a décidé d'imposer un prix à l'importation du saumon. Il en résultera une augmentation de 7 francs du kilo pour le produit brut et de 14 francs pour le produit transformé. Vous imaginez les conséquences pour les industries de transformation, qui sont d'ailleurs disséminées sur tout le territoire puisqu'on trouve des fumeries de saumon jusqu'à Strasbourg. Dans quelle situation vont se trouver ces industriels, sachant que 50 p. 100 du saumon fumé se vend au moment des fêtes de Noël et que tous les contrats ont été négociés sur la base des prix antérieurs à la décision européenne tombée il y a quarante-huit heures ? Ils ne pourront pas honorer leurs engagements.

Il faudrait, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous interveniez auprès de la Communauté économique européenne pour faire rapporter cette mesure. Je n'ai pas eu le temps d'analyser ses fondements, mais elle va manifestement perturber une industrie qui, vous le disiez vous-même, a grand besoin de se moderniser.

Au demeurant, compte tenu des difficultés de votre tâche, je dois reconnaître que vous vous en tirez très bien et je vous dis : bravo ! Même si, comme beaucoup de parlementaires, j'estime que certains points mériteraient d'être améliorés, je voterai donc, avec mes amis du groupe socialiste, votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, je vous remercie de vos encouragements.

Répondre complètement à l'ensemble de vos questions m'amènerait à faire un exposé global sur la politique des pêches du Gouvernement. Comme nous n'avons plus beau-

coup de temps et que j'ai abordé la plupart de ces questions ce matin, je vous répondrai brièvement, en insistant toutefois sur certains points.

Oui, la dimension européenne est indispensable à la pêche française. Et le risque le plus grand que nous courions lors des discussions de Luxembourg, c'était qu'en l'absence de compromis, l'Europe des pêches ne se balkanise. Chaque pays aurait alors imposé sa loi aux autres flotilles, ce qui aurait créé une situation insupportable. Il faut que tout le monde le comprenne. Mais je sais que, maintenant, la profession en convient.

Concernant le maillage des filets en mer du Nord, surtout dans sa partie sud, j'ai pu expliquer aux diverses délégations que j'ai reçues après le compromis de Luxembourg qu'une solution restait possible. Le compromis de Luxembourg prévoit, en effet, une disposition spécifique pour la pêche dirigée au merlan avec des mailles de 90 millimètres, mais dans des conditions qui ne sont pas adaptées aux flotilles de la région, en particulier d'Etaples et de Dieppe. Donc, en accord avec les professionnels locaux et les syndicats de marins-pêcheurs, nous allons mettre en œuvre un processus qui devrait nous permettre de nous insérer dans ce dispositif. La voie est étroite, mais elle existe, à condition que chacun y mette du sien. Mes services se sont déjà rendu à Etaples et iront à Dieppe dans les jours qui viennent pour compléter le dossier et essayer d'éviter ce qui constitue l'unique écueil du compromis de Luxembourg.

Concernant l'avenir des flotilles, j'entends parler partout d'une réduction de 40 p. 100. Mais c'est dans un rapport d'experts que ce pourcentage figure ! Et il n'a jamais été repris par aucun responsable politique, pas même le commissaire européen.

M. Guy Lengagne. Mais si !

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Non ! Le commissaire a simplement fait état du rapport d'experts.

La position de la France pour l'avenir est que, dans le cadre de la préparation du P.O.P. III, l'effort important de réduction que nous venons de consentir soit suivi d'une période intermédiaire de deux ans durant laquelle la situation serait gelée et que nous mettrions à profit pour concevoir une politique de gestion de la flotte moins mécanique et plus nuancée que la précédente. Il fallait auparavant réduire de 10 p. 100 quelles que soient les catégories de bateaux et les situations de pêche. Nous pensons, et c'est aussi la position de la Commission, qu'il convient d'aboutir à une segmentation, c'est-à-dire de gérer la ressource et la flotille en fonction de chacun des lieux de pêche, des types de pêche et des catégories de flotilles.

Ce dispositif est difficile à élaborer et sera long à mettre en place. La France commencera à l'examiner dans le cadre des états régionaux de la ressource dont j'ai parlé ce matin, et ce n'est que dans un deuxième temps, au terme des deux ans d'investigation que nous proposons, que cette politique de maîtrise de la capacité de capture serait appliquée.

J'espère que ce point de vue, qui est partagé par un certain nombre de pays européens, pourra être entendu à Bruxelles. Sur la philosophie de la méthode, l'accord est à peu près réalisé. La difficulté sera d'obtenir la période de transition qui nous paraît indispensable.

La pêche en Méditerranée est un dossier que la France s'est efforcée de faire avancer. Des accords sont déjà intervenus entre l'Italie, l'Espagne et la France. Mais, pour définir une véritable politique de la ressource en Méditerranée, associée à une politique de prévention des pollutions, des assises regroupant l'ensemble des pays riverains nous semblent indispensables. Nous pensons qu'elles pourront se tenir fin 1992, début 1993. En tout cas, de notre part comme de la part de la Commission, la volonté politique de gérer la Méditerranée autrement est clairement affirmée. Et c'est le souhait de l'ensemble de la profession.

Vous avez ensuite demandé que tout le secteur agro-marin soit rattaché au secrétariat d'Etat à la mer. Mais je n'ai pas la responsabilité de fixer les décrets d'attribution et je prends les textes tels qu'ils existent.

Sur Capécure, nous avons eu de nombreux entretiens. Je constate avec plaisir que les travaux ont démarré hier, comme quoi il fallait de la détermination, certes, mais aussi beaucoup de cohésion de l'ensemble boulonnais. Cette cohésion, qui a parfois fait défaut, s'est affirmée au cour des mois et a permis d'entreprendre ce vaste effort de modernisation portuaire de Boulogne. J'aurai l'occasion, je vous l'ai dit, de me rendre prochainement dans votre ville pour le vérifier par moi-même. Mais je constate que les engagements des uns et des autres ont été tenus. En tout cas, l'Etat tiendra les siens.

Enfin, s'agissant du saumon, l'information nous est parvenue hier soir. Cette mesure a été prise par la Commission sur la demande conjointe de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, à la suite de la forte baisse du prix à l'importation du saumon de Norvège. J'ai saisi aujourd'hui même la Commission pour faire valoir les problèmes rencontrés par nos transformateurs. J'ai demandé en particulier si le prix minimal à l'importation s'appliquait aux contrats déjà conclus.

J'observe à ce propos qu'il y a deux poids, deux mesures. La démarche effectuée par la Grande-Bretagne et l'Irlande sur le saumon, nous la renouvelons depuis près d'un an, de concert avec l'Espagne, sur le prix du thon, dont l'évolution prend un tour dramatique. Nous demandons à la commission d'appliquer la clause de sauvegarde, mais elle ne l'a toujours pas fait, alors que cela semblait plus justifié pour le thon que pour le saumon.

Je crois, monsieur le député, avoir ainsi fait le tour de vos questions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Hiard.

M. Pierre Hiard. Monsieur le secrétaire d'Etat, à la lecture du budget que vous nous proposez, une ligne a particulièrement retenu mon attention, celle qui concerne la défense contre la mer. Ce que j'y ai lu, c'est bien peu, bien trop peu !

Elu d'un littoral qui a particulièrement souffert des tempêtes de 1990, ce qui nous a valu le témoignage de solidarité et la visite du Président de la République, je suis, vous le comprendrez, particulièrement attentif à cet aspect de votre budget.

Sauf à abandonner la dénomination même de domaine public maritime, l'Etat se doit d'intervenir – certes en partenariat avec les collectivités territoriales – pour la défense de nos côtes et des activités qui y sont liées. Je vous demande donc instamment de prévoir une augmentation significative de cette ligne budgétaire, pour que l'Etat soit à même de tenir ses engagements et que la solidarité s'inscrive dans les chiffres, en particulier pour la côte picarde.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, il y a deux problèmes qu'il ne faut pas confondre.

Le premier est celui de la responsabilité de la lutte contre les dégâts provoqués par la mer et du financement des travaux de défense. Cette responsabilité-là appartient, de par la loi, aux collectivités locales ou au secteur privé. L'Etat ne devrait intervenir dans ce domaine que pour financer les études en amont. Nous allons d'ailleurs prendre des dispositions pour que de telles études, lorsqu'elles ont été demandées, puissent être effectuées.

Le second problème est celui des situations exceptionnelles, comme celle qu'a connue votre région à la suite des tempêtes de 1990. Il arrive alors, et cela a été le cas pour la Picardie, que des engagements soient pris par l'Etat pour des actions spécifiques qui ne se renouvellent pas.

Vous souhaitez que les dispositions prises en faveur de la Somme soient prorogées. Nous y pourvoirons dans la limite de nos moyens budgétaires pour que vous puissiez poursuivre les aménagements que vous avez entrepris. Mais, en aucun cas, cela ne doit devenir la règle : à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels !

En temps ordinaire, les travaux de défense contre la mer incombent aux collectivités, l'Etat n'ayant à intervenir, je le répète, que pour les études en amont. Autrement, nous ferions du saupoudrage, et cela ne servirait à rien.

M. le président. La parole est à M. Pierre Victoria.

M. Pierre Victoria. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez souligné ce matin, après M. Beaufils et M. Le Bris, toute l'importance que vous accordez à la sécurité maritime, ce dont témoignent et votre budget et la communication récente que vous avez faite en conseil des ministres sur le trafic maritime pétrolier.

Comme vous le savez, les problèmes de sécurité maritime sont divers et nécessitent des réponses spécifiques.

La tempête qui a sévi sur l'Atlantique et l'approche de l'hiver appellent notre attention sur la sécurité des navires. Les navires de pêche, du fait de leur taille, sont les plus vulnérables par gros temps. Mais les navires de commerce peuvent aussi se trouver en difficulté, notamment à la suite d'avaries. Pouvez-vous nous préciser comment ces préoccupations sont prises en compte dans votre action ?

Un autre problème important, bien que moins connu, est celui des accidents de travail à bord des navires de pêche. Le métier de marin-pêcheur est sans doute celui où le niveau des accidents est le plus élevé. La situation économique difficile de ce secteur amène parfois les marins à prendre des risques au-delà du raisonnable. Vous avez annoncé qu'en application des conclusions du rapport Hanno, qui a mis en lumière ce phénomène, vous envisagiez de créer un centre national de prévention. Pouvez-vous nous confirmer vos orientations ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le député, vous posez le problème de la sécurité en mer, que j'ai déjà évoqué ce matin, en soulignant deux de ses principaux aspects : les accidents du travail sur les bateaux de pêche et la sécurité des navires.

La sécurité du trafic maritime est, vous le savez, l'une des priorités de mon action. Au mois de juillet, le conseil des ministres a adopté toute une série de dispositions visant à rendre beaucoup plus dissuasives les mesures prises à l'encontre des pétroliers qui ne se conforment pas aux normes de sécurité.

Nous avons demandé à l'Organisation maritime internationale d'exiger que les bateaux qui se présentent en Manche – il y en a énormément – se signalent. Les Français ne le savent peut-être pas, mais on entre aujourd'hui en Manche comme on veut ! Et lorsque les autorités maritimes demandent à un bateau de s'identifier, celui-ci n'y est pas obligé, sauf en cas d'avarie ou s'il est en infraction. Cette mesure permettrait déjà de faire un grand pas.

Nous demandons aussi à l'ensemble des pays de la Communauté européenne de prévoir que des sanctions puissent également être prises à l'encontre des propriétaires de cargaisons transportées vers un port européen dans des conditions de sécurité insatisfaisantes. Cette extension représenterait une avancée considérable car, très souvent, le chargeur ne s'inquiète pas de savoir qui transporte ses marchandises et, en cas d'infraction, seuls les transporteurs sont pénalisés. Il faut associer les chargeurs à une politique d'ensemble de sécurité des navires, et notamment des pétroliers.

Ces propositions ont été assez bien accueillies par l'O.M.I. et par un certain nombre de pays de la Communauté. Bien évidemment, leur application ne sera possible que s'il y a un accord communautaire. Par ailleurs, quatorze pays se sont réunis sur ce que l'on appelle le Mémorandum de Paris, qui a pris, à l'initiative de la France, toute une série de mesures d'application de la convention Marpol. Nos demandes visent à les compléter pour aller au-delà. Nous souhaitons que la Communauté européenne joue tout son rôle dans cette action qui, je l'espère, aboutira.

Concernant la sécurité des marins, je peux vous confirmer la création, à la suite du rapport Hanno, d'un centre de prévention et de réflexion. Ce centre devrait revêtir une dimension européenne dans la mesure où il répond également à un souci majeur de nos partenaires. Mis en place en 1992, il sera installé à Lorient pour des raisons tenant essentiellement à la localisation dans cette ville du seul département d'I.U.T. spécialisé dans ces questions.

La création de ce centre n'est nullement incompatible avec l'existence, dans la ville voisine de Concarneau, d'un autre centre spécialisé dans les problèmes de sécurité à bord des navires. Ce dernier a en effet pour mission de former les marins à réagir en cas d'accident. Le centre de Lorient, en revanche, sera orienté vers la prévention, c'est-à-dire vers une réflexion en amont liée à l'organisation du travail, à l'ergonomie, aux techniques de construction des bateaux. Leurs missions seront donc complémentaires.

M. le président. La parole est à M. Albert Denvers.

M. Albert Denvers. Ma question se rapporte à la situation de la Compagnie générale maritime, situation à la fois difficile et dangereuse dont la presse s'est récemment fait l'écho.

La C.G.M., par l'importance de son fonds de commerce, a contribué jusqu'à présent, de manière significative, au prestige de la nation. Le pavillon de cette société nationale se rencontre sur toutes les mers du monde et c'est une bonne chose.

Les pouvoirs publics ont-ils l'intention, comme ils l'ont déjà fait pour d'autres entreprises nationales, de contribuer à l'assainissement de sa dette, ce qui la rendrait capable d'affronter, dans les mêmes conditions que les autres compagnies maritimes de lignes régulières, la concurrence mondiale, en particulier celle des pays tiers, une concurrence très vive, souvent sauvage et sans pitié ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves Le Drian, *secrétaire d'Etat.* Monsieur le rapporteur, vous avez raison de le signaler, la situation de la Compagnie générale maritime est actuellement difficile. Cette compagnie est le premier armement de lignes régulières françaises, elle se classe parmi les vingt premières au niveau mondial ; c'est le seul armement français qui a véritablement une ouverture internationale. La C.G.M. a essayé de se moderniser au cours des années passées : trois porte-conteneurs sont notamment entrés en flotte ces deux dernières années, et la Compagnie générale maritime a accru sa capacité de transport de près de 50 p. 100.

Mais, avec un encours de 3,2 milliards de francs en 1990 pour un chiffre d'affaires de 5 milliards, la C.G.M. supporte un endettement important. Je rappelle toutefois que l'Etat a accordé, depuis dix ans, près de 4 milliards de francs de dotations financières à la C.G.M., qui ont servi à un désendettement partiel mais aussi combler des déficits d'exploitation.

Après avoir connu un redressement passager des taux de fret et des résultats financiers positifs en 1989 et en 1990, les comptes de la C.G.M. se retrouvent à nouveau déficitaires. Cependant, les difficultés de la C.G.M. dépassent largement l'état de son haut de bilan. Elle est confrontée à une conjoncture très défavorable qui affecte l'ensemble des activités maritimes de lignes régulières. L'un des enseignements de la situation actuelle est que les efforts de bonne gestion, de productivité, les initiatives commerciales ou technologiques ne suffisent plus pour mettre les opérateurs à l'abri des aléas économiques et commerciaux ; ceux-ci doivent également posséder une dimension suffisante qui leur permette de relativiser les coûts fixes d'exploitation et de commercialisation.

Grâce aux efforts entrepris durant ces plans successifs de restructuration, pour lesquels l'Etat a accompagné les efforts de l'entreprise, la Compagnie générale maritime possède des moyens humains et techniques de qualité, mais elle ne dispose pas de la taille qui lui permettrait d'affronter seule la concurrence mondiale. Elle doit donc développer une politique de partenariat avec des armements de taille comparable à la sienne, en vue d'offrir avec eux les services les plus complets, les plus performants, avec des coûts optimisés par ce changement d'échelles.

La Compagnie générale maritime a donc pris des contacts avec divers partenaires européens, allant dans le sens d'une plus grande intégration des moyens. Ainsi, un nouvel accord vient d'être signé avec l'armement hollandais Nedloyd pour la mise en commun de certains moyens terrestres, en Extrême-Orient notamment, et avec l'armement italien Contship pour renforcer la fréquence et la capacité de sa ligne « tour du monde », ainsi que les liaisons avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Dans les deux cas, ces accords ne concernent que l'organisation technique et commerciale des services ; aucune négociation n'est à ce jour susceptible d'affecter la propriété des actifs techniques ou commerciaux de la compagnie. En réalité, après l'échec de négociations plus générales avec Nedloyd, la C.G.M. ne peut retrouver une situation financière saine que par l'amélioration de son compte d'exploitation.

Sans attendre les retombées d'éventuelles alliances à l'avenir, la C.G.M. poursuit ses efforts internes de productivité. Pour dégager de nouvelles économies, la renégociation des conditions d'exploitation des liaisons les plus difficiles est, d'ores et déjà, programmée, ainsi qu'une restructuration des activités terrestres. La compagnie sera conduite à présenter, d'ici peu, à ses personnels un avenant au plan d'entreprise qui sera soumis à l'approbation des autorités de tutelle. C'est à l'occasion de l'examen de ces nouvelles propositions

que je proposerai éventuellement au Gouvernement de prendre des dispositions particulières. Nous sommes tout à fait désolés de l'échec des discussions avec l'armement hollandais Nedloyd au cours de cet été. J'ai tenu, monsieur le député, à vous répondre longuement sur ce dossier que je suis tout particulièrement, sachant le souci que vous portez à cet armement national.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et espace ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : moins 2 350 203 829 francs ;

« Titre IV : 1 086 400 042 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 9 043 734 000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 091 498 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 22 392 193 000 francs ;

« Crédits de paiement : 12 148 061 000 francs. »

La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

M. Paul Quilès, *ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, nous arrivons au terme de l'examen de cet important budget du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace.

Je vous rappelle que nous avons discuté, le 25 octobre, du budget de l'urbanisme, du logement et des services communs, le 28 octobre, des budgets de l'aviation civile, de la météorologie et de l'espace, le 4 novembre, du budget des transports terrestres, des routes et de la sécurité routière, le 6 novembre, du budget du tourisme et, aujourd'hui même, du budget de la mer.

Ces nombreuses séances ont permis un très large débat sur le premier budget d'investissement civil de l'Etat : plus de vingt heures de discussions pendant laquelle quatre-vingt-cinq députés sont intervenus – malheureusement, ils n'ont jamais été présents en même temps, comme j'ai pu le constater au cours de ces cinq séances, et c'est bien dommage.

Ce débat a indiscutablement contribué à améliorer mon budget, puisque les crédits inscrits au « bleu », comme on dit, seront majorés en deuxième délibération, pour tenir compte notamment des 5 000 P.A.P. et des 5 000 P.L.A. supplémentaires annoncés par le ministre des finances et que je vous ai moi-même confirmés le 25 octobre, et de l'unification du taux de la taxe additionnelle au droit de bail, qui permettra d'augmenter de 475 millions de francs les crédits consacrés à la réhabilitation du parc privé. Ces crédits seront par ailleurs complétés, comme je l'avais déjà annoncé, par l'ouverture de 1,2 milliard de francs au collectif de 1991 au profit du budget des routes.

Ces aménagements sensibles amélioreront encore sensiblement les différents budgets que nous vous avons présentés avec M. Baylet, M. Debarge, M. Le Drian et M. Sarre.

Il est évident que, vu l'état de l'Assemblée à cette heure – quatorze députés sont présents, dont dix socialistes, deux communistes et deux représentants des formations de droite –, ce budget serait, s'il était mis aux voix, largement approuvé. Mais je sais que ce n'est pas ainsi, nous le savons, que les choses se passent. Et comme, pour des raisons politiques qui n'échappent à personne, certains rejettent l'ensemble du budget tandis que d'autres repoussent tel ou tel fascicule, et comme le vote est global sur l'ensemble de ces budgets...

M. Jean-Paul Charié. Et comme vous êtes minoritaires !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. ... je me vois dans l'obligation, monsieur le président,...

M. Jean-Paul Charié. Une fois de plus !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. ... en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, de demander la réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et espace », à l'état B, titres III et IV...

M. Jean-Paul Charié. C'est ça, la mise en valeur du Parlement ?

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace. Cher monsieur, le Parlement serait davantage mis en valeur si les députés étaient un peu plus nombreux au moment où l'on discute d'un budget de 132 milliards de francs ! Le public appréciera !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas à vous de nous donner des leçons !

M. le ministre de l'équipemont, du logement, des transports et de l'espace. Monsieur le président, je demande donc la réserve sur le vote des crédits inscrits à la ligne « Equipement, logement, transports et espace » à l'état B, titres III et IV, et à l'état C, titres V et VI.

Mais je n'en continue pas moins à penser que ce budget, contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là, est un très bon budget ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Charié. Vous savez très bien, monsieur le ministre, où sont les députés. Vos propos ne valorisent pas le Parlement !

M. le président. Je ne puis dire qu'une chose : la réserve est de droit.

M. Jean-Paul Charié. Eh oui !

M. le président. Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mis aux voix les crédits réservés.

DÉFENSE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat à la défense, chers collègues, depuis 1989, les budgets de défense qui nous sont présentés sont des budgets dits de transition entre un ordre ancien qui s'effondre, et un équilibre nouveau qui tarde à se redessiner.

Ceux qui voient dans les évolutions en cours les signes d'une paix durable et d'un désarmement inéluctable poussent, et on peut les comprendre, à une réduction sensible des budgets militaires, confondant toutefois trop souvent les arguments militaires avec leurs propres aspirations budgétaires. D'autres, sous-estimant sans doute l'ampleur des bouleversements, appellent à un effort budgétaire que le pays n'est plus prêt à consentir.

Aussi le projet de budget pour 1992 que vous nous présentez, monsieur le ministre, se tient-il, dans l'attente de confirmations indispensables, sur une voie moyenne, assurant les mutations mais évitant l'irréversible.

En effet, ce budget de la défense est stabilisé autour de 195 milliards de francs, soit une hausse de 0,5 p. 100 en valeur nominale mais une baisse de 2,3 p. 100 en volume. Les dépenses d'équipement sont simplement reconduites en francs courants, ce qui permet néanmoins la poursuite de l'essentiel des programmes. Les dépenses du titre III ; ils

progressent de 1 p. 100 en valeur nominale et sont marquées par une forte réduction des effectifs et la poursuite de l'effort de revalorisation de la condition militaire, auquel sera consacré un crédit d'environ 620 millions de francs.

Mais, au-delà de ces arbitrages dont chacun sait, monsieur le ministre, qu'ils vous doivent beaucoup, notre politique de défense appelle de ma part les observations suivantes : la France tire les leçons des profondes évolutions du contexte international ; elle poursuit, et à juste raison, la modernisation de ses armées ; enfin, elle doit cependant définir rapidement un nouveau dispositif de défense.

Première observation : la France tire les leçons des évolutions considérables du contexte international.

C'est la première fois depuis 1970 qu'un budget de défense enregistre une évolution nominale aussi faible. Il est vrai que le taux d'inflation de l'époque n'était pas le même qu'aujourd'hui, ce qui rend la comparaison délicate. Mais cette réduction de l'effort de défense est plus tardive et finalement plus modeste que chez nombre de nos partenaires alliés, notamment les Américains et les Anglais qui se sont engagés dès 1989 sur cette voie : de 1991 à 1993, le budget militaire américain enregistrera en termes réels une baisse de 13 p. 100 en trois ans. Au Royaume-Uni, la baisse sera de 6 p. 100 en volume sur la période 1991-1994. Quant à l'Allemagne, pays il est vrai d'une configuration toute particulière aujourd'hui, le niveau de ses dépenses militaires a diminué en 1991 de plus de 12 p. 100 par rapport à 1990.

Ainsi, au vu des comparaisons internationales, on pourrait dire que, en ne prévoyant qu'une réévaluation modeste des crédits militaires, ce projet de budget s'engage, mais plus prudemment qu'à l'étranger, dans un mouvement général de baisse du prélèvement de défense sur le P.I.B.M., c'est-à-dire sur la richesse nationale, mouvement destiné, selon toutes probabilités, à se prolonger.

Les crédits militaires représentent en 1991 3,4 p. 100 du P.I.B.M. Ce pourcentage tombera à 3,26 p. 100 en 1992, et pourrait encore décroître, en fonction des hypothèses de croissance, jusqu'à 3,1 p. 100 ou 3,2 p. 100 de la richesse nationale à l'horizon 1995-1997.

Deux décisions fondamentales doivent être retenues dans cette évolution générale.

La première est la baisse des dotations affectées à l'armement nucléaire. De 1985 à 1989, les crédits de paiement consacrés au nucléaire ont augmenté de près de 35 p. 100 en valeur et de plus de 20 p. 100 en volume ; mais aujourd'hui, il est évident que les menaces pesant sur nos S.N.L.E. sont moins pressantes, et le besoin de pouvoir délivrer l'ultime avertissement aux approches de nos frontières a perdu de son actualité.

Aussi est-il possible d'amorcer, ce que propose le budget pour 1992, une rupture par rapport à la tendance des années antérieures, puisque la part des crédits d'équipement consacrés à la dissuasion diminue de près de 3,3 p. 100 en 1992 par rapport à 1991. Cette réduction est suffisamment importante pour que l'on s'y arrête un moment. Elle tient à l'annulation du programme S 45, au décalage du programme des sous-marins nucléaires de nouvelle génération et à la décision de ne plus produire qu'un nombre limité de Hadès, sans les déployer – sans parler du nombre des essais nucléaires.

Au total, notre dispositif nucléaire se voit ainsi resserré, à l'aune du principe de stricte suffisance. C'est également un signe vis-à-vis de la communauté internationale, pour bien montrer que la France suit elle aussi un mouvement qui va dans le sens du désarmement nucléaire.

La deuxième décision fondamentale est le nouveau format de l'armée de terre. Actuellement composée de 280 000 hommes, l'armée de terre verra à terme son niveau d'effectifs réduit à 225 000 hommes. Il y a encore quelques mois, on évoquait un chiffre de 250 000. Un nouvel objectif a donc été défini à l'horizon 1997 : 225 000 hommes environ.

Cette restructuration, là encore, est d'une très grande ampleur, puisqu'il s'agit finalement de diminuer en six ans de 20 p. 100 les effectifs de l'armée de terre. Dès 1992, cette réorganisation de l'armée de terre concernera 2 200 militaires d'active et 17 000 appelés. C'est donc le premier pas vers ce nouveau format de l'armée de terre, c'est un autre signe donné par notre pays de la prise en compte de l'évolution du contexte international.

On pourrait penser, ici ou là, que ce nouveau format de l'armée de terre permettra, grâce à ces réductions d'effectifs, des économies budgétaires considérables. Mais, en fait, les chiffres sont plus nuancés. En 1992, les réductions d'effectifs ne se traduiront que par une économie de 385 millions de francs. Ce recalibrage de l'armée de terre n'a donc pas pour premier principe de rechercher des économies, mais d'envisager un nouveau modèle d'armée. Cette réorganisation va d'ailleurs de pair avec la réforme du service national, l'introduction de la disponibilité opérationnelle et la poursuite du plan Armées 2000.

Au total, il s'agit bien d'une prise en compte par la France d'un contexte international radicalement différent, décision fondamentale qui concerne aussi bien le nucléaire que les forces conventionnelles, notamment l'armée de terre. Ceux qui prétendent que la France ne tire pas les leçons du nouveau contexte international commettent donc, je le crois, une erreur d'appréciation.

Deuxième observation : la France poursuit la modernisation de ses armées.

Cette modernisation s'appuie sur trois considérations : l'incertitude du monde, la nécessité de renouveler le matériel et les enjeux industriels eux-mêmes.

L'incertitude du monde est évidente. Jusqu'à récemment, la « menace », comme on le disait, avait pour caractéristique d'être bien localisée – c'était l'Est –, et correctement appréhendée quant à la stratégie et aux armements qu'elle justifiait. Aujourd'hui, si cette menace en tant que telle ou dans sa forme récente a disparu, les risques, eux, se sont diffusés. L'instabilité de l'Europe centrale ne se confond pas avec le seul conflit yougoslave, les dangers d'une guerre ouverte ne se résument pas à la seule région du Moyen-Orient et la crainte d'une prolifération nucléaire ne se réduit pas aux seules découvertes effectuées en Irak. Partout, les risques se diffusent. En outre, du fait de cette prolifération nucléaire, les éventuels affrontements ne se limiteraient pas, comme par le passé, au seul usage de forces conventionnelles, même modernisées ; ils n'exigeraient pas simplement des forces bien équipées ou bien entraînées, puisqu'ils pourraient mettre également en cause des armements nucléaires. Dans de telles conditions, l'ensemble de la panoplie conventionnelle et nucléaire reste encore nécessaire, et l'utilité de la stratégie de dissuasion, entière.

Désarmer ne signifie donc pas renoncer à une politique de sécurité, mais simplement s'armer ou plutôt s'organiser différemment.

La deuxième considération qui pousse à la modernisation est la nécessité de renouveler les matériels militaires.

D'abord, la responsabilité du pays est engagée par rapport aux programmes lancés lors de la précédente décennie pour les armes de l'an 2000. Le contexte international ne donne pas matière à penser qu'on pourrait y renoncer. Je pense au char Leclerc, au Rafale, à l'hélicoptère, au sous-marin, bref à tout ce dont doit se doter l'armée française au milieu de la décennie 90.

Devions-nous réaliser seuls ces programmes ? Sont-ils les mieux adaptés ? Le calendrier a-t-il été le meilleur ? Toutes ces questions, aussi légitimes soient-elles, n'ont plus cours puisque tous ces programmes ont été étudiés, développés et sont aujourd'hui au stade de l'exécution, de la fabrication. Seul un débat, au demeurant assez académique, sur les cadences et le rythme de ces fabrications, avec les étalements et les étirements, est pertinent. En tout état de cause, pour l'essentiel, ces grands programmes doivent être exécutés.

Ensuite, il faut poursuivre l'effort de recherche, car ce qui distingue notre pays de la plupart de ceux qui composent ce que l'on appelle encore l'Alliance atlantique, est la part que nous consacrons à la recherche-développement, non seulement dans le domaine nucléaire, mais aussi dans le secteur de l'espace. Dans le projet de budget pour 1992, les crédits de paiement relatifs aux problèmes spatiaux progressent de plus de 17 p. 100 et cette évolution ne pourra que s'accentuer dans l'avenir, compte tenu de la mise en œuvre de systèmes spatiaux d'observation et de la montée en puissance des programmes de télécommunication.

La troisième considération qui appuie cette nécessaire modernisation de nos armées est liée aux enjeux industriels.

A l'évidence, vous le soulignez, monsieur le ministre, et vous avez raison, la politique de défense ne saurait être fonction de considérations industrielles. Elle est dictée par la

menace et lorsque celle-ci s'atténue il n'y a plus lieu de consentir certaines dépenses antérieurement nécessaires. L'industrie de l'armement, comme d'autres secteurs industriels, doit alors s'adapter quitte à connaître des difficultés momentanées. Pour autant les choix budgétaires opérés en matière de défense ne peuvent ignorer la réalité d'une industrie qui présente plusieurs caractéristiques originales.

La première est qu'elle constitue une composante de l'appareil de défense, ce qui permet à la France de maîtriser sa technologie militaire et, surtout, de sauvegarder son autonomie de décision.

La deuxième caractéristique est que cette industrie d'armement intègre beaucoup de dépenses de recherche et a - malgré le débat ouvert sur l'efficacité de ce type de dépense - des retombées civiles évidentes. Il suffit de prendre l'exemple du domaine de l'aérospatiale pour s'en convaincre.

La troisième caractéristique est qu'il s'agit d'un secteur dont les implications en termes d'emploi - 250 000 emplois dans plus de 6 000 entreprises en France -, de commerce extérieur - plus de 30 milliards de solde bénéficiaire -, et d'aménagement du territoire démontrent que l'industrie militaire, l'industrie de défense est un élément essentiel, non seulement de la politique de défense, mais, plus généralement, de la politique économique.

Dès lors, si une adaptation, voire une reconversion de l'industrie d'armement s'avère nécessaire au vu des évolutions des commandes budgétaires, des exigences de la coopération ou des résultats à l'exportation, il convient de prendre garde de ne pas casser un outil qui reste un élément clé de notre défense et, surtout, qui demeure un des secteurs - et ils ne sont pas si nombreux dans notre économie - où notre avantage comparatif est le plus élevé par rapport à nos partenaires.

Pour toutes ces raisons - incertitude du contexte international, modernisation de nos armées compte tenu des choix précédents, préservation de la place de l'industrie d'armement -, les dépenses d'équipement de la défense nationale ne peuvent être contractées exagérément. Elles étaient d'ailleurs l'un des enjeux des discussions liées à la préparation de ce budget pour 1992.

Dernière observation : la France doit définir un nouveau dispositif de défense. C'est tout l'intérêt de la nouvelle programmation que l'on nous annonce et qui sera sans doute discutée au printemps prochain. En la matière, il conviendra d'abord d'écarter quelques solutions irréalistes. En effet, sous prétexte de suivre les humeurs et les modes ou de trop coller à un contexte international qui, hélas ! ne fournit guère de prise, deux solutions, d'ailleurs opposées, sont communément proposées.

La première commande une baisse brutale des crédits militaires, notamment des dépenses d'équipement. Cela provoquerait la fin du modèle français qui était caractérisé par un outil de défense fortement imbriqué avec notre politique militaire et qui nous garantissait l'indépendance. Cette baisse brutale des dépenses d'équipement aurait aussi comme conséquence la mise en cause d'une industrie compétitive, peut-être la seule industrie compétitive d'Europe au plan militaire.

La deuxième solution irréaliste consisterait, sous prétexte de passer à une armée de métier, à infliger à la collectivité des coûts supplémentaires de l'ordre de 10 à 20 milliards de francs. J'ai bien lu les observations nouvelles présentées par M. Fillon à ce sujet, lequel conclut à une simple augmentation de 7 milliards des crédits liés à l'armée de terre, oubliant, ainsi que l'abandon du service national engendrerait également des coûts supplémentaires pour l'armée de l'air, la marine et la gendarmerie, sans parler du service de santé, ce qui représente 6 milliards de plus auxquels il faudrait ajouter le coût d'une garde nationale que l'on peut estimer à 3 milliards de francs. Quelles que soient les évaluations, on aboutit forcément à un surcoût de l'armée de métier de 10 à 15, voire 20 milliards de francs qui ne pourra être financé que par une réduction des dépenses d'équipement.

Ainsi les deux solutions, que l'on nous présente souvent comme contradictoires, aboutissent au même résultat : ce sont les dépenses d'équipement, c'est-à-dire l'emploi industriel, qui se trouvent menacés.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas vrai !

M. François Hollande, *rapporteur spécial.* Pour autant, au-delà de ces solutions, des choix doivent être opérés.

On nous demande souvent, avec beaucoup d'insistance, de faire des choix en matière de défense. Or ils ont été arrêtés il y a plusieurs années. En quelques années, en effet, notre pays a réduit le format de l'armée de terre, mis en application le plan Armées 2 000, réduit la durée du service national, réexaminé - on le voit bien dans ce projet de budget pour 1992 - les moyens nucléaires, à l'aune du principe de stricte suffisance, étalé les programmes conventionnels, accéléré la coopération européenne, et, enfin, accordé la priorité aux dépenses pour l'espace et le renseignement.

Pourquoi donc réclamer des choix qui, pour l'essentiel, ont déjà été opérés ?

Nul ne sait encore ce que proposera la nouvelle programmation. Quoi qu'il en soit, plusieurs décisions s'imposent.

D'abord la poursuite des grands programmes exige une croissance d'environ 1,5 p. 100 en volume des crédits d'équipement. En deçà de ce seuil, la simple reconduction n'est possible qu'avec l'abandon d'un de ces grands programmes, qu'il s'agisse du porte-avions nucléaire, de l'hélicoptère, NH 90 ou d'un autre. Qu'importe le choix ! Il dépendra d'abord du volume des crédits qui seront affectés aux dépenses d'équipement.

Ce pourcentage de 1,5 p. 100 me paraît constituer le seuil minimum des dépenses d'équipement pour maintenir l'ensemble des grands programmes.

Ensuite, la multiplication des risques extérieurs nécessite une diversification du degré de disponibilité et une autre organisation de nos forces d'intervention. Elle appelle une priorité à la mobilité et au renseignement. La loi de programmation doit en tirer les conséquences.

Il est une autre décision que l'on ne pourra éviter si l'on entend maintenir la conscription : la revalorisation des rémunérations et des conditions matérielles des appelés, sinon, ce serait considérer que la conscription est un moyen simplement économique de préserver notre service national dans notre armée de terre.

Il faudra également prévoir l'adaptation de notre industrie d'armement. En effet la nouvelle donne oblige, d'ores et déjà, à un effort de reconversion et de diversification que vous avez déjà prévu et organisé, monsieur le ministre.

Enfin, l'Europe de la défense, que nous souhaitons tous, implique l'élaboration de nouveaux programmes de coopération, alors même, on le sait, que ces formules coûtent cher, au moins dans un premier temps et qu'elles supposent un partage des retombées industrielles. Toutefois, il est clair aujourd'hui qu'aucun pays, pas plus le nôtre que d'autres, ne pourra mener à lui seul un grand programme pour la décennie à venir.

Dans les cinq prochaines années, il faudra à la fois assurer la continuité d'une grande partie des choix précédents, dont certains paraissent irréversibles, et préparer une évolution qui bouscule toutes les habitudes, car lorsque l'on change de système, on perturbe des situations acquises, on oblige des industries à s'adapter et des personnels à évoluer. C'est la grande leçon de ceux qui veulent changer. Mais imaginer qu'une telle mutation, une telle adaptation puisse se faire aisément, sans que soient dégagés les moyens financiers correspondants, me paraît une illusion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Jean Gatel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les personnels de la défense.

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, cinq minutes seulement pour parler de 600 000 personnels d'active et 800 000 retraités, c'est un peu court. Par conséquent, je dépasserai mon temps de parole, volontairement.

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous nous annoncez la couleur, mais si chacun fait de même, compte tenu de la liste des orateurs, nous ne sommes pas prêts de finir l'examen de ce budget. Je demande à chacun de respecter son temps de parole dans toute la mesure du possible.

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Merci, monsieur le président !

M. Robert Poujade. M. Gatel est toujours intéressant !

M. Jean Gatel, *rapporteur pour avis.* Je vous remercie, mon cher collègue !

Monsieur le ministre, c'est la quatrième année que je présente ce rapport pour avis au nom de la commission de la défense nationale sur le titre III de votre budget. Il est de ma responsabilité de vous indiquer que le jugement que je porte sur cette partie de votre budget, essentielle car consacrée aux hommes, est nuancé. Je vous le dis avec d'autant plus de force et de gravité que j'appartiens à la majorité.

Rien n'est plus important pour la défense d'un pays que la motivation des hommes qui la servent. C'est bien l'une des clés de notre réussite militaire, quelles que soient les qualités et les performances de nos systèmes d'armes. Partout où ils ont été engagés ces dernières années, du Liban à la guerre du Golfe, en passant par l'Afrique, les soldats français ont fait la démonstration de leur disponibilité, de leur compétence, de leur qualité. Certains ont même servi jusqu'au sacrifice de leur vie. Voilà pourquoi tout doit être mis en œuvre pour que ces hommes se sentent reconnus socialement et matériellement.

Les crédits du titre III augmentent de 1,02 p. 100. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne générale du budget et il est plus élevé que celui de la progression du titre V, ce dont je me réjouis. Cet effort continue ceux de votre prédécesseur pour rééquilibrer titre III et titre V, crédits de fonctionnement et crédits d'investissement. Il s'agit de parier sur les hommes plus que sur les matériels. Comment ne pas être d'accord ?

En 1992 le rapport entre les deux titres que j'avais critiqué dès mon premier rapport, à la fin de 1988, comme étant déséquilibré, sera une nouvelle fois réajusté : 47,2 p. 100 pour le titre III, 52,8 p. 100 pour le titre V, au lieu de 46 p. 100 et 54 p. 100 il y a trois ans. L'inflexion est certes lente, mais elle est continue. Je vous en félicite. Cette évolution doit se poursuivre absolument.

Cet effort en faveur des personnels en recouvre d'autres, significatifs, en particulier pour améliorer la condition militaire. La suite de la transposition des accords dits Durafour de la fonction publique aux personnels militaires génère une enveloppe de 143 millions de francs de crédits nouveaux. De même, un crédit supplémentaire non négligeable, 662 millions de francs, doit permettre la poursuite de la revalorisation indemnitaire commencée par votre prédécesseur, Jean-Pierre Chevènement. L'ampleur de l'effort est reconnue par les intéressés qui sont satisfaits aussi de nombreux autres avantages catégoriels nouveaux dont vous trouverez le détail dans mon rapport.

Au total, il s'agit d'avancées matérielles significatives, heureuses pour la communauté militaire qui, comme l'ensemble de la fonction publique, connaît depuis une dizaine d'années un tassement sensible de son pouvoir d'achat.

Me permettez-vous, mes chers collègues, d'ajouter, une fois de plus, qu'il y a bel et bien une spécificité de la condition militaire. Des conditions de travail, de vie, de logement, de déroulement de carrière particulièrement difficiles justifient bien une considération spéciale et des mesures adaptées.

Ce budget pour 1992 comporte bien d'autres points positifs concernant les personnels. Je pense en particulier à l'amélioration de l'encadrement et à des mesures de repyramidage intéressantes qui préfigurent la future loi sur la carrière des sous-officiers dont je serai le rapporteur, ici même, dans quelques semaines.

Cependant, une nécessaire lucidité me conduit à vous faire part de mes préoccupations.

La première est liée à la nouvelle déflation des effectifs dont François Hollande vient de parler, déflation particulièrement forte l'année prochaine et qui n'épargne aucune catégorie, ni aucune armée. En effet, 35 222 emplois budgétaires sont supprimés, soit 16 750 postes d'appelés, 3 276 emplois de militaires d'active et 15 196 emplois civils. Ce chiffre doit cependant être étudié avec prudence puisqu'il incorpore les 11 803 postes budgétaires retirés des comptes de votre ministère au moment de la création du G.I.A.T.

Face à cette forte déflation, relevons, pour nous en féliciter, la création de 1 000 postes dans la gendarmerie et les renforts d'effectifs de la D.G.S.E.. Nul ne conteste la nécessité de cette déflation. On a trop parlé, ces derniers mois, sur tous les bancs, des mutations géostratégiques, des changements rapides affectant toutes les défenses occidentales, des évolutions rapides dans les conditions d'utilisation des forces, pour ne pas être convaincu de la nécessité de l'adaptation. Parce que les menaces changent de nature, parce que les systèmes d'armes changent, parce que les doctrines changent, parce que les concepts d'emploi changent, nos forces armées doivent elles aussi changer et s'adapter. Leur composition, leur format doivent donc évoluer.

Par-delà cette nécessité comprise et admise par tous, ce qui n'est pas accepté, c'est une gestion qui paraît encore relever du court terme et trop dictée par des impératifs budgétaires immédiats. Par conséquent, monsieur le ministre, vos personnels attendent, et vous le savez, une programmation d'ensemble des changements qui les concernent ou qui vont les concerner. Il faut désormais indiquer clairement vers quel modèle d'armée on s'engage et se tenir au choix fait.

La future loi de programmation militaire que vous préparez, exercice difficile puisque anticipation dans un monde qui change terriblement vite, devra absolument inclure une gestion programmatique des effectifs, donc des évolutions. Cela n'est pas facile, mais il est de la responsabilité du politique d'essayer d'anticiper et de prévoir. L'échenillage progressif que l'on connaît depuis quelques lois de finances n'est plus admissible. Il faut désormais définir des perspectives claires et fixer un calendrier précis de la réorganisation et de l'adaptation de nos forces armées.

Bref, les préoccupations liées aux déflations d'effectifs portent davantage, je le répète, sur la méthode et la forme que sur le fond. Elles peuvent donc, monsieur le ministre, être dépassées par des perspectives courageuses, claires, anticipatrices, discutées au moment de la programmation militaire.

Restent à évoquer deux autres points que j'estime préoccupants dans ce budget pour 1992. Je les traiterai avec franchise, avec cette franchise que je dois à ceux et à celles, mes interlocuteurs ou interlocutrices, qui m'ont fait part de leurs analyses, de leurs préoccupations lors de la préparation de ce rapport budgétaire. Ils attendent, en effet, du rapporteur que je suis qu'il expose les problèmes en toute indépendance. Je parlerai donc de ces problèmes avec une certaine amertume car je les avais clairement explicités l'an dernier. Or je n'ai pas le sentiment d'avoir été entendu, tout au moins jusqu'à présent.

Il s'agit d'abord des personnels civils de votre ministère. Vous connaissez leurs compétences, monsieur le ministre, et leur savoir-faire. Ils ont grandement contribué à la constitution de notre bel outil de défense. Ils ont ainsi participé à l'indépendance et au rayonnement de la France. Outre les incertitudes partagées avec leurs collègues militaires sur les déflations et leurs conséquences – je viens de les évoquer –, ils ont deux motifs moyens d'inquiétude.

Le premier tient à la faiblesse des mesures spécifiques relatives à leurs rémunérations. Cela crée, qu'on le veuille ou non, un décalage croissant entre les deux catégories de personnels qui composent votre ministère : les civils et les militaires. Il n'est pas bon, monsieur le ministre, d'ébranler l'unité de ce ministère. Je sais, compte tenu des conséquences en chaîne qu'il pourrait entraîner, les difficultés d'un effort catégoriel spécifique en faveur des personnels civils. J'en sens pourtant l'absolue nécessité, même si j'admets que cette évolution puisse être programmée dans le temps.

L'autre souci vient de l'incertitude sur les statuts. Là encore, monsieur le ministre, rien n'est pire que le flou, le doute, les rumeurs. Comme sur le problème des déflations, il faut donner un éclairage franc sur l'avenir en tirant la leçon des mutations récentes.

J'insiste, monsieur le ministre sur ces deux points. Vos personnels civils attendent des réponses claires et précises.

Le deuxième point que j'estime préoccupant concerne les retraités militaires qui font partie de la grande famille des militaires.

La déception est grande dans leurs associations. Je voudrais vraiment vous convaincre de les écouter et de les comprendre.

Certes, parmi les problèmes qui ont été évoqués devant la commission de la défense, tous ne sont pas de votre seule compétence, mais relèvent de tout le Gouvernement ; je veux parler, en particulier, de l'évolution préoccupante du pouvoir d'achat des pensions et retraites en général et de l'avenir du

système des retraites. Puis-je rappeler avec beaucoup de force l'attachement des retraités militaires à leur système de retraite spécifique ? Il y a des spécificités dans leurs demandes qui relèvent de votre ministère.

Il y a tout d'abord l'attachement bien connu à la possibilité d'une deuxième carrière indispensable à l'écrasante majorité des titulaires de pensions de retraite. Je sais vos services particulièrement vigilants pour que ce droit à la deuxième carrière soit appliqué sans aucune restriction.

Je me permets de vous rappeler un point particulièrement sensible pour les associations de retraités. L'article 20 de la convention relative à l'assurance chômage refuse le bénéfice des allocations de chômage à partir de cinquante-sept ans et demi à certaines catégories de retraités. Cet article est donc injustement pénalisant.

Revient aussi constamment le lancinant problème des pensions de réversion accordées aux veuves, car il est vrai que le souci de solidarité et de générosité est très fort dans la communauté militaire.

Il y a enfin toute une série de demandes particulières posées depuis plusieurs années, dont le règlement ou tout au moins le début de règlement – je pense pouvoir le dire pour les avoir étudiées sérieusement – ne risquerait pas de faire déraper les sacro-saints équilibres.

Je plaide donc, monsieur le ministre, de toute mon énergie, pour que, après avoir débattu tous ces problèmes avec les associations représentatives concernées, vous leur fixiez un échéancier progressif. Je n'ai rencontré personne qui présente des demandes maximalistes ou démagogiques ; je n'ai rencontré que des hommes responsables, avides de dialogue et d'écoute.

Monsieur le ministre, je crois avoir porté un jugement franc sur les crédits du titre III, sur ses avancées, en particulier pour ce qui est de la condition militaire, et sur les problèmes non réglés.

Je voudrais, pour terminer, formuler deux observations.

Premièrement, certains ici ne devraient pas avoir la mémoire courte : en 1987 et en 1988, les crédits du titre III du ministère de la défense avaient été reconduits en francs courants. Inutile donc de polémiquer et de donner ce soir des leçons !

Deuxièmement, la revalorisation du rôle du Parlement, appelée de ses vœux par le Président de la République dimanche soir, passe aussi par la capacité d'écoute, par les ministres concernés, des avis des rapporteurs budgétaires. J'ai l'amère impression que tel n'a pas été le cas jusqu'alors. Je le regrette très sincèrement. J'espère et je suis sûr que je serai entendu cette année. Le temps presse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et les forces nucléaires.

M. Freddy Deschaux-Beaume, *rapporteur pour avis.* Monsieur le prédisent, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un contexte international instable, deux préoccupations dominent.

Premièrement, la possession de l'arme nucléaire par de nouvelles nations et, plus grave, son utilisation éventuelle, par des vecteurs réalisés ou disséminés, échappant à une décision centralisée.

Deuxièmement, la gestion des crises », notamment en les prévoyant, d'où l'importance accrue du renseignement.

Le projet de budget pour 1992 de l'espace et des forces nucléaires répond-il à ces deux défis ?

Pour l'année à venir, les crédits proposés aux forces nucléaires – moins 3,28 p. 100 en crédits de paiement et moins 16,14 p. 100 en autorisations de programme – permettraient d'en douter si l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, lors du récent séminaire sur les doctrines militaires organisé à Vienne par les pays membres de la C.S.C.E., ne nous avait rassurés en précisant : « Nous entendons rester au niveau de suffisance, mais il nous faut prendre en compte les aspects qualitatifs de nos moyens afin de leur conserver toute leur crédibilité et permettre ainsi leur adaptation aux conditions d'exercice de la dissuasion ».

Si le quantitatif peut demeurer une condition nécessaire, le qualitatif devient une impérieuse condition suffisante. Monsieur le ministre, vos propositions budgétaires s'inscrivent dans cette perspective que précisera le futur projet de loi de programmation. La prédominance du qualitatif conduira-t-elle à une réduction du nombre annuel des essais nucléaires au centre d'expérimentation du Pacifique ? Nous devrons le savoir dans un avenir relativement proche.

L'amiral Lanxade nous a rappelé une certitude : « Les sous-marins constitueront toujours l'épine dorsale de notre dissuasion ». Ainsi, la refonte des S.N.L.E. équipés de M 4 sera entièrement terminée en février 1993 et déjà, depuis février 1991, la permanence de trois S.N.L.E. à la mer est assurée uniquement par des sous-marins refondus M 4 qui portent 92 p. 100 des têtes nucléaires stratégiques françaises immédiatement disponibles. Même si en raison de contraintes budgétaires, la construction du *Triomphant* et du *Téméraire* est décalée de six mois, le programme des S.N.L.E. nouvelle génération se poursuit. Ils seront équipés dans un premier temps du M 45 puis, ultérieurement, à l'horizon 2005, du missile M 5.

C'est dans son aspect quantitatif qu'il faut noter une réduction très partielle du programme concourant à la sûreté de la FOST avec la suspension des travaux du S.N.A. n° 7 dont 19 p. 100 sont déjà engagés, et l'annulation du S.N.A. n° 8, qui ne remettront pas en cause la sécurité de la FOST.

En effet, des crédits prévoient le lancement du programme de modernisation des frégates anti sous-marines type Tourville et le programme d'avions Atlantique 2 se poursuit. Trois avions seront commandés en 1992, ce qui portera le total des commandes à 28. Six avions seront livrés, le nombre d'avions livrés au total s'élevant alors à treize.

La composante aérienne stratégique demeure crédible jusqu'à l'an 2000. Au-delà de cette échéance, se posera la décision possible et séduisante du couple A.C.T.-A.S.L.P., de préférence en coopération. L'arrêt du S.R.A.M. par les Etats-Unis incitera peut-être nos amis britanniques à coopérer avec la France.

La suspension du développement du S 45 remet-elle en cause l'existence de la composante sol-sol ? Celle-ci sera-t-elle maintenue en prolongeant l'existence du S 3 ou en le remplaçant par le M 5 ?

Il est prématuré d'apporter une réponse à ces questions car – je cite M. le ministre – « l'avenir du plateau d'Albion est lié à la réflexion actuellement en cours sur la politique de défense de la France et sur les moyens dont elle compte se doter pour assurer sa sécurité ».

En ce qui concerne la composante aérienne de l'armement nucléaire prestratégique, la décision pour les années 1990-1993 de réduire de cinq à trois le nombre d'escadrons de Mirage 2000 N n'affecte en rien la capacité de nos forces à tirer le missile A.S.M.P. En effet, les Mirage 2000 N transformés en Mirage 2000 N' resteront capables de tirer l'A.S.M.P., en étant dotés de capacités supplémentaires pour tirer des armes classiques.

En outre, la livraison à l'aéronavale des Super-Etendard modernisés s'étalera de 1992 à 1997. Ils viendront s'ajouter à la vingtaine d'appareils déjà dotés d'une capacité de frappe prestratégique grâce au programme A.S.M.P. - Super-Etendard.

Quant à la composante terrestre, son avenir fut défini par décision du Président de la République en septembre dernier de ne pas déployer les missiles Hadès, mais d'en stocker trente sur le camp de Suippes, les transmissions correspondantes devant être établies au P.C. de Lunéville.

Cette décision prend en considération l'évolution stratégique de la situation en U.R.S.S. et en Europe de l'Est et peut apparaître comme un signal politique vis-à-vis de nos voisins, à l'aube du sommet des Douze sur l'union politique européenne, qui doit se tenir à Maastricht en décembre prochain.

L'abandon à terme de la composante sol-sol de notre force stratégique et de la composante terrestre prestratégique porterait-il atteinte à la crédibilité de notre dissuasion ? Non, si l'on considère la poursuite des programmes Ramsès et Astarté tendant à doter nos forces d'un réseau de communication et de commandement fiable renforcé et amélioré. Non, si l'on se réfère aux progrès qualitatifs, avec incidences quantitatives, apportés à la FOST : remplacement du M 20 par

le M 4 ; permanence en mer de trois S.N.L.E. ; réalisation de S.N.L.E. nouvelle génération équipés de M 45 puis de M 5. Non, si l'on admet l'efficacité accrue de nos forces aériennes nucléaires avec le remplacement du couple Mirage IV A – Bombe AN 22 par le couple Mirage IV P – A.S.M.P. ou du couple Mirage III E ou Jaguar A – Bombe AN 52 par le couple Mirage 2000 N – A.S.M.P.

Monsieur le ministre, les critiques déjà formulées sur vos propositions budgétaires peuvent se résumer, en ce qui concerne les forces nucléaires, à deux expressions contradictoires : crédits excessifs ou crédits insuffisants, sans se préoccuper par ailleurs des recettes.

Et pourtant vous réalisez la synthèse apte à concilier ces antagonismes. La décélération du quantitatif doit apaiser ceux qui invoquent le surarmement nucléaire et les progrès qualitatifs obtenus depuis la création de notre stratégie peuvent rassurer ceux qui redoutent la disparition de notre crédibilité dissuasive.

L'effort accompli en faveur de l'espace est particulièrement important. Le projet de budget pour 1992 retient les enseignements du conflit du Golfe en matière de renseignement.

Ainsi, par rapport à 1991, les crédits augmentent de 17,5 p. 100.

La recherche spatiale militaire sera principalement consacrée aux études concernant : l'amélioration des systèmes d'observation optique successeurs d'Hélios – visible et infrarouge – ; les systèmes d'observation radar ; les systèmes d'écoute ; les satellites de télécommunications ; l'amélioration des moyens de traitement et de restitution d'image.

L'année 1992 permettra également la poursuite du programme Syracuse II selon le calendrier prévu.

Les crédits affectés au programme Hélios confirment la volonté d'aboutir au lancement de ce satellite vers le milieu de l'année 1994.

Les études vers lesquelles s'oriente la recherche peuvent donner lieu à des prévisions intéressantes : le lancement d'Hélios II en 1995-1996 ; l'utilisation opérationnelle d'Hélios III à infrarouge vers 1998 ; la mise sur orbite du satellite radar Osiris à l'horizon 2000. Si ces hypothèses étaient retenues, la France, en coopération avec d'autres Etats européens, se verrait dotée d'un système d'observation quasi permanent transmettant les renseignements avec rapidité et une précision accrue, de jour comme de nuit, sans contrainte des conditions climatiques, informations indispensables pour tout ce qui concerne la gestion dite « de crise ».

Le projet de budget pour 1992 amorce indéniablement un redéploiement des crédits alloués au forces nucléaires tout en maintenant le seuil de suffisance.

En outre, il consacre un effort significatif en faveur du renseignement spatial militaire.

Monsieur le ministre, ces deux orientations ont conduit la commission de la défense nationale et des forces armées à émettre un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à l'espace et aux forces nucléaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Fillon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour les forces terrestres.

M. François Fillon, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis 1989 la situation en Europe a évolué de manière inattendue. Si elle est encore confuse, tous les événements survenus depuis cette date confirment les tendances : la menace principale en Europe, celle représentée par l'Union soviétique est désormais très affaiblie ; celle autrefois secondaire de crises régionales en Europe ou hors d'Europe est, quant à elle, très renforcée.

Cette situation n'est évidemment pas sans conséquences sur notre politique de défense.

Si la marine et l'armée de l'air, instruments par excellence de la projection de forces, ne sont que peu affectées, les forces nucléaires et l'armée de terre vont devoir accomplir une véritable révolution.

Pour l'armée de terre, le défi est de taille puisque les deux tiers de ses effectifs sont équipés, organisés et entraînés pour une mission qui n'a désormais plus ou peu d'objet. C'est à l'aune de ces changements, monsieur le ministre, que doit s'apprécier votre projet de budget.

Prépare-t-il l'armée de terre à affronter ses nouvelles missions ? Pour répondre à cette question, il convient d'abord de connaître les orientations stratégiques du Gouvernement. Or, monsieur le ministre – j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire lors du débat sur le service national –, vous avez inversé l'ordre des priorités. Vous nous avez fait débattre sur le service national, puis sur le budget, et nous débattrons, sans doute au printemps, de la programmation militaire. Dans ces conditions, le Parlement a le plus grand mal à exercer son contrôle. Juger votre budget par rapport à quelles références ? Par rapport à la loi précédente ? Par rapport à celle que vous préparez mais que nous ne connaissons pas ? Vous nous dites que vous avez besoin de temps pour préparer cette loi et vous avez sûrement raison. Mais votre budget engage très largement l'avenir. Il annonce, à mon sens, une loi de programmation bâtie sur des hypothèses financières inférieures ou égales à 3 p. 100 ; j'ai entendu le rapporteur de la commission des finances parler de 3,1 p. 100. Ce sont des hypothèses – puisque nous n'avons pas d'indications de votre part sur ce point – basées sur l'examen du projet de budget.

Ce projet de budget prévoit 51 milliards de francs pour l'armée de terre, soit une progression de 1,8 p. 100, plus forte que celle des autres armées, mais qui doit être relativisée puisque, en effet, en francs constants les moyens consacrés à l'armée de terre diminueront en réalité de 1 p. 100 en crédits de paiement et de 13 p. 100 en autorisations de programme.

Si cette détérioration peut être expliquée pour le titre III en raison de la déflation des effectifs, elle se révèle des plus inquiétantes pour le titre V, dès lors que l'objectif officiellement annoncé par le Gouvernement consiste, certes, à réduire le format de notre armée de terre, mais surtout à la moderniser. Or cette modernisation s'engage mal.

L'analyse du titre III est révélatrice d'une politique du *statu quo*. La réorganisation de l'armée de terre, telle qu'elle nous est annoncée, est, en fait, assez largement artificielle. En effet, si le Gouvernement accélère le rythme de la déflation des effectifs, il ne procède en rien, du moins pour le moment, à une réorganisaion profonde de l'armée de terre. Cette réorganisation est pourtant nécessaire puisqu'il s'agit de compenser la réduction de son format par la recherche de son excellence opérationnelle.

L'armée de terre subira en 1992 une diminution de ses personnels qui touchera 19 290 emplois. L'évolution s'est déjà traduite en 1991 par la dissolution de la 3e division blindée et se poursuivra en 1992 par celle de la 5e division blindée de Landau. On peut estimer que les mesures de dissolution d'unités annoncées au titre de l'année 1992 permettront à l'armée de terre d'économiser de 9 000 à 10 000 emplois budgétaires.

Parce que le Gouvernement est attaché, en dépit de tout bon sens stratégique, au principe de la « conscription malgré tout », cette politique de déflation vous contraint, non seulement à réduire à dix mois le temps de service militaire, mais également à imaginer le concept de disponibilité opérationnelle différée.

Ce concept vous permet de réduire du quart de leurs effectifs 80 p. 100 des régiments d'appelés, soit 6 000 emplois budgétaires, mais cela au prix d'une disponibilité opérationnelle entamée de notre armée de terre qui, inévitablement, dénature sa cohérence.

Ces mesures n'amélioreront que de manière marginale le taux de professionnalisation puisque, parallèlement aux suppressions de postes d'appelés, 2 290 postes d'engagés seront supprimés dont 1 790 d'hommes du rang, au détriment des enseignements de la guerre du Golfe.

On constatera également que ces mesures affectent essentiellement le corps blindé mécanisé, tandis que la F.A.R. conservera un nombre d'appelés pratiquement identique – ce nombre contrariant inévitablement sa fonction de projection de forces – et ne verra aucunement son taux de professionnalisation croître.

Certes, la diminution du nombre des appelés se traduira par une très relative amélioration du taux d'encadrement, qui devrait passer de 27 à 29 p. 100. Le progrès est maigre ; il demeure largement inférieur aux taux d'encadrement des armées allemande, britannique et américaine, qui sont respectivement de 37 p. 100, 33 p. 100 et 50 p. 100 ; il sera en partie absorbé par l'augmentation des charges d'instruction induites par l'incorporation directe des appelés dans les unités.

Enfin, la déflation des effectifs ne se traduit ni par un accroissement du volume de l'activité des forces ni par une revalorisation substantielle de la condition militaire.

Les informations fournies par le ministère de la défense concernant les crédits affectés à l'activité des forces font apparaître une diminution de près de 30 p. 100 en francs constants entre 1980 et 1992, soit un peu plus d'un milliard de francs, diminution en partie explicable, il est vrai, par la réduction du format de l'armée de terre.

Si les cinquante jours de sortie, avec matériels organiques, sont prévus, ce niveau ne sera atteint que dans la mesure où les hypothèses retenues en ce qui concerne les prix du carburant et le cours prévisionnel du dollar se vérifient. Ces hypothèses, qui ne sont d'ailleurs pas celles du rapport économique et financier, pourraient, comme elles l'ont été en 1992, être démenties par l'évolution réelle des tarifs pétroliers.

Les crédits destinés aux munitions d'instruction accusent une chute de 18,4 p. 100 en francs courants, soit plus de 20 p. 100 en francs constants. Pour conserver une politique de tir analogue à celle de 1991, il sera fait appel, dans une proportion significative, aux stocks de guerre. Je tiens, monsieur le ministre, à dénoncer cette politique de déstockage qui, menée année après année, pourrait se révéler dommageable le jour où nos armées seraient appelées à intervenir dans un conflit.

Insuffisance, enfin, concernant la revalorisation de la condition militaire, qui doit se mesurer à l'aune des espoirs qu'a fait naître le plan de revalorisation, dont l'année 1991 a constitué la seconde annuité. La comparaison des enveloppes, d'une année à l'autre, est édifiante : 524 millions de francs en 1991 contre 154 millions de francs en 1992.

L'étude du titre V n'offre pas davantage de motifs de satisfaction.

Le Gouvernement prévoit d'affecter au titre V 23,6 milliards de francs en crédits de paiement et 23,7 en autorisations de programme.

J'avais déjà, l'an dernier, insisté sur la situation financière préoccupante de l'armée de terre. Pour respecter la loi, c'est-à-dire les budgets votés par le Parlement, le titre V aurait dû recevoir en 1992 près de 27,5 milliards de francs de crédits de paiement : l'insuffisance atteint donc près de 20 p. 100 du titre V. Pour éviter une crise de trésorerie, l'armée de terre a dû, dès 1991, geler 4 milliards de francs d'autorisations de programme.

Ainsi, non seulement le Gouvernement fait adopter son budget à coup de 49-3 et refuse au Parlement l'exercice de son droit d'amendement, mais, en plus, il n'exécute même pas les budgets tels qu'ils ont été adoptés.

Les arguments du Gouvernement pour justifier cet état de fait reposent officiellement sur les évolutions du contexte géostratégique et la réduction du format de l'armée de terre que celui-ci implique. Je tiens à affirmer qu'en réalité, une logique strictement budgétaire semble avoir présidé à l'élaboration de ce projet.

En effet, tous les programmes, hormis ceux en développement ou conditionnant la survie immédiate de certains établissements du G.I.A.T., ont, semble-t-il, été interrompus : les cibles communiquées à votre rapporteur correspondent étrangement au niveau des commandes atteint en 1991.

Les crédits de recherche et développement, avec 3,9 milliards de francs en crédits de paiement, connaissent, certes, une augmentation de près de 20 p. 100, mais il convient de rappeler que ces mêmes crédits avaient diminué dans les mêmes proportions en 1991. Quant aux autorisations de programme, elles chutent de près de 13 p. 100.

Concernant les programmes d'armement, l'insuffisance des ressources allouées en 1992 se traduira inévitablement, en premier lieu, par des reports de commandes et de livraison – ainsi, les programmes AMX-Leclerc, HAP/HAC, AC 3G-Trigat, VBM, parmi d'autres, seront étalés – et, en second lieu, par des réductions de cible, qui affecteront notamment les programmes AMX-Leclerc, HAP/HAC, VBM, etc.

Parmi les programmes en cours de développement, l'un mérite particulièrement notre attention : celui du char AMX-Leclerc. Il est l'exemple type des hésitations et des incohérences gouvernementales.

Le programme est en phase finale de développement : celle-ci doit s'achever au premier trimestre 1992. La sortie du premier char de série aura normalement lieu en fin d'année 1991. Dans la perspective de la réduction du format de ses forces, l'armée de terre étudie une diminution significative de la cible initialement envisagée de 1 200 chars.

Seize chars ont été commandés en 1989, dix chars en 1990. Les restrictions budgétaires ont conduit l'armée de terre à envisager de ne commander en 1991 que douze chars au lieu des quarante-quatre prévus.

Trente chars devraient être commandés en 1992, ce qui correspond à une réduction de plus de la moitié des objectifs fixés par la loi de programmation militaire.

Les livraisons attendues pour les trois prochaines années sont d'un char à la fin de l'année 1991, trois chars en 1992 et treize en 1993. Il sera dans ces conditions impossible de tenir les objectifs fixés par la programmation, à savoir équiper le premier régiment en 1995 et la première division en 1996.

Au regard de ces faits, je m'interroge sur la perspicacité de maintenir les commandes du char AMX 30-B 2 dont, seule, la conduite de tir est adaptée aux conditions du combat moderne.

La poursuite de la production de l'AMX 30-B 2 est-elle justifiée par les seuls intérêts locaux liés au plan de charge de l'atelier de construction de Roanne ? Il aurait sans aucun doute mieux valu accélérer le programme de remplacement AMX-Leclerc.

Je ne suis malheureusement pas en mesure d'établir plus précisément l'ampleur des étalements de programmes et des réductions de cibles. En effet, les informations partielles fournies par les services du ministère de la défense, en dépit de mes demandes réitérées, ne me permettent pas de fournir à l'Assemblée nationale une analyse prospective de ce projet de budget.

Il n'était pourtant pas dans mon intention de me substituer au rapporteur de la prochaine loi de programmation. J'avais simplement eu la faiblesse de penser que la réduction du format de l'armée de terre annoncée par le ministère de la défense s'était accompagnée, à défaut d'une programmation exacte des cibles des différents programmes, d'une estimation, même approximative, de celles-ci, qu'il n'aurait pas été inconcevable de communiquer à la représentation nationale.

L'audition du chef d'état-major de l'armée de terre n'a pas apporté plus d'éclaircissements à votre commission.

Monsieur le ministre, le projet de budget qui nous est soumis n'annonce malheureusement pas une bonne loi de programmation.

Il ne répond à aucune des questions que posent à la fois la nouvelle situation stratégique et l'expérience de la guerre du Golfe à laquelle il n'est déjà plus fait référence.

Il s'inscrit dans la ligne du budget de 1991 qui n'a d'ailleurs été qu'incomplètement appliquée.

C'est en réalité un projet qui doit plus aux exigences de M. Charasse qu'à l'évolution des menaces.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai proposé à la commission de la défense de ne pas l'adopter. J'ai été suivi par tous les groupes, à l'exception du groupe socialiste qui, à la commission de la défense, est majoritaire ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la marine.

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je l'avoue, mais sans trop de contrition, j'ai maintes fois, en de telles circonstances, dépassé mon temps de parole. Aujourd'hui, collant à la réalité budgétaire, je m'efforcerai de faire plus court. *(Sourires.)*

Je ne veux pas d'ailleurs, par l'énumération des tendances majoritairement négatives des différents chapitres de cette section marine, trop attenter à la convivialité que se doit traditionnellement de partager un député de la majorité lors de cette rencontre annuelle. Je renvoie donc à mon rapport écrit ceux qui ne savent pas encore et ceux qui sont capables de curiosité.

Ayant pour la dernière fois sans doute la possibilité de m'exprimer sur les moyens budgétaires alloués à la marine en qualité de rapporteur pour avis, je souhaite rappeler certains

points et apporter au débat ma contribution sous forme de questions. Ces questions, je considère qu'il est de mon devoir de les poser, les réponses, bien sûr, ne relevant pas de ma responsabilité.

Il y aura bientôt dix ans, je rapportais pour la première fois cette section qui représentait alors 17 p. 100 du budget de la défense. Aujourd'hui, nous en sommes à 19,74 p. 100. Pour cette raison, je souhaiterais que ceux qui avaient mis à l'époque la marine dans une telle situation ne s'apitoient pas trop bruyamment aujourd'hui sur son sort, d'autant plus que les mêmes, en 1976, avaient réduit la part de la marine à 15,9 p. 100 du budget, ce qui, la même année, amenait à voter une loi de programmation 1977-1982 en reconnaissant que, « marquées par des retards successifs, les constructions de bâtiments n'ont pas atteint au cours des trois lois de programme précédentes le rythme qui aurait permis un renouvellement suffisant de la flotte classique ».

M. Guy-Michel Chauveau. Très bon rappel !

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* Cet aveu ne permet pas de parler aujourd'hui d'un sabordage de la flotte et n'autorise aucun propos excessif !

Depuis 1981, en revanche, j'ai vu progresser la part de la marine dans le budget de la défense. Aujourd'hui, dans un budget de la défense globalement en baisse, apparaît un budget de la marine peu satisfaisant, et là vient ma première question.

En mai 1983, j'avais dit ici même, lors de la discussion de la loi de programme, qu'en matière de défense, les enjeux seraient de moins en moins continentaux. Les événements m'ont donné raison. L'éventualité d'un engagement massif au centre de l'Europe est de plus en plus improbable. La menace devient en revanche plus diffuse et la nécessité de faire face à des crises en d'autres lieux aurait dû nous inciter à prendre plus fortement en compte la part « marine » de notre défense.

Dans un contexte, il est vrai, de contraintes budgétaires plus fortes, nous nous détournons de cette voie. Ce budget n'est pas bon. La diminution des autorisations de programme et des crédits consacrés aux études et développements n'incite pas à l'optimisme.

Pourquoi en est-il ainsi alors que s'effacent ou s'atténuent d'anciennes et lourdes contraintes, qu'apparaissent de nouveaux enjeux qui devraient nous imposer d'avoir une politique encore plus ambitieuse pour la marine ?

Il eût certes été préférable de juger ce budget à la lumière de la loi de programmation. Comme nous ne la connaissons pas, quitte à être hors sujet, je formerai le souhait, si les choses ne sont pas figées, d'y voir figurer deux programmes importants.

En premier lieu, il me paraît nécessaire de poursuivre la série des transporteurs de chalands de débarquement du type « Foudre ». L'*Orage* et *l'Ouragan* ont été beaucoup sollicités. Ils seront retirés du service en 1996 et 1998. Il est plus que temps de songer à leur remplacement car ces bâtiments sont d'une utilité indiscutable pour la gestion des crises que nous pourrions connaître. Notre force d'action rapide a un réel besoin de ces bâtiments pour des raisons évidentes qui ont trait au soutien et à la logistique.

Si l'on nous objecte le coût d'un tel bâtiment, je fais bien évidemment remarquer que, lorsque l'on arrête une série au numéro un, celui-ci supporte la totalité du coût des études et développements. La seule solution pour avoir un coût unitaire acceptable est d'en faire un deuxième, sachant qu'avec le troisième, les choses iront encore en s'améliorant.

En second lieu, j'évoquerai le deuxième porte-avions.

Lors de la signature de la dépêche de mise en chantier du premier, le ministre de la défense de l'époque déclarait : « Un deuxième porte-avions est indispensable. Pour assurer en toutes circonstances la disponibilité d'au moins un porte-avions, il en faut deux. Le second pourra être lancé entre 1989 et 1991. »

J'ai la quasi-certitude que nous sommes en train de prendre du retard. Si ce n'était que cela, je serais rassuré ! Mais, n'en sachant pas plus, je veux encore croire que cette cohérence n'est pas remise en cause.

S'il en allait autrement, cela signifierait la fin programmée de notre aéronavale dans sa forme actuelle. En toute logique, certains ne manqueraient pas alors de dire qu'il eût mieux valu faire l'économie du programme en cours et, par la même occasion, celle de la participation de la marine au programme Rafale. On peut en effet imaginer que ce choix aurait pu notamment réserver d'autres possibilités pour la flotte de surface.

Comme pour le T.C.D. et pour les mêmes raisons, le porte-avions n° 2 serait d'un coût inférieur à celui du premier. Y renoncer signifierait un changement de politique mais aussi, au plan militaire et industriel, l'abandon d'un savoir-faire qui, un jour peut-être, nous fera cruellement défaut.

Les établissements de la direction de la construction navale constituent un extraordinaire potentiel industriel. Du contenu de la future loi de programmation dépend le maintien d'un niveau technologique dont notre pays peut s'enorgueillir.

Plusieurs déclarations et indices permettent de penser que s'organise la réduction de notre dispositif de défense. L'orientation ne paraît pas à la hausse et je crains que nous n'allions vers des évolutions inéluctables.

Dans ce cas, la marine verrait diminuer ses crédits et il paraîtrait alors indispensable de repenser son format, de redéfinir ses missions, en cohérence avec les moyens alloués.

Il n'est pas en effet concevable que l'on puisse prolonger éternellement la gestion actuelle avec étalement des programmes, réduction des cibles et report des décisions.

Pour diverses raisons, je ne pourrais que regretter la réduction du format et de la capacité de la marine. La conséquence, c'est qu'elle ne sera plus à la hauteur de nos responsabilités mondiales et que nos prétentions seront ramenées à la limite de nos possibilités, le nouveau format de notre marine en étant l'illustration.

Un tel choix ne manquerait pas d'avoir de lourds prolongements dans les bassins d'emplois où sont situés les arsenaux de la marine. Il convient d'y réfléchir en amont, de prévoir longtemps à l'avance d'éventuelles reconversions.

M. Jean-Claude Lefort. Très juste !

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* Si, comme je l'indiquais tout à l'heure, les évolutions sont inéluctables, on peut les regretter, mais il faudra bien en fin de compte les accepter, non pas avec résignation, mais avec courage et lucidité, et avec la volonté d'être associé et de peser sur les transformations futures.

Les arsenaux de la marine sont, de plus, situés dans des villes dont ils constituent quasiment la seule industrie. Marins et personnels civils des arsenaux sont dans ces agglomérations générateurs de milliers d'autres emplois. Du fait de leur spécificité, ces agglomérations ont été dans le passé déjà sinistrées. Leurs populations et leurs élus n'attendront pas passivement que, sous la forme d'un désastre économique, on leur promette de nouveau le même sort.

Le Gouvernement doit se sentir très fortement concerné par le sort des villes dont la vocation a été définie en fonction des exigences de la politique de défense du pouvoir central, au détriment parfois d'autres possibilités de leur développement.

Ce budget, certes, manque d'attrait. Je sais, monsieur le ministre, que, sans votre pugnacité et votre vigilance, il aurait été moins bon. Soyez-en remercié. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Pierre Joxe, *ministre de la défense.* Je voudrais apporter une précision à l'Assemblée en général et à M. Gourmelon en particulier, qui vient de s'exprimer avec éloquence et expérience sur les crédits de la marine.

Il pense que c'est la dernière fois qu'il est rapporteur des crédits de la marine. Que chacun comprenne à quoi il fait allusion. Il ne faut pas qu'il y ait méprise. Ce n'est pas lui qui est en cause.

M. Joseph Gourmelon, *rapporteur pour avis.* Non !

M. le ministre de la défense. C'est éventuellement le cadre budgétaire, en réalité le cadre comptable dans lequel seront examinés à l'avenir les crédits de la défense.

Le cadre actuel correspond en partie à une époque – que j'ai connue d'ailleurs, en tout cas lorsque j'étais étudiant, il y a longtemps – où l'air, la terre, la marine et souvent l'armement étaient des départements ministériels.

Il me paraît préférable de suivre les grandes masses budgétaires dans le cadre de certaines fonctions comme le nucléaire ou l'espace. Le nucléaire, par exemple, intéresse la marine, l'armée de terre, l'armée de l'air et a d'autres dimensions.

Mais si une telle modification du cadre budgétaire est adoptée, cela ne veut absolument pas dire qu'il ne sera plus possible de suivre l'évolution des crédits dans une comptabilité analytique qui sera cohérente avec la comptabilité actuelle. Des séries statistiques cohérentes seront garanties. Elles permettront à M. Gourmelon de poursuivre un examen qui, depuis dix ans, lui permet de se réjouir, année après année, si je comprends bien, sauf quelques petits creux et de constater une progression.

Cela lui a échappé parce que le cadre budgétaire n'est pas vraiment adapté mais, s'il va « fouiller » dans les différents documents qui lui sont fournis, il notera que, en 1992, après répartition selon une comptabilité analytique légitime des crédits inscrits à la section commune, tous crédits prévus confondus, le pourcentage de ceux affectés à la marine augmentera encore très légèrement puisqu'il passe de 28,72 p. 100 en 1991 à 28,88 p. 100 en 1992.

Je ne sais pas ce que sera 1993. Mais, monsieur Gourmelon, vous serez encore là pour nous en parler et vous jugerez une nouvelle fois sur pièces ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'air.

M. Jean Briane, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans les quelques minutes qui me sont imparties, je ne pourrai que survoler ce budget pour l'armée de l'air. Mes propos ne seront pas plus enthousiastes que ceux tenus par les autres rapporteurs, même quand ils appartiennent à la majorité parlementaire.

Je retiendrai, pour caractériser le projet de budget de la section air pour 1992, trois idées majeures : la croissance particulièrement faible des crédits de paiement, les trop nombreuses insuffisances qu'il comporte, l'absence de perspectives clairement affichées qu'il traduit.

En 1992, la section air recevra 40 411 millions de francs de crédits de paiement, soit une augmentation de 0,35 p. 100. Une analyse rigoureuse doit donc conclure à une forte baisse, en francs constants, des crédits de cette section, baisse particulièrement marquée pour les crédits d'équipement.

Cette évolution préoccupante est à l'origine des nombreuses insuffisances qui peuvent être relevées à un double niveau : insuffisance financière par rapport à la loi de programmation militaire, d'une part ; insuffisance des choix physiques par rapport aux besoins exprimés lors du conflit du Golfe, d'autre part.

Je m'arrêterai surtout sur le second aspect de cette constatation.

A cet égard, je mentionnerai quelques conclusions qu'a cru devoir tirer l'armée de l'air de ce conflit : vétusté des Jaguar français leur interdisant de conduire des attaques de nuit dans le cadre imposé ; difficulté du commandement du transport aérien militaire à répondre aux multiples demandes dont il a fait l'objet ; insuffisance quantitative de nos appareils ravitailleurs et de certains stocks de munitions.

Le projet de budget qui nous est soumis ne répond malheureusement en rien à ces préoccupations. Il ne permet de commander aucun avion de combat, n'offre aucune solution aux problèmes du vieillissement de notre flotte de transport logistique, ne permet de financer qu'une solution palliative au problème criant de l'insuffisance de notre capacité de ravitaillement et conduit de plus à une légère diminution de la part relative des munitions dans l'ensemble du titre V : 6,4 p. 100 en 1992 contre 6,7 p. 100 en 1991.

Il est particulièrement inquiétant de constater que, loin de tirer les conséquences des insuffisances constatées lors de ce conflit, le projet de budget qui nous est soumis contribue à les aggraver.

Ce projet de budget traduit en fait une réalité : l'absence de perspectives clairement affichées. Toutefois, il n'est pas difficile de deviner que, loin d'être un budget d'attente, ce budget est un budget de préparation : la réduction des effectifs, la baisse des crédits destinés aux activités aériennes et l'absence de commandes d'avions de combat pour 1992 préparent clairement à un format d'armée de l'air bien inférieur à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Une telle orientation peut surprendre, dans la mesure où ni le Parlement ni la commission de la défense nationale et des forces armées n'en ont véritablement débattu.

Je mettrai maintenant l'accent sur quelques points qui me paraissent particulièrement essentiels.

Premier point : les commandes, ou plutôt l'absence de commandes d'avions de combat.

Compte tenu des ressources allouées à l'armée de l'air, le projet de budget de 1991 n'avait prévu la commande que de 24 appareils : 18 Mirage 2000-D et 6 Mirage 2000-DA. En fait, seuls les 18 Mirage 2000-D seront finalement commandés, ce que je ne peux que regretter.

Plus grave encore, les réponses fournies par le ministère de la défense aux questions écrites et orales que je lui ai posées – pour ma part, contrairement à M. Fillon, j'ai reçu ces réponses à temps – laissent supposer que ce projet de budget ne permettra de commander aucun avion de combat en 1992. Cette conséquence de l'insuffisance des crédits alloués à la section air se traduirait par trois décisions majeures : le report des premières commandes de l'A.C.T. ; l'arrêt du programme Mirage 2000-DA ; l'étalement des dernières commandes de Mirage 2000-D, la relance du programme F 1-CT ne compensant que fort partiellement ces différents abandons.

Il serait choquant qu'une succession de décisions budgétaires défavorables conduise à réduire la large avance que possède le programme Rafale sur son concurrent E.F.A. Ce programme dépasse, en effet, les seuls besoins exprimés par l'armée de l'air : c'est un programme d'intérêt national, dont le succès à l'exportation commande pour une large part l'avenir de l'ensemble de notre industrie aéronautique.

Il conviendrait donc que la loi de programmation permette de financer le respect des délais initialement fixés. Un tel objectif impose que les crédits budgétaires affectés à ce programme soient suffisants, mais aussi que l'armée de l'air ne soit pas contrainte, en raison de l'insuffisance des crédits qui lui sont attribués, de proposer des arbitrages contraires à ses souhaits.

Deuxième point : l'insuffisance des dépenses de fonctionnement.

Je tiens à revenir sur l'évolution inquiétante des dépenses de fonctionnement qui risque d'aggraver les insuffisances constatées.

On a coutume de dire, à juste titre, que, au-delà de ses équipements, une armée ne vaut avant tout que par la qualité des hommes qui la servent. Cependant, il est rare qu'une juste conclusion soit tirée de cette constatation : le projet de budget pour 1992 pour la section air ne fait pas exception à cette règle.

L'armée de l'air doit aujourd'hui faire face à un mouvement de départ inquiétant, que j'analyse dans mon rapport. Ce mouvement résulte, selon moi, de trois facteurs distincts mais cumulatifs : des rémunérations parfois insuffisantes, la charge de travail trop lourde de certains personnels, les conditions de travail sur les bases aériennes.

Or le projet de budget ne permet pas de répondre aux attentes des personnels. Son titre III se traduira par une nouvelle déflation des effectifs budgétaires de 1 144 emplois, par la poursuite du sacrifice des moyens destinés au fonctionnement des bases, par l'insuffisance des mesures intéressant directement ou indirectement les rémunérations. Bref, ce projet de budget risque d'aggraver le mouvement de départ que je me suis attaché à dénoncer.

Cette situation inquiétante des crédits de fonctionnement des bases conduit le chef d'état-major de l'armée de l'air à envisager un regroupement des congés lors des fêtes de fin d'année, période où les besoins en chauffage sont les plus importants. L'activité des bases aériennes dépend donc désormais de deux facteurs : les crédits budgétaires et les conditions climatiques. Souhaitons qu'il ne soit pas nécessaire d'intervenir pendant cette période !

Troisième point : l'activité aérienne risque d'être de nouveau amputée.

Je ne rappellerai pas ici l'importance de l'activité aérienne pour la formation et le maintien en condition des équipages. Elle recouvre, outre les entraînements quotidiens, de nombreux exercices aériens d'envergure nationale ou internationale.

L'objectif affiché par l'armée de l'air consiste à pouvoir assurer à chaque pilote 180 heures d'entraînement par an, soit un objectif global de 400 000 heures de vol. Ce chiffre doit être considéré comme un minimum pour que l'entraînement de nos pilotes soit assuré dans des conditions satisfaisantes.

Cependant, cette activité annuelle est tombée à 171 heures pour 1990 et devrait être même inférieure en 1991 – aux alentours de 155 heures –, si le dollar et le prix du baril de pétrole devaient se maintenir à leurs niveaux actuels et s'il n'y avait pas de collectif budgétaire.

Une telle situation place la France au dernier rang des nations qui peuvent lui être comparées. Et je me demande, monsieur le ministre, si nous ne risquons pas, demain, à cause de cela, d'avoir davantage d'attributions.

On conçoit toute l'importance qu'attache l'armée de l'air à voir, dans le cadre de la prochaine loi de finances rectificative, le niveau des crédits destinés à l'acquisition de carburants sensiblement augmenté. A défaut, des reports de crédits obérant la gestion de l'exercice 1992 seront inéluctables.

Dans la conclusion du rapport budgétaire que j'avais présenté l'année dernière devant la commission de la défense, j'estimais que nous étions en présence d'un budget de rupture ne traduisant ni l'importance de l'arme aérienne ni les enseignements de la crise du Golfe.

Dans le rapport que je présente cette année sur le projet de budget de la section air pour 1992, je constate que la rupture est consommée : rupture définitive avec la loi de programmation militaire de 1990 ; rupture avec l'actuel format de nos armées sans qu'un nouveau format ait été défini, sans que les missions de nos forces aient été modifiées et sans que le Parlement ait été consulté et appelé à donner son avis sur le glissement actuel.

Le Gouvernement pratique un pilotage à vue dangereux, en attendant que soient repensée la menace, redéfinies les missions, mise en place éventuellement une politique européenne de défense.

Ce budget se traduira inéluctablement par un affaiblissement de notre arme aérienne et de l'ensemble de nos forces. Il apparaît comme un non-budget qui compromet la cohérence, l'opérabilité et l'efficacité de nos forces aériennes.

M. Pierre Forgues. Mais non !

M. Jean Briane, *rapporteur pour avis.* Par ailleurs, il risque d'avoir des conséquences graves sur nos industries aéronautiques et de provoquer aussi des ruptures dommageables.

Il me paraît donc indispensable, pour pallier ce risque pour notre industrie, de prévoir et de programmer sans attendre et dès l'actuel budget un lissage modéré des commandes d'avions de combat.

Vous comprendrez donc que je n'ai pu inviter la commission de la défense nationale et des forces armées à donner un avis favorable à ce projet de budget. Il ne correspond pas à ce dont nos forces aériennes ont besoin, d'une part, pour assurer leurs missions et, d'autre part, garantir notre sécurité et notre défense aujourd'hui.

Toutefois, la majorité de la commisson de la défense nationale et des forces armées ne m'a malheureusement pas suivie et a décidé de donner un avis favorable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Lemoine, rapporteur pour avis de la commisson de la défense nationale et des forces armées, pour la gendarmerie.

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans son excellent rapport, M. Hollande écrit, à la page 48 : « Compte tenu du fonds de concours, les dépenses de vie courante, hors carburants, des unités de gendarmerie progresseront de 4,1 p. 100, ce qui permettra en particulier aux brigades de disposer de moyens suffisants pour le paiement de leurs frais de téléphone et de leurs fournitures de bureau. » *(Sourires.)*

C'est une manière comme une autre de lire les activités de la gendarmerie, mais vous comprendrez qu'il faut aller au-delà.

Cela étant, parce que la commission est très attachée à la gendarmerie, parce qu'elle sait ce que nous devons à cette arme, elle a, monsieur le ministre, donné un avis favorable à l'adoption de ses crédits.

Alors que ce débat va donner lieu à un échange d'idées – sans doute pas fracassant – sur les conceptions de la défense, les opinions convergentes sur la gendarmerie sont suffisamment nombreuses pour dire que tout le monde est à peu près d'accord sur les évolutions qui ont été dessinées.

Bien entendu, monsieur le ministre, si je vous disais que nous sommes entièrement satisfaits, vous ne me croiriez pas. Certes, vous savez que vous avez fait de votre mieux, mais vous savez aussi que le mieux n'est jamais tout à fait suffisant.

Si, dans ses grandes lignes le budget de la gendarmerie est satisfaisant, quelques remarques s'imposent.

D'abord, je crois que grâce à votre expérience de ministre de l'intérieur et parce que vous avez eu l'initiative de la signature d'un protocole entre la police et la gendarmerie, les missions de sécurité nationale sont aujourd'hui mieux comprises. D'abord, elles ont été mieux définies et, ensuite, vous avez dit clairement que la sécurité nationale reposait sur deux piliers – l'un civil, la police, et l'autre militaire, la gendarmerie –, qu'il n'y avait pas de confusion possible entre les deux et que c'étaient deux moyens complémentaires et nécessaires pour garantir les règles d'une vie républicaine.

Mais, de même que sur le plan administratif, il y a un concept d'aménagement du territoire pour tout ce qui concerne la vie économique, on pourrait concevoir un outil opératoire qui nous permette de conduire une réflexion sur les problèmes de sécurité du territoire, qu'il s'agisse de la sécurité quotidienne, de la surveillance, de la prévention des risques, de la sécurité en période de tension ; je veux parler de la mise en œuvre d'un système de défense opérationnelle du territoire.

La brigade de gendarmerie demeure l'unité opérationnelle de base à partir de laquelle s'organise la sécurité diurne sur l'ensemble du territoire. Et, pour la période nocturne, c'est maintenant le centre départemental de renseignements et des opérations qui a la charge de centraliser les appels, de les analyser et de prendre la décision de la mise en œuvre des moyens qu'il juge indispensables.

A l'origine, ce système avait soulevé quelques inquiétudes non seulement chez les gendarmes eux-mêmes, mais aussi chez les élus. Et quand vous étiez ministre de l'intérieur, les maires ruraux ont dû vous en faire part. Aujourd'hui, il me semble que les gendarmes comme les élus ont accepté la mise en place de ce nouveau système. C'est un bon système car il permet, d'une part, de mieux analyser les problèmes qui se posent dans le cadre d'un département et, d'autre part, de mettre en œuvre les moyens adéquats pour y faire face.

Une réserve doit cependant être formulée. Je souhaite que chaque département puisse être le plus rapidement possible doté d'une vraie salle opérationnelle, avec du personnel formé pour faire face à ces nouvelles missions.

En peu de temps, le ministère de la défense et la direction de la gendarmerie ont su répondre aux demandes légitimes des gendarmes, qui voulaient disposer de plus de temps libre, et modifier la gestion de la sécurité sur le territoire.

Sans forcer le trait, on peut dire que la réorganisation de la gendarmerie départementale est sur la bonne voie. Toutefois, et j'insiste sur ce point, l'équilibre est fonction du nombre de gendarmes auxiliaires qui pourront y être affectés pendant la durée de leur service national.

S'agissant de la défense opérationnelle du territoire, qui est une des missions de la gendarmerie, elle devrait, à mon avis, être redéfinie à l'occasion de la mise en place du plan Armées 2000. Ce serait l'occasion de rappeler ce que devrait être l'organisation des réserves – et je sais que M. le secrétaire d'Etat s'en préoccupe – et d'insister sur la nécessaire amélioration de leur gestion.

Si on veut avoir un maillage serré sur l'ensemble du territoire, la compagnie de gendarmerie peut être une bonne unité de mesure.

Je voudrais également souligner rapidement le rôle de la gendarmerie mobile qui a été, il faut le constater, fort sollicitée en ces temps difficiles. Les unités doivent pouvoir béné-

ficier de temps non seulement pour pouvoir récupérer et se reposer mais aussi pour parfaire leur formation. Chaque année, le commandement regrette d'ailleurs que les stages effectués à Saint-Astier n'aient pas lieu plus fréquemment. Certes, je sais bien, qu'avec la période des Jeux olympiques la gendarmerie mobile sera sollicitée davantage encore que de coutume. Mais, cette période achevée, il faut souhaiter que des stages à Saint-Astier soient prévus dans l'organisation du temps de travail.

Dernière composante de la gendarmerie, la garde républicaine. J'irai à l'essentiel : pour la garde, le problème c'est celui des logements. Ici, à Paris, les contraintes sont lourdes. Le coût foncier dépasse largement ce que peut payer la gendarmerie. Certes, nous serions injustes si nous ne notions pas l'importance des travaux d'amélioration qui ont été effectués au cours de ces dernières années. En outre, je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre volonté d'aller encore plus vite et surtout d'apporter une réponse pour le régiment de cavalerie. En effet, il est tout de même anormal que les cavaliers soient aussi éloignés de leurs chevaux. Ils perdent ainsi beaucoup de temps en transport. Les moyens de remédier à cette situation existent. J'espère qu'en accord avec le ministère de l'agriculture et la ville de Paris on pourra trouver une solution.

Les remarques que j'avais faites l'an dernier quant aux conditions de vie du détachement de la garde républicaine affecté à l'Assemblée ont été prises en compte, et je tiens à en remercier publiquement les questeurs et les responsables de l'Assemblée nationale.

Je persiste par ailleurs à penser qu'on pourrait alléger les honneurs rendus dans notre maison. Certes, je sais que les visiteurs sont toujours séduits par les roulements de tambour et la présentation du sabre au clair. Souhaitons qu'ils ne soient pas déçus par le reste ! *(Sourires.)* Mais l'on pourrait sans doute trouver un meilleur équilibre.

Vous aurez noté, monsieur le ministre, que j'ai été le seul à ne citer aucun chiffre, me contentant d'emprunter le pourcentage d'augmentation de 4 p. 100 à notre collègue, M. Hollande. Toutefois, si nous voulons rendre à la gendarmerie l'hommage que nous lui devons, il ne faut pas oublier les veuves de gendarmes, dont les ressources sont souvent très faibles. N'oublions pas que la gendarmerie, c'est aussi, pour moitié, les femmes de gendarmes !

Pour conclure, je formulerai deux souhaits.

D'abord, il serait bon que nous puissions, avec votre appui, apporter une solution au difficile problème du transfèrement des détenus. Combien d'heures perdues pour les gendarmes dans ces missions ! J'espère que nous pourrons obtenir du ministre de la justice que les personnels pénitentiaires reçoivent la formation nécessaire pour assurer ces transfèrements, les cas difficiles continuant bien entendu à relever de la gendarmerie.

Deuxième souhait : il conviendrait que la gendarmerie puisse avoir un inspecteur général portant cinq étoiles. C'est une demande assez ancienne et je crois que l'un de mes prédécesseurs à cette tribune l'a déjà formulée.

M. le ministre de la défense. Accordé ! *(Applaudissements et rires.)*

M. Robert Poujade. C'est un événement !

M. Georges Lemoine, *rapporteur pour avis.* Au nom de la gendarmerie, je vous en remercie, monsieur le ministre.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude à la direction de la gendarmerie, à son directeur général et à l'ensemble de la gendarmerie pour la qualité du dialogue que nous avons avec eux d'une manière presque quotidienne.

La gendarmerie nous est enviée, vous le savez, mes chers collègues, par beaucoup de pays. Elle sera, j'en suis sûr, un modèle pour beaucoup de démocraties qui sont en train de s'organiser.

Il faut donc lui donner les moyens suffisants pour qu'elle assume cette exemplarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Pierre Forgues. Vive la gendarmerie !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense *(suite) :*

Annexe n° 39. - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome XII, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2258, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées :

- Tome V *(Espace et forces nucléaires)* de M. Freddy Deschaux-Beaume.
- Tome VI *(Recherche et industrie d'armement)* de M. Jean-Guy Branger.
- Tome VII *(Personnels de la défense)* de M. Jean Gatel.
- Tome VIII *(Forces terrestres)* de M. François Fillon.
- Tome IX *(Marine)* de M. Joseph Gourmelon.
- Tome X *(Air)* de M. Jean Briane.
- Tome XI *(Gendarmerie)* de M. Georges Lemoine.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

Luratech

www.luratech.com

Paris. - Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103910932-001191